

## **Sommaire**

<b>Introduction général.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Les fondements théoriques et conceptuels du développement local et de la décentralisation .....</b>	<b>4</b>
Introduction .....	4
1. Le développement local.....	4
2. La décentralisation.....	13
Conclusion.....	33
<b>Chapitre 2 : Les renforcements de développement local.....</b>	<b>34</b>
Introduction.....	34
1. La relation estimée entre développement local et décentralisation.....	34
2. Le rôle de la décentralisation dans la réduction de la pauvreté.....	42
3. La problématique du développement local en Algérie.....	46
4. La politique Algérienne de décentralisation.....	52
Conclusion.....	54
<b>Chapitre 03 : Présentation de l'enquête du terrain et analyse des résultats</b>	
Introduction.....	54
1. Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon.....	54
2. Présentation de la commune de Bejaia.....	58
3. Analyse des données de l'enquête.....	66
Conclusion.....	85
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>86</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>89</b>
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>93</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>94</b>
<b>Tableaux et figures .....</b>	<b>102</b>

# *Introduction générale*

## **Introduction générale**

La décentralisation fait l'objet d'un intérêt majeur de la plupart des pays, le concept de décentralisation est toujours utilisé du manière générique pour désigner une série de processus. Ce processus modifie le contexte du développement local et conduit à la recherche d'une articulation entre les projets de développement local et la décentralisation avec la mise en place de projets de développement communal.

Cependant, il faut noter que le terme de développement local est une notion quelque peu confuse. Même s'il est considéré par bon nombre de scientifiques comme ayant une liaison étroite avec la décentralisation. Le développement local apparaît alors comme « *une expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales. Elle manifeste la volonté des habitudes d'une micro région à valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique* »<sup>1</sup>. De ce fait, le développement local s'interprète comme une contribution et l'implication de l'ensemble des acteurs (institutions, autorités locales, citoyens et entreprises) d'une localité autour d'un projet collectif qui conduit à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur bien-être.

La décentralisation est à l'ordre du jour partout, aussi bien au niveau des Etats qu'à celui des organisations internationales. Cet engouement part du constat d'un certain manque d'efficacité de la gestion centralisée, et au contraire d'une meilleure perception des problèmes des populations et de leurs demandes sociales, tout autant qu'une meilleure adaptation et souplesse des réponses quand les décisions sont prises au plus près des populations et de leurs lieux de vie. La décentralisation apparaît ainsi comme une des réponses à la crise de gouvernabilité des Etats, et une condition nécessaire à l'enracinement de la démocratie et du développement. Les institutions chargées du développement local connaissent de ce fait un processus de restructuration également massif.

La décentralisation est un aspect important de ce processus. Elle se traduit par un transfert des fonctions opérationnelles et d'un certain nombre des services d'appui aux niveaux intermédiaire et local de l'Etat, aux organisations de producteurs et aux organisations de la société civile.

---

<sup>1</sup>GOUTTEBEL J.Y (2003), « Stratégies de développement territorial » Economica, Paris, P.95.

L'itinéraire des différents pays dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques de décentralisation n'est pas identique et pour la plupart, des pays l'adoption de cette politique s'est faite à la suite d'une demande de participation fortement exprimée par les populations locales. Dans d'autres pays, il s'agit de trouver une solution à la quête d'une plus grande autonomie dans la gestion de leurs affaires que certaines régions du pays exprimaient y compris de manière violente, allant même jusqu'à évoquer la possibilité d'une sécession.

L'Algérie, à l'image des pays en voie de développement, a été contrainte de se conformer aux instructions des institutions financières internationales et a mis en œuvre une politique de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel caractérisée par un retrait massif de l'Etat, surtout en milieu local.

La problématique à laquelle nous nous intéressons dans le cadre de ce travail est :

**Est-ce que le processus de décentralisation peut favoriser les dynamiques de développement local de la commune de Bejaia et ainsi contribuer au bien-être des populations?**

Pour mieux cerner cette problématique nous l'appuyons avec les sous questions suivantes :

- Existe-t-elle une décentralisation dans la commune de Bejaia ?
- La participation des acteurs locaux au processus de prise de décision, est-elle une condition nécessaire pour le bon fonctionnement des projets de développement local ?

Accordant à ces questions, nous proposons l'hypothèse suivante :

- L'ensemble des acteurs de la commune de Bejaia ne participe pas au processus de prise de décision.

Pour vérifier nos hypothèses, notre travail comportera trois chapitres essentiels qui seront organisés de la façon suivante :

Le premier chapitre va traiter la question de développement local, et la décentralisation par la présentation d'un aperçu historique et de la définition de chacun des deux notions, les différents modes, approches, objectifs et acteurs de développement local, ainsi que les types, les limites, les défis et les avantages et inconvénient de la décentralisation.

Nous nous étalerons par la suite à développer la notion de la gouvernance locale, ses différents conceptions, acteurs et typologies ainsi que ces conditions de réussite et les principes de la bonne gouvernance.

Le second chapitre est consacré à la relation qui lie le développement local et la décentralisation, la décentralisation et la démocratie participative comme renforcement de développement local. Et en dernier point la problématique de développement local en Algérie. Le troisième chapitre va présenter le contexte et le milieu de notre étude, par la présentation de territoire d'étude et introduire notre base de données.

A la fin de ce travail, une réponse sera apportée à notre problématique par la confirmation ou le rejet de l'hypothèse.

# *Chapitre I*

## **Introduction**

Le développement local et la décentralisation sont deux notions considérées comme un enjeu politique et économique dans les pays en développement, dans ces contextes les deux concepts font désormais partie des paradigmes prioritaires du développement. La diversité et le caractère complexe de développement local et de la décentralisation fond des deux notions un processus difficile à cerner par une simple définition.

Le développement local est devenu une référence et tend à s'imposer dans les discours de politique économique, il place les acteurs au cœur de la gestion des territoires et nécessite la réunification avec la mise en œuvre de nouveaux instruments du dialogue.

La décentralisation à son tour est à l'ordre du jour partout, aussi bien au niveau des états qu'à celui des organisations internationales. Elle est apparue ainsi comme une des réponses à la crise de gouvernabilité des états, et une condition nécessaire à l'enracinement de la démocratie et du développement.

Quelle est la signification du développement local et de la décentralisation ?

Quel est l'importance de chaque concept ?

On quoi consiste la gouvernance locale ?

Ce chapitre, présente, en premier lieu un aperçu sur le développement local et sur la décentralisation, d'une façon théorique et générale, ensuite en deuxième lieu sur la gouvernance locale par la présentation de ses différents acteurs et typologies, ainsi que les conditions de sa réussite.

## **I. Le développement local**

Le concept de développement local a impliqué l'intention de plusieurs chercheurs, une notion nouvelle dans le monde des sciences économiques qui vise à améliorer le cadre de vie d'une communauté au sein d'un territoire donné.

### **1. Apparition du concept**

Le développement local est un concept qui est apparu, premièrement, dans les pays occidentaux. Il est considéré comme faisant partie des nouveaux paradigmes, cadres d'analyses et d'interventions pour venir à la rescoufle des économies européennes en proie à des difficultés. Le développement local s'exerce sur un espace déjà constitué ou à constituer donc sur un territoire réduit. Le concept est né en France, à partir d'une prise de conscience que les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques ne pouvaient s'appuyer que sur une

mobilisation des volontés locales. On parlait alors de « développement endogène» pour reprendre l'expression de FRIEDMAN et SOTOHR<sup>2</sup>. A travers une approche volontariste axée sur un territoire restreint, ils concevaient le développement local comme une démarche partant du bas d'où l'appellation développement par le bas, privilégiant les ressources endogènes ou locales.

D'autres auteurs situent l'émergence du concept et le dateraient dans les années 1970. Mais, il faut retenir que, l'idée de développement local est apparue en réaction aux modèles d'analyse traditionnels (modèle de la base économique, pôle de développement...), et aux politiques régionales axées sur les subventions pour l'implantation d'entreprises. Dès lors, il a fallu imaginer des moyens qui permettraient de miser sur les entreprises locales et sur l'esprit d'entreprise, ainsi que sur les capacités d'innovation du milieu afin de créer ou de renforcer les avantages comparatifs d'une localité, d'en assurer le développement<sup>3</sup>. Le développement local apparaît ainsi comme « un modèle alternatif » de développement qui est décliné dans la littérature sous le vocable de « développement endogène », de « développement par le bas » ou encore de « développement communautaire ».<sup>4</sup>

Le mot « local » accolé à celui de « développement » est lourd de signification. Le « local » repose sur la notion de territoire ouvrant ainsi la voie à la discussion sur les échelles de pertinence d'un territoire. Le niveau local correspond, le plus souvent, à une zone d'économie locale formée par une ou des villes. Cette discussion est alimentée par la dimension du mot territoire et de la représentation de leurs sociétés humaines.

Au cours de la période 1945-1975 le modèle de développement est mis en place, le local n'était pas important du point de vue du développement économique et social, la notion de territoire renvoyait principalement au national et par suite au régional alors que le local avait un sens traditionnel et apparaît ainsi comme un frein de changement social.

Le local est devenu donc dès 1970 à l'ordre du jour au moment où il semblait totalement évacuer au nom de la primauté de l'ordre national de la création d'entités régionales plus vaste et de la mondialisation de l'économie, c'est dans ce contexte biens précis qu'il faut comprendre le retour du local.

---

<sup>2</sup>KOLOSY, (1996-2001) : « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept », Horizon local. [Http://w.w.w.globenet.org/horizon-local/](http://w.w.w.globenet.org/horizon-local/).

<sup>3</sup>PLOZE et SHEARMURE, (2005), Economie urbaine et régionale, introduction à la géographie économique, Economica, Paris, p 376.

<sup>4</sup>PLOZE et SHEARMURE, (2005). Economie urbaine et régionale, introduction à la géographie économique, Economica, Paris. p184

Donc le local est vu comme un nouvel espace à investir socialement, culturellement et politiquement pour repenser la démocratie et repenser la société d'une façon plus générale. Il est vu comme lieu à partir duquel on pourra changer la vie.

### **1.1. Les définitions du développement local(D.L)**

Selon certains auteurs, le développement local découle directement du concept du développement endogène. Michel Boisvert (1996), assimile le développement endogène et le développement local et il affirme ainsi : « ce courant [...] *mieux connu sous le nom de développement local, est le seul qui mette autant d'accent sur le milieu comme facteur de développement opposant une planification ascendante sur le bas aux stratégies habituelles de type descendant par le haut* ». dans cette conceptualisation, le développement local semble provenir du développement endogène.

Selon Greffe (2002)<sup>5</sup> : « *le développement local est une stratégie visant à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité de la collectivité à s'adapter aux nouvelles règles de la croissance macro-économiques. Cette même stratégie verra aussi à trouver d'autres formes de développement qui, par des modes d'organisation et de production inédit, intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental dans des considérations économiques* ».

Pour (Pecqueur, 1989), « *le développement local fait référence à un processus de mobilisation des acteurs locaux en vue de l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une collective à une culture et à un territoire. Il met ainsi en relief, la proximité des acteurs et leur engagement dans une stratégie collective de recherche de bien-être* ». Le développement local appelle à la participation des acteurs locaux au processus d'identification et de mise en œuvre d'action de production de biens collective dans leur milieu. Il n'y pas de développement local sans une volonté et une démarche collectif en rapport direct avec ses aspirations, ses besoins et les ressources localement disponibles (Prod'homme, 1996 ; Malindi, 1998). « *Ces considérations mettent en relief la révélation des préférences des acteurs dans la production collective locale* » (Hounménou, 2001).

« *Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent* ».<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup>GREFFE (2002), cité par Amzal « la gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la wilaya de Bejaia » Mémoire de Master, Université de Bejaia, 2012, P 20.

<sup>6</sup> PECQUEUR, (1989). « Le développement local, mode ou model »édition, SYROS alternative, Paris, page16.

*« Le développement local est une réponse à la situation de crise. Cette dernière est caractérisée par les problèmes d'emploi et d'identité. Le développement local, avant d'être une démarche prise en charge par les institutions ou les mouvements constituent une sorte de réaction spontanée d'un tissu social. Il est à la fois un mouvement de retour à un territoire et un mouvement d'ouverture sur le monde de l'avenir ». <sup>7</sup>*

Le développement local est considéré aussi comme un développement à la base, est un mouvement utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique.

Dans la plus part des pays en développement, le développement local repose sur des actions mobilisant les petites collectivités.

On peut dire que l'approche du développement local repose une démarche volontaire des différents acteurs résidants sur un territoire.

## **1.2. Les approches de développement local**

Ce sont les nouvelles approches du développement local qui partent de la construction de nouvelles grilles d'analyse. Nous explorerons dans ce qui suit les différentes approches du développement local.

### **1.2.1. L'approche territoriale**

L'approche territoriale est basée sur un processus de structuration des territoires en termes de développement local. Cette approche regroupe la théorie du district industriel et celle des milieux innovateurs :

#### **a. La théorie du district industriel**

Le modèle de district industriel s'inspire de l'idée d'Alfred Marshall selon laquelle la proximité et la spécialisation géographique pourraient pour certaines régions, créer des avantages économiques de la production à grande échelle. Les districts industriels lient les aspects économiques qui se produisent à l'intérieur d'un secteur avec l'appartenance à une communauté locale marquée par un système de valeur et de pensées relativement homogènes.<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup>WORMS. « la démocratisation et la territorialisation de la fonction entrepreneuriale, in revue correspondance multiple, N°276, Mars 1987.

<sup>8</sup>BOYER, R. (1986). La théorie de la régulation : une analyse critique. Edition de la découverte, Paris, Cité par, R. TITOUCHÉ, « l'impact des envois de fond des émigrés sur le développement local : cas de Larbaa NathIrathen », mémoire de Magister, Faculté des sciences économiques, de Gestion et Commerciales, Université de Bejaia, Juin 2009, P .108

## b. la théorie des milieux innovateurs

Cette approche est développée par des chercheurs du GREMI<sup>9</sup> (groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs- association P. AYDALOT). Elle interprète le développement local comme étant un effet des processus innovateurs et des synergies à l'œuvre sur le territoire donné.

Après le recensement de 1982, Philipe Aydalot lance le terme de « retournement spatial » afin de qualifier les nouvelles dynamiques économiques propres aux territoires; observée en France mais également en Italie et dans d'autres pays d'Europe. Les grandes entreprises semblent en effet à partir de 1974 ne plus jouer un rôle prépondérant dans la structuration de l'espace économique français. Selon P.Aydalot, il existerait des milieux plus ou moins propices au développement selon la nature des relations que les entreprises entretiennent avec leur territoire d'insertion.

### 1.2.2. L'approche régulationniste et résiliaire

Cette approche est basée sur une économie régulationniste et résiliaire, cette économie donne une place importante aux notions de réseau et de gouvernance dans le système organisationnel des entreprises.

*« Le développement local endogène ne signifie pas qu'il n'y a pas d'aide venant d'en haut. Le milieu laissé à lui-même est généralement incapable de lutter efficacement contre le processus de dévitalisation et de s'engager sur la voie du développement ..... »*<sup>10</sup>. Donc l'articulation de dévitalisation des deux niveaux est indisponible.

## 1.3. Les objectifs et les principes du développement local

Le développement local est un processus ou une démarche à suivre. Il n'est pas considéré comme un projet défini. Il intervient sur le moyen et le long terme sur un espace donné dans lequel les habitants se connaissent et collaborent entre eux par la réalisation d'un ensemble d'objectifs et principes :

---

<sup>9</sup>FERGUENE A. (1999). Dynamiques territoriales et milieux innovateurs. Cahiers du CREAD, n°50, 4<sup>ème</sup> trimestre.

<sup>10</sup>TITOUCHE, « l'impact des envois de fond des émigrés sur le développement local : cas de Larbaa NathIrathen », mémoire de agister, Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales, université de Bejaia, Juin 2009, p.109.

### **1.3.1. Les objectifs du développement local**

Les objectifs du développement local sont nombreux. Ils reposent sur la coordination et la coopération entre les acteurs. Selon (PECQEUR B, 1998)<sup>11</sup> :

- a. Le développement local vise à montrer que la volonté d'optimiser la croissance économique produit de nombreux effets négatifs. Elle entraîne le déclin de certaines régions qui n'arrivent pas à se soumettre aux impératifs du système macroéconomique. Ce système pose en effet des problèmes que ne pourront résoudre toute les collectivités, tous les territoires et tous les individus.
- b. Le développement local vise à montrer que le potentiel d'un territoire n'est pas de se conformer à la règle ou à un modèle. C'est au contraire son aptitude à promouvoir une dynamique de société locale. Les collectivités marginalisées doivent prendre des initiatives locales et ne doivent plus être assujetties à des objectifs de production pour le profit n'attachant aucune valeur à la collectivité ni à l'environnement.
- c. Le défi du développement local consiste à dépasser les impératifs de la croissance économique. Il favorise la création d'activités novatrices à travers un projet collectif de croissance et d'épanouissement. En effet, le développement local est un processus dynamique, ouvert, alimenté sur des attitudes et des comportements axés sur l'action, plutôt qu'un ensemble de procédures prédéterminées dans une structure fermée.

### **1.3.2. Les principes du développement local**

Les définitions abordées précédemment déclinent les principes suivants :

- a. Le développement local est un « bien collectif » qui déborde largement la surface des utilités individuelles, ou des intérêts particuliers, de ses bénéficiaires. Il s'agit d'un projet de développement global ou intégré d'abord initié de bas en haut, même s'il peut fort bien s'accommoder des aides et interventions apportées de haut en bas.
- b. La stratégie de développement global s'inscrit en réaction par rapport à la stratégie de la mondialisation, la délocalisation des entreprises et le démantèlement des filières de production. Elle vise à sélectionner les opportunités les plus favorables pour développer de nouvelles marges d'autonomie par rapport aux centres de décisions externes.

---

<sup>11</sup>PECQEUR B, 1998.citépar Amzal. « la gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la wilaya de Bejaia » Mémoire de Master, Université de Bejaia, 2012, P 35.

**c.** C'est aussi une démarche caractérisée par le volontarisme de ces acteurs qui s'inspire d'une vision du développement du territoire et se traduit toujours dans une politique publique locale. La stratégie choisie est nettement de type coopérative ; elle joue sur la confiance dans la coordination des acteurs et la construction des réseaux.

**d.** Le développement local est une forme de développement qui doit inventer son modèle socioéconomique propre à lui à travers des stratégies spécifiques. En l'occurrence des personnes ou des groupes de personnes dans une société locale doivent avoir la volonté de modifier une situation initiale et de changer les choses existantes.

## **2. Les acteurs développement local**

Le développement local implique des interactions entre trois catégories<sup>12</sup> d'acteurs qui sont :

### **2.1.1. Les acteurs institutionnels**

Il rassemble des pouvoir issus de la légitimité démocratique qu'elle que soit leur niveau; l'Etat et les structures déconcentrées, les collectivités locales et leurs services techniques, les organismes publics et semi-publics, jouant le rôle de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de partenaire ou d'intervenant dans le développement local.

### **2.1.2. La communauté**

Elle représente l'ensemble des populations vivant et agissant sur un territoire donné, elle constitue en fait, les dynamiques et les fondements même du développement local. Elle est hétérogène et constituée de groupes où chaque membre constitue à son tour l'acteur et le sujet et en même temps objet et bénéficiaire du développement (à travers les divers projets).

### **2.1.3. Les acteurs économiques**

Ils correspondent à l'ensemble des entrepreneurs et opérateurs qui, à travers les PME, participent à la vie économique locale ou bien influent sur celle-ci, en produisant, investissant, rendant des services, consommant, offrant des emplois, il y a lieu d'inclure, les banques et les bailleurs de fonds pour leur rôle dynamique dans le financement des investissements, donc de la réalisation des projets, Il n'est pas important qui est le pilier qui prend l'initiative et qui pilote effectivement le développement (c'est la collectivité locale en général), mais l'absence de l'un des autres est inévitablement un facteur d'échec<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup>LORTHIOIS J. « Le diagnostic local des ressources », ASDIC, EDITIONS W.1996.

<sup>13</sup>VARINE, H. (mai 1996). « Economie solidaire et développement local », article N° 368, P.9-17.

## **2.1. Les modes de développement local**

Ils existent trois processus<sup>14</sup> qui mettent en relation l'ensemble des acteurs sur un territoire qui sont :

### **2.1.1. Le processus d'agglomération**

Basé sur la concentration des activités économiques, cette notion est liée surtout aux économies d'échelles qui sont causée par l'accolement des activités et des personnes, elle ne favorise pas le domaine industriel et les modes de coordination entre les agents, mais par contre sont un avantage naissent par la proximité géographique.

### **2.1.2. Le processus de spécialisation**

Est basé sur la structure organisationnelle industrielle qui est fondé soit sur une logique industrielle, soit par leur type d'activités, ce processus fait naître les externalités des technologique qui sont lié à l'agglomération et à la cohérence de ces activités.

### **2.1.3. Le processus de spécification**

Ce processus est basé sur la capacité d'un territoire à se doter d'un mode de coordination entre les acteurs, et ce caractérise de la combinaison de ses ressources et ces actifs.

Ces trois processus sont souvent attribuer au facteur des territoires en fonction de la dynamique. Une dynamique territoriale est engagée par le passage d'un mode à un autre selon la culture de chaque territoire. Ce qui fait du temps une composante principale afin de choisir un mode plus adapté à chaque situation. Ce qui veut dire qu'il n'existe pas un mode meilleur que d'autres, mais des passages d'un mode à l'autre, dessinant une trajectoire de développement pour un territoire qui se construit et probablement se détruit.

Selon les ressources utilisées, le type de proximité présent et la diversité des acteurs engagés par leur coordination, cette construction territoriale peut prendre trois circuits différents, à savoir :

- a. De l'agglomération à la spécialisation :** Elle se fait par une attirance des activités similaires ou complémentaires en termes de fonction de marché ou de produit.
- b. De la spécialisation à la spécification :** Ce passage garantit le redéploiement des ressources et élimine le risque de dépendre d'une activité dominante.
- c. De l'agglomération à la spécification :** La densité institutionnelle exploite les complémentarités qui existent entre les différentes activités. Afin d'assurer une valorisation

---

<sup>14</sup> ZERARA (Nadjet), « Apport du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme au développement local : cas PDAU intercommunal de Bejaïa », Mémoire Master en Science de Gestion, UMAB de Bejaia, 2011, p25.

des activités, le redéploiement des ressources spécifiques et la flexibilité des choix individuels.

### **3. Les conditions de réussite du développement local**

Pour la bonne réussite du développement local il faut se soumettre à certaines conditions qui sont d'un côté relatifs aux acteurs et à leur mobilisation et d'un autre côté à la gestion de développement. Et parmi ces conditions on peut citer :

#### **3.1. Une volonté politique locale**

C'est la condition indispensable de l'existence et de la réussite d'une politique de développement. Elle se matérialise par un projet de développement et des moyens adéquats pour le réaliser.

#### **3.2. Le partenariat**

Dans cette condition, les acteurs agissent comme s'ils avaient des droits et des devoirs réciproques et l'approche consensuelle qu'elle met en œuvre ne gomme jamais les différences. Dans ce sens le partenariat fait le lit de la création institutionnelle. C'est aux institutions, porteuses de projets de développement qu'il appartient de rendre durable une coopération.

Le partenariat se caractérise également par le rôle nouveau des pouvoirs publics. Ce rôle est celui d'un médiateur qui rassemble les acteurs privés autour d'un projet commun, celui d'un catalyseur qui suscite les initiatives par des mesures d'incitation.

#### **3.3. La mobilisation des identités**

La réussite de telle politique de développement repose sur deux aspects, d'un côté la qualité du processus de diversification des ressources et d'autre côté la capacité de mobilisation des acteurs.

Parmi ces principes d'action, l'appel à l'identité occupe une place particulière dans la mesure où le nombre de revendication dans presque tous les secteurs de la vie sociale appellent à la défense d'une identité collective ou personnelle.

## **II. La décentralisation**

La décentralisation est un élément important pour favoriser le développement au niveau local, nous exposons le cadre conceptuel concernant la décentralisation afin de mieux comprendre cette notion.

## **1. Conception de la décentralisation**

Le terme de la décentralisation est complexe, il contient une variété de concepts et il recouvre des sens différents. On constate que le terme de décentralisation est souvent utilisé de manière générique pour désigner une série de processus, qui selon les lieux, présent des traits relativement différents, « *Les processus de décentralisation sont très différents d'un pays à l'autre, non seulement parce qu'ils s'inscrivent dans des histoires différentes, mais également parce qu'ils édictent des dispositions formelles variées* » (Leclerc, 2000, p.23). Autrement dit, il n'existe pas de modèle de décentralisation qui pourrait être appliqué partout, par simple transposition. Les pays qui s'engagent dans la décentralisation ont une histoire, une culture, des institutions et des pratiques qui leurs sont propres.

### **1.1. Les différentes définitions de la décentralisation**

Selon la Banque Mondiale : « *la décentralisation est le transfert d'autorité et de responsabilités en matière de fonctions publiques, depuis l'administration centrale vers les autorités intermédiaires et locales ou vers des organismes gouvernementaux quasi autonomes et/ou vers le secteur privé. Il s'agit d'un concept complexe et à multiples facettes. Une distinction doit être établie entre les différents types de décentralisation du (à savoir, décentralisation politique, décentralisation administrative, décentralisation fiscale) car ceux-ci présentent des caractéristiques, des implications politiques et des conditions de succès différentes* ».<sup>15</sup>

Pour Yatta (2009, P14) « *la décentralisation implique une différenciation institutionnelle et politique entre l'Etat (central) et les collectivités locales et la légitimité de la représentation au niveau local d'intérêts publics, distincts de ceux dont l'Etat (central) à la charge* ».

Ainsi, selon Ebel Yilmaz (2001, p25), « *en règle générale, décentraliser le pouvoir d'élaboration de politique publique consiste, pour le gouvernement central et ses organismes, à transférer la responsabilité juridique et politique de la planification de projet, de la prise de décision et de la gestion d'activités publiques à des gouvernements infranationaux* ».

La décentralisation renvoie au « *Transfert de compétences de l'Etat à des institutions distinctes de lui, ici les collectivités territoriales* »<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup>La banque mondiale : <http://www.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL>

<sup>16</sup>BOUEf et MAGNAN, « les collectivités territoriales et la décentralisation » Edition vie politique, année 2005.p. 38 cité par BOUMOULA « décentralisation et développement local ; contribution au réaménagement de schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie (approche par l'analyse de l'économie politique locale) thèse de Doctorat, faculté des Sciences Economique, de Gestion Commerciale, Université de Bejaia 2011.p. 17

Selon Rondineelle (1981) la décentralisation est « *le transfert des compétences en matière de planification, gestion et affectation des ressources depuis le secteur public central vers :* »

- *Les unités de terrains des ministères et organisations publics centraux.*
- *Les entreprises et les organismes publics autonomes.*
- *Les instances territoriales ou spécialisées.*
- *Les organisations du secteur privé et du secteur associatif ».*

## 1.2. Les types de la décentralisation

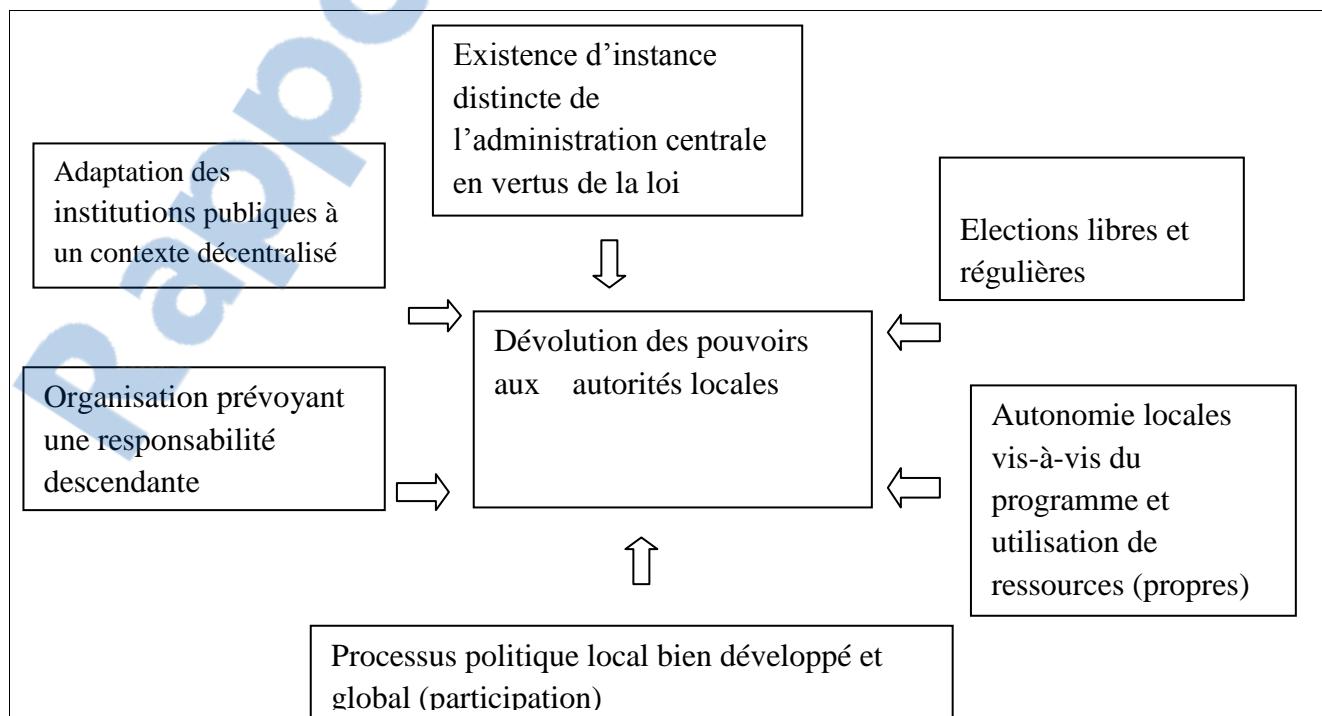
On distingue principalement trois types de la décentralisation :

### 1.2.1. La décentralisation politique

Pour la commission européenne : « *la décentralisation politique désigne, en principe, des situations où l'autorité et le pouvoir politique ont été partiellement transférés à des niveaux administratifs infranationaux* ». (Ebel et Ylmaz, 2001;p.25) Les manifestations les plus évidentes de ce type de décentralisation sont les administrations infranationales élus et qualifiées. Depuis le conseil de village jusqu'aux instances de l'Etat.

Tout l'enjeu de la décentralisation politique est d'attribuer aux autorités locales la structure nécessaire pour comprendre les besoins et les références de la population locale. Ce système requiert, à son tour, un ensemble de réformes interdépendantes, comme le montre les composantes illustrées dans la figure n°1.

**Figure n°I.1. : Les composantes de la décentralisation politique**



**Source :** La commission européenne « Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers », Collection « Outils et méthodes », Document de référence n°2, Office des publications, Janvier 2007, p 16.

Si la plupart de ces réformes paraissent assez évidentes, l'adaptation des institutions politiques à un contexte décentralisé mérite peut-être une attention particulière.

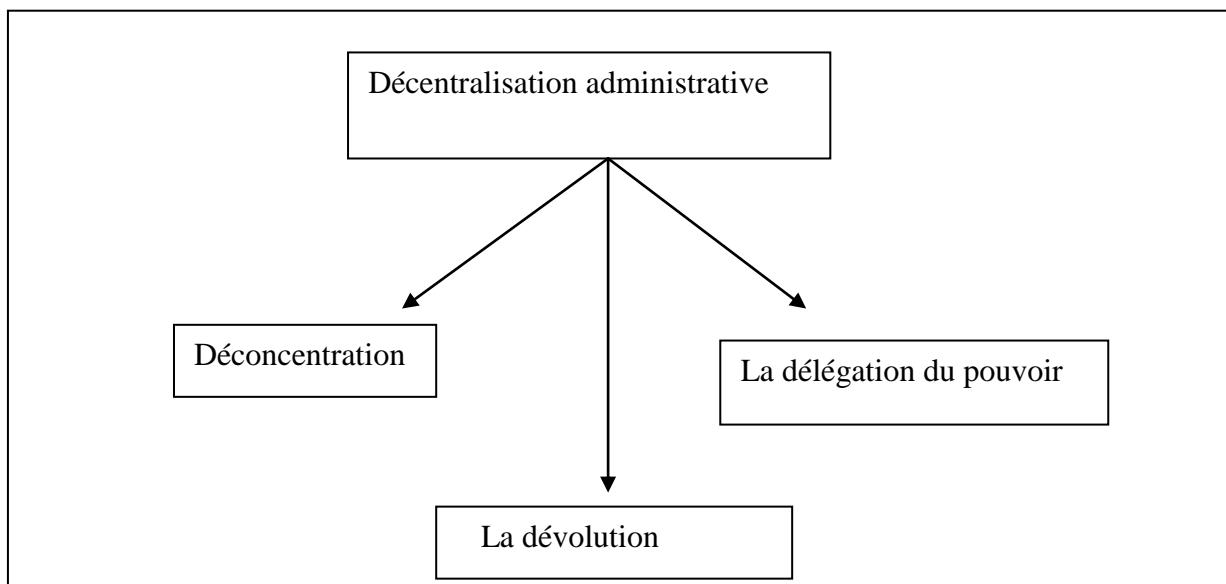
### 1.2.2. La décentralisation administrative

La décentralisation administrative vise, quand à elle, « *à repartir les pouvoirs, les responsabilités et les ressources financières entre différents paliers de gouvernement* ». (Ebel et Ylmaz, 2001 ; p. 25).<sup>17</sup>

Elle consiste à transférer des responsabilités de politique publique à des entités à l'intérieur d'un territoire géographique.

La décentralisation administrative représente le transfert des compétences décisionnelles, des ressources et de responsabilités aux fins de la fourniture d'un certain nombre de services publics, depuis l'administration centrale vers d'autres niveaux administratifs.

**Figure n°I.2. : Schéma général de la décentralisation administrative.**



<sup>17</sup>EBEL et YLMAZ, 2001 ; p. 25. Cité par Amzal, « la gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la wilaya de Bejaia, mémoire de Master, faculté des Sciences Economiques de Gestion Commerciale, Université de Bejaia 2012.p 75

**Source :** Boumoula, « La problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publiques communales : cas des communes de la wilaya de Bejaïa » Mémoire de Magistère en Science Economique, Université A. Mira Bejaïa.2002.P.27

Les formes de la décentralisation administrative :

**a. La déconcentration :** souvent considérée comme la forme la plus faible de la décentralisation et plus fréquemment utilisée dans les pays à gouvernement unitaire. Refaire une répartition du pouvoir de décision et de responsabilité financière et de gestion entre les différents échelons de l'administration centrale, elle peut être simplement le transfert de responsabilités des fonctions de gouvernement central sont situées dans la capital vers des fonctions situés dans les régions où bien elle peut être la création de l'administration sur le terrain dotée d'un pouvoir fort ou encore d'une entité administrative.

**b. La délégation :** est une forme de décentralisation administrative de plus grande ampleur, c'est le transfert de prise de décision de l'administration des fonctions publiques vers les organisations semi-autonomes qui en dernier ressort doivent lui rendre des comptes.

Les gouvernements délèguent des responsabilités lorsqu'ils créent des entreprises ou des sociétés publiques, des services chargés, d'office du logement. Ces organisations ont beaucoup de pouvoir discrétionnaire.

**c. La dévolution :** est souvent considérée comme la forme de décentralisation la plus radicale, c'est le transfert des pouvoirs de décision de l'autorité en matière de finance et de gestion vers des unités d'administrations locales quasi-autonome avec statue de municipalité.

Généralement, la dévolution transfert des responsabilités relatives aux services à des conseils municipaux, qui élisent leur propre maire et conseil, se procurent leurs propres revenus et prennent leurs décisions d'investissement de manière indépendante.

On peut distinguer que la frontière entre décentralisation politique et administrative c'est que la décentralisation politique vise à confier aux citoyens où à leurs élus plus de pouvoir de décision, elle est beaucoup plus liée aux pluralismes politiques et aux gouvernements représentatifs. Tandis que la décentralisation administrative représente le transfert de compétences décisionnelles, de ressources et de responsabilités aux fins de la fourniture d'un certain nombre de services publics, depuis l'administration centrale vers d'autres niveaux administratifs.

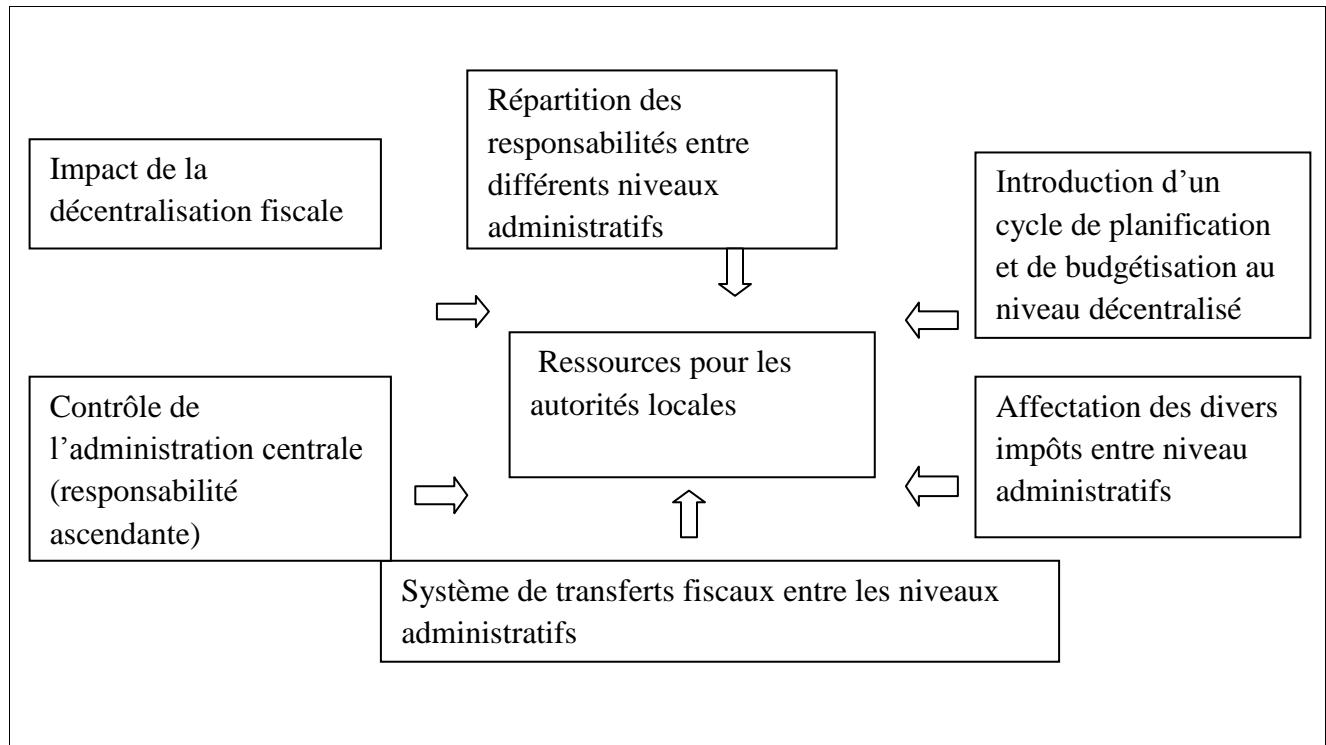
### 1.2.3. La décentralisation fiscale

Ce type de décentralisation implique une réallocation de ressources à une autorité locale d'un montant lui permettant de remplir correctement ses tâches. Elle comprend également le transfert de la responsabilité en matière de prestations de services pour les fonds alloués. Les arrangements concernant l'allocation des ressources se négocient en règle générale entre les autorités locales et centrales.

L'affectation des impôts locaux, la répartition des recettes fiscales, la fixation de taxes de marché et d'utilisateur relèvent également de la politique en matière de décentralisation fiscale.

La figure n°3 présente les principales composantes à prendre en considération lors de la conception d'un système de décentralisation fiscale.

**Figure n°I.3. : Les composantes de la décentralisation fiscale**



**Source :** La commission européenne « Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers », Collection « Outils et méthodes », Document de référence n°2, Office des publications, Janvier 2007, p 18.

L'impact probable de la décentralisation fiscale est particulièrement important car il invite les décideurs à se concentrer sur certains domaines, tel que : l'efficacité économique, la stabilité macroéconomique, la redistribution des revenus et l'efficacité politique.

Yatta (2009 ; p.13-14) signale que le PNUD et la Banque mondiale intègrent dans la typologie générale de la décentralisation « *la décentralisation du marché qui désigne l'externalisation de certaines activités du secteur public vers le secteur privé, la libération du marché, la déréglementation, la privatisation des entreprises publiques, etc.* ».<sup>18</sup>

En plus des typologies retenues, on peut mettre également la typologie proposée par Kafimbou et Sanou (2007) fondée sur la principal raison pouvant conduire à l'adoption d'un processus de décentralisation.

Ces deux auteurs proposent trois classifications de la décentralisation :

- La décentralisation octroyé qui se manifeste par la volonté plus ou moins forte de l'Etat central de partager le pouvoir avec des collectivités territoriales qu'il a mise en place, selon ces acteurs cette décentralisation se caractériserait par une tutelle forte et par l'inadéquation entre moyens financiers et tâches dévolues.
- La décentralisation revendiquée qui a liens dans le cadre d'un Etat central en situation de faiblesse et qui engage la décentralisation pour répondre, soit à une revendication interne (conflit sociaux), soit à une exigence externe comme celle de bailleurs de fonds.
- La décentralisation obligée qui selon les auteurs, « n'est pas politique » mais plutôt « le résultat d'une tendance générale vers le libéralisme et un désengagement de l'Etat central » cette décentralisation dans laquelle le contrôle du central serait marginale et indicatif aurait pour but la production efficace des biens collectif locaux.

### **1.3. Les limites de la décentralisation**

La décentralisation favorise la dispersion des différents collectivités locales et donner lieu à des facteurs d'inefficacités.

Un facteur d'inefficacité de la décentralisation fait les choix collectifs en matière de finance locale et il s'appuie sur des votes majoritaires qui violent les préférences exprimées par les membres de la minorité battue comme celle des votants non décisifs. Il en résulte une perte d'efficacité qui ne peut être minimisée, l'avantage marginal tiré du partage de financement du bien collectif par un citoyen supplémentaire, compense exactement la perte de bien-être marginal consécutive à la violation des préférences des agents non décisifs.

La décentralisation modifie la frontière entre l'offre centrale et l'offre locale de services publics, réduisant la part du centre.

---

<sup>18</sup>YATTA 2009 ; p.13-14 cité par AMZAL, « la gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la wilaya de Bejaia, mémoire de Master, faculté des Sciences Economiques de Gestion Commerciale, université de Bejaia 2012.p 90

La dépendance politique des élus locaux peut encourager des stratégies de recherche, elle peut amener à prendre des décisions stratégiques.

Le mode de désignation de l'exécutif local (le maire et ses adjoints) peu aussi dans certaines conditions, faire apparaître des limites au bon fonctionnement des institutions de la décentralisation.<sup>19</sup>

## **1.4. Les avantages et inconvénients de la décentralisation**

La décentralisation conduit à un transfert de compétence et de délégation du pouvoir, cela donne un certain nombre d'avantages et d'inconvénients.

### **1.4.1. Les avantages de la décentralisation**

La décentralisation est à l'ordre du jour dans tous les pays quelque soit leur niveau de développement ou leur régime politique. Cet engouement trouve sa justification dans les avantages qu'elle procure qui semble largement l'emporter sur les désavantages. Xavier Greffe a identifié les raisons qui la font considérer comme une nécessité dans les pays centralisés, qui la place au cœur de nouvelles demandes dans les pays fédéraux et qui en font un enjeu dans la modélisation aussi bien des structures que des réseaux de pouvoir dans les pays autrefois socialistes.

Selon cet auteur, ces raisons sont au nombre de quatre :

- La décentralisation est source d'une meilleure prise en considération des demandes sociales, les centres de décision étant désormais proches des conditions spécifiques sur le plan économique et social.
- La décentralisation permet de mieux gérer les services publics en adaptant les réponses aux besoins ressentis et en rendant leur fonctionnement plus transparent. A condition, bien entendu, que ce raccourcissement de la distance à l'administration ne se traduise pas par le clientélisme.
- La décentralisation rend possible une participation plus directe des citoyens à la prise de décisions comme à la gestion des services.
- La décentralisation permet un meilleur contrôle des représentants élus et elle est à ce titre un levier de la démocratie. A condition, bien entendu, que cela ne se retourne pas contre la cohérence de la nation et des principes de service public qui servent à la forger.

---

<sup>19</sup>BOUMOULA, S, « décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : Approche par l'analyse de l'économie publique locale ». Thèse de Doctorat en Science Economique, Université de Bejaia, 2011.

### **1.4.2. Les inconvénients de la décentralisation**

On peut citer :

- Accroître les inégalités entre les régions les plus pauvres et les plus riches d'un pays.
- Déstabiliser l'unité nationale et déclencher des conflits politiques ou ethniques.
- Faciliter l'abus d'autorité ou la corruption des autorités locales et centrale et en faire des régions locales dictatoriales.
- Courir le risque qu'il ne soit pas tenu compte des questions de genre et voir l'intérêt des femmes marginalisé à l'échelon de l'autorité locale, notamment par rapport aux groupes vulnérables et aux migrants.

De ce fait, il s'avère essentiel d'analyser attentivement les raisons qui motivent chaque processus de décentralisation ainsi que sa mise en œuvre dans un contexte national précis pour être à même d'évaluer si le processus en question conduit ou non à une amélioration de la situation.

### **1.5. Les défis de la décentralisation**

Plusieurs défis sont à relever à différents niveaux de la politique de la décentralisation : de sa conception à l'évaluation de son impact en termes de réduction de la pauvreté et par sa mise en œuvre.

#### **1.5.1. La formulation d'une politique de décentralisation**

La volonté politique des responsables du pays est un préalable pour l'adoption d'une politique de décentralisation. En effet, celle-ci est une question hautement politique dans la mesure où elle concerne la forme d'organisation de l'Etat. « *Une fois la volonté politique acquise, la vision que les autorités décident de donner à la décentralisation est aussi un enjeu important. Elle conditionne la suite du processus* ». (Sebahara, Pamphile, 2005). Selon cet auteur, on peut distinguer deux types de vision :

D'un côté, une décentralisation conçue comme une politique sectorielle parmi d'autres, à l'instar de la santé, de l'éducation ; de l'autre côté, une décentralisation conçue comme une politique transversale, qui concerne alors tous les secteurs d'activités de l'Etat.

#### **1.5.2. La question du transfert des compétences et des ressources**

La création des collectivités locales va de pair, formellement du moins, avec le transfert de blocs de compétences et de ressources aux nouvelles entités créées. On constate que c'est une des questions les plus difficiles à résoudre dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Le transfert des compétences aux collectivités se fait généralement sans le transfert des ressources. Il en résulte une diminution des prestations publiques accordées aux populations. Cela contribue à son tour à la délégitimation de nouvelles institutions locales. D'où l'effet inverse des résultats attendus de la décentralisation, à savoir des services publics de proximité, plus efficaces et efficients. Même si les causes sont connues (rareté des ressources au niveau de l'Etat, résistance des élites dirigeantes, etc..).

### **1.5.3. Le partage des rôles entre acteurs**

Le partage des rôles est une question prépondérante pour la mise en œuvre de la décentralisation et renforcement de la gouvernance locale. Le partage des rôles entre les différents niveaux de pouvoirs publics est un élément capital dans un contexte de rareté des ressources par rapport aux besoins considérables à satisfaire. En effet, « *si les choix de types de décentralisation ne sont pas guidés par l'efficacité et l'efficience des actions de l'Etat, mais plutôt par la volonté de multiplier des structures pour mieux contrôler le pays et placer les fidèles du régime en place, la décentralisation sera condamnée à l'échec* » (Sebahara, Pamphiles,2005).<sup>20</sup>

Le partage des rôles entre les acteurs de la gouvernance locale est aussi important. Il se joue dans les relations entre les nouveaux élus locaux, les services administratifs des collectivités locales et associations locales qui réalisent des actions de développement sur place.

On peut constater que la pluralité d'acteurs et des normes qu'ils produisent est un moyen d'éviter la rupture et la confrontation dont les conséquences seraient néfastes pour l'ensemble des acteurs. Autrement dit, cette approche implique la reconnaissance des formes de gouvernance préexistantes à la décentralisation.

### **1.5.4. L'élaboration d'approches pertinentes d'appui à la décentralisation et la gouvernance locale**

Une analyse récente de l'OCDE (Juting2004) a démontré que la décentralisation fiscale, politique et administrative ne réduit pas la pauvreté automatiquement, à moins que l'on ne tienne compte d'un nombre de facteurs cruciaux. Pour que la décentralisation puisse avoir un impact sur la réduction de la pauvreté, les conditions préalables suivantes doivent être respectées plusieurs aspects sont à prendre en compte dans ce domaine :

---

<sup>20</sup>SEBAHARA, Pamphiles, 2005) cité par AMZAL, « la gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des commune de la wilaya de Bejaia, mémoire de Master, faculté des Sciences Economiques de Gestion Commerciale, Université de Bejaia 2012.p 55.

- Adopter des mécanismes souples et flexibles afin de tenir compte de fiables capacités des acteurs locaux de développement et de leur renforcement qui ne peut se faire que progressivement.
- Promouvoir une harmonisation des procédures d'intervention et de financement pour éviter la concurrence entre les différents acteurs du développement, à la fois local et national.

### **1.6. Lien entre décentralisation et réformes de l'Etat**

Au cours des 20 à 30 dernières années, les Etats de la plupart des pays du tiers monde ont connu des réformes continues, notamment dans le cadre des programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale. Ces réformes étaient le plus souvent de type global, axées sur les réformes constitutionnelles, les réformes du service et de la fonction publique, les réformes du système bancaire et législatif, le désinvestissement des entreprises-actifs publics et diverses formes de décentralisation. La réforme de l'Etat est toutefois bien plus qu'une simple réorganisation du système administratif ou de la manière d'allouer les ressources. Elle est aussi liée à la mise en place de processus de construction nationale participative et légitime. Puisqu'elles favorisent le développement démocratique, la participation de la population et un Etat de droit, les réformes d'Etat sont le plus souvent considérées comme vitales. Elles créent en effet des structures qui sont à même de gérer les affaires d'Etat de manière pacifique est un, aspect non négligeable d'éviter les conflits. Les réformes de deuxième génération comprennent la démocratie, la gouvernance et la décentralisation. Elles se sont concentrées en particulier sur l'efficacité des services à l'échelon local dans le but de réduire les coûts des services souvent exécutés par des ministères centraux ou des entreprises publiques sont trop bureaucratiques et sur dotées en personnel.

Dans la plupart des pays en développement, le processus de décentralisation de la deuxième génération de réformes a été appuyé par des ministères des autorités locales dévoués, mandatés pour poursuivre le processus et coordonner les services et les questions politiques avec des ministères sectoriels.

La réforme de la fonction publique consiste donc à adapter les règles et les motivations dans le but de rendre le personnel gouvernemental plus efficace, plus dévoué et plus performant dans un nouvel environnement décentralisé. Par son influence marquée sur le développement des capacités à tous les échelons gouvernementaux, la réforme de la fonction publique constitue dès lors un élément clé de la décentralisation. Décider de décentraliser ou de garder un contrôle central sur la gestion des ressources humaines : recrutement, embauche, fixation

des salaires, etc. dépend largement du niveau de capacité régionale et locale existant. L'absence de contrôle suffisant sur l'embauche ou le renvoi de personnel, ainsi que le service de mauvaise qualité qui prévaut dans une majorité des collectivités locales entraînent inévitablement une rotation élevée du personnel. En règle générale, la réforme de la fonction publique est une stratégie qui appuie une décentralisation à plus large échelle des activités gouvernementales et des prestations de services. Cela implique que la collectivité locale doit être investie de pouvoirs illimités dans trois domaines clés au minimum liés à la réforme de la fonction publique : premièrement, les collectivités locales doivent être maîtresses de la structure réglementaire, c.-à-d. qu'elles devraient être à même d'édicter, modifier et exécuter des lois et des règlements qui s'appliquent aux affaires administratives locales (notamment l'aménagement du territoire et la politique sectorielle, les mesures environnementales et le développement économique local) ; deuxièmement, les collectivités locales devraient bénéficier d'une certaine autonomie dans le processus d'acquisition ; troisièmement, les collectivités locales devraient avoir le contrôle sur le service public local et la question de l'emploi. Donc il est possible d'instaurer une osmose fonctionnelle entre le local et le central à travers un partage et une division réfléchie de la décision pour faciliter le bon déroulement de la décision prise.

Les divergences de visions sur le rôle du gouvernement ont profondément influencé les approches relatives aux réformes d'Etat ou du secteur public choisis par les organisations d'aide au développement. Dans les premiers temps de l'aide au développement, les bailleurs de fonds étaient simplement convaincus que les gouvernements devaient jouer un rôle majeur et direct (qui intègre le contrôle et la régulation) dans les projets de développement économique. (Hans Bjorn Olsen, Novembre 2007 ; P7).<sup>21</sup>

**-La décentralisation en France :** Le point de départ de la décentralisation en France a été en 1982 par la loi de Deferre, cette loi à qui conduit à une révision institutionnelle de 2003.

La loi de Deferre de 1982 visait à définir les principes de fonctionnement des collectivités territoriales.

En France, la décentralisation consiste à un transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, lesquelles bénéficient d'une certaine autonomie de décision.

Les collectivités territoriales ont obtenu des compétences et des responsabilités et aussi des droits de décision et de contrôle politique.

---

<sup>21</sup>[Www.dez-odwin-ch/ressources/ressource-FR-167-288](http://www.dez-odwin-ch/ressources/ressource-FR-167-288). PDF consulté le 12/11/ 2012.

**-La décentralisation en Allemagne :** la décentralisation en Allemagne n'existe pas réellement parce que l'Etat allemand n'accorde pas le droit de décision aux conseils municipaux et n'obtiennent aucune possibilité de participation et de contrôle au regard des compétences transférées.

### **3. La gouvernance locale**

Les analyses sur la gouvernance alimentent la réflexion des acteurs scientifiques. Elles font l'objet d'une importante littérature à travers laquelle, le concept est abordé sous divers angles, notamment, celui de la gouvernance locale. Celle-ci se rapporte aux formes de coordination entre les acteurs publics et la société civile dans la production locale de biens collectifs.

La notion de gouvernance a émergé dans tout un ensemble de discours à partir des années 80 pour désigner des mécanismes, des processus et des instruments d'action permettant de créer une capacité d'action collective en opposition au gouvernement qui décrit l'ensemble des institutions politiques qui participe à la direction, l'orientation et l'intégration d'un espace politique donné. C'est à partir de là que le concept glisse du champ économique vers le champ politique,

La question de la gouvernance territoriale peut poser le problème de l'action publique dans un contexte de recomposition des territoires et de l'accès géographique de l'autorité publique.

#### **3.1 La définition de la gouvernance locale**

Pour le PNUD (2004) « *la gouvernance locale comprend un ensemble d'institution, de mécanisme et de processus par lesquels les citoyens et leurs groupes peuvent exprimer leurs intérêts et leurs besoins, négocier leurs différences et exercer leurs droits et leurs obligations au niveau local. Elle nécessite un partenariat entre les institutions gouvernementales locales, les organisations de la société civile et le secteur privé pour la prestation participative, transparente, responsable, et équitable des services et le développement local. Elle nécessite le transfert aux collectivités de l'autorité et des ressources nécessaires et le renforcement de leurs capacités à fonctionner comme des institutions participatives sensibles et responsable vis-à-vis des préoccupations et des besoins de tous les citoyens* ».

La gouvernance locale met l'accent sur la nécessité de s'affranchir de l'étroit cadre juridique et des entités de gouvernance locale. Elle cherche à inclure les multiples relations formelles et informelles qui prévalent entre les différents acteurs du développement et qui façonnent et influencent le rendement et l'efficacité des systèmes administratifs et politiques à l'échelon local et régional.

L'appui aux processus de gouvernance nationale et l'appui à la gouvernance locale présentent de fortes synergies et de nombreux points communs. Pour renforcer les processus de gouvernance locale, il est dès lors indispensable de travailler avec des principes de gouvernance à l'échelon local.

« *La gouvernance territoriale, nous la définissons comme le processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographique proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement* ». (Gilly-Wallet, 2005).

La réalisation d'un projet de et la résolution d'un problème productif invite à retenir le concept de proximité des acteurs, sachant cependant que la proximité est certes géographique mais aussi institutionnelle, informationnelle etc.

Le point commun de toutes les définitions de la gouvernance est qu'il s'agit de la manière dont le pouvoir est exercé et de la manière les décisions importantes dans une société sont prises.

### **3.2. Les acteurs et les typologies de la gouvernance**

Le programme des Nations Unies pour le Développement retient trois formes de gouvernance à savoir : l'Etat et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

#### **3.2.1. L'Etat**

A travers ses différentes institutions et l'exercice de ses trois pouvoirs : législatif, judiciaire et exécutif ; le rôle de l'Etat apparaît d'une grande importance donc l'Etat est le seul acteur décisif et capable de créer un environnement politique légal, c'est à l'Etat de veiller au respect de la loi, au maintien de l'ordre et de la sécurité, de définir une politique et des programmes publics, de générer des recettes pour les services et infrastructure publics, d'élaborer son budget et d'encourager le marché.

#### **3.2.2. Le secteur privé**

Le secteur privé englobe toutes les entreprises, allant de la micro-entreprise à la multinationale, qui exercent des activités économiques productives sur un territoire donné.

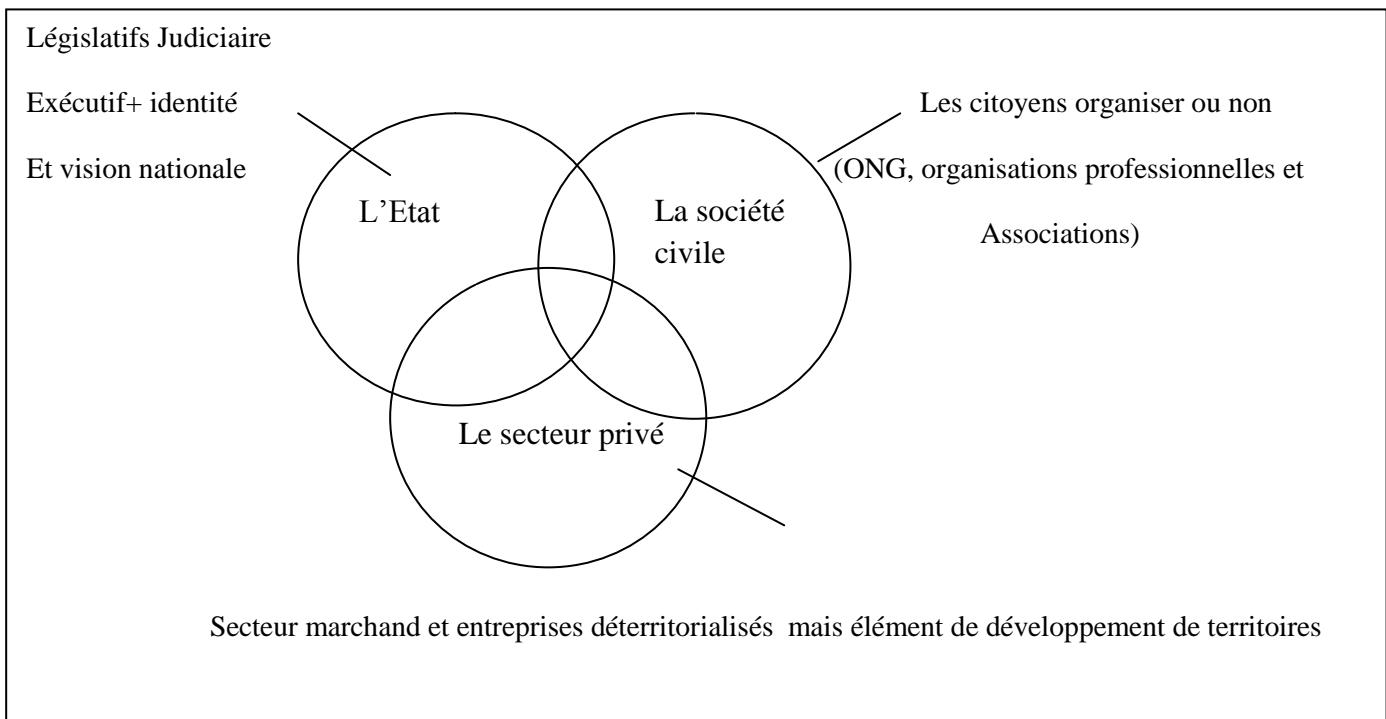
Ce secteur produit et fournit des biens et services, crée des emplois et distribue des revenus pour les citoyens ce qui constitue un facteur de développement territorial.

#### **3.2.3. La société civile**

La société civile est constituée de l'ensemble des occupants vivant, agissant, partageant des valeurs et des responsabilités et subissant les handicaps d'un territoire donnée. En d'autre terme, la société civile est composée de personne agissant individuellement ou en groupes

structurés et organisés dans des organisations non gouvernementales, des organisations professionnelles.

**Figure n°I.4. : Les trois paliers de la gouvernance selon PNUD (1997)**



**Source:** PUND, Governance for sustainable human development, New York, 1997. In DESTATTE Philippe.

Selon Gilly et Perrat (2003), trois principaux types de gouvernance locale en fonction de la nature des acteurs-clés, de leurs objectifs et de leurs modes d'appropriation des ressources produites localement, peuvent être distinguées :

### 3.2.4. Gouvernance privée

Ce sont les acteurs privés qui incitent les dispositifs de coordination et de création de ressource selon un but d'appropriation privée. Il en est ainsi de la firme motrice.

### 3.2.5. Gouvernance privée collective

Dans ce cas, l'acteur-clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies, comme par exemple les chambre de commerce, les syndicats professionnels et toute forme de clubs d'opérateurs privés.

### 3.2.6. La gouvernance publique

Les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens et services collectifs.

En fait, dans la réalité, rares sont les situations pures telles qu'elles viennent d'être décrites : on trouve le plus souvent une association des formes précédentes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (publique ou privée), selon un dosage spécifique et variable.

### **3.3. Les conditions de réussite de la gouvernance locale**

La gouvernance locale s'appuie sur certaines conditions pour être efficace. Paquet (2004) nous propose cinq éléments sur quels se fonde la gouvernance.<sup>22</sup>

#### **3.3.1. La confiance**

Il s'agit d'un élément essentiel à la base de tous les arrangements de collaboration. Il s'agit bien d'une évidence, la confiance contribue au développement de la relation et elle permet la reconnaissance réciproque des acteurs, la participation à la réduction des écarts de temps sectoriels par la constitution de sa propre temporalité partenariale et elle est source de créativité.

#### **3.3.2. Les partenariats et les réseaux**

C'est le partage du pouvoir à la volonté de travailler en collaboration. Or nous explique à quel point cette notion rencontre énormément d'objections ; les uns craignant la perte de pouvoir et les autres naviguant difficilement à l'intérieur de contrats un peu flous, ne relevant souvent que de l'engagement moral, propre à la gouvernance.

#### **3.3.3. L'obligation de rendre des comptes**

D'après Paquet, cette notion a donné lieu à des excès. Profitant du principe de précaution, la reddition de compte s'est étendue à sanctionner, et ce rétrospectivement, le manque de clairvoyance.

Dans ce propos, l'auteur fait allusion à certaines enquêtes publiques où des gens se sont vus accuser de manque de clairvoyance alors que la prise de décision avait été bonne et appuyée sur un processus adéquat, mais limité.

#### **3.3.4. La solidarité**

La solidarité réfère à la coopération et au partage toute comme le rôle de la confiance et le partenariat.

---

<sup>22</sup> PAQUET, G. (2004) Pathologies de gouvernance. Montréal, Liber, L'Harmattan, 1997.p402-433.

### **3.3.5. L'érosion de la conscience professionnelle**

On comptait sur les consciences professionnelles, référence et arbitre dans les institutions de gouvernance, selon Paquet ce rôle est en voie de disparition.

Ces notions sont fondamentales à la gouvernance chacune d'elle implique toute une suite de défis à relever et contribue à rendre l'application de la gouvernance relativement complexe.

## **3.4. Les principes de la bonne gouvernance locale**

On peut distinguer cinq<sup>23</sup> principes clé de la gouvernance :

### **3.4.1. La transparence**

De nombreux acteurs sont impliqués dans la gouvernance locale. Il importe de leurs donner à tous un sens de la responsabilité et doivent disposer d'information sur les bases et les critères décisionnels de l'Etat, sur les motivations des décisions précises, les dispositions prévus et la transparence de l'allocation des ressources à l'échelon local peut être améliorée grâce à une planification des budgets particulières.

### **3.4.2. La participation**

Le degré de partage de l'information, augmente la participation locale, qui à son tour élève le degré de participation aux débuts et les possibilités de contestation lors des prises de position.

### **3.4.3. La recevabilité**

Correspond au contrôle du pouvoir qui s'exerce au sein de l'Etat et de la société, avec l'obligation pour le responsable d'expliquer ses décisions.

La recevabilité nécessite une définition claire des tâches, règles de fonctionnement de l'institution publique ou privée.

### **3.4.4. L'efficacité**

Elle suppose que les ressources financières et humaines doivent être utilisées de manière optimale. Sans retard ni corruption, ni gaspillage. Le principe repose sur l'hypothèse que la propension à payer des taxes proportionnelle au degré de consultation des citoyens sur l'allocation des ressources et aux possibilités de maintenir les autorités locales redevables.

### **3.4.5. La non-discrimination**

Aucun groupe ne devrait être exclu du pouvoir et des ressources. Cela suppose également que des politiques actives en faveur de l'intégration des groupes exclus devraient être mise en

---

<sup>23</sup>Cité par AMZAL, « la gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la wilaya de Bejaia, mémoire de Master, faculté des Sciences Economiques de Gestion Commerciale, Université de Bejaia 2012.p 66.

place. Cette non- discrimination doit s'appliquer explicitement à réduire les inégalités entre la population.

### **3.5. La gouvernance locale est dynamique de proximité**

L'une des définitions de la gouvernance locale consiste à considérer comme la conjonction des trois formes de la proximité (géographique, organisationnelle et institutionnelle). C'est sur un territoire donné que les institutions publiques et les acteurs de toute nature peuvent s'associer, mettre en commun leurs ressources, leurs capacités et leurs projets, et créer une nouvelle coalition d'actions respectant l'autonomie de chacun des protagonistes.

#### **3.5.1. La proximité**

Selon O. Bouba-Olga et al, 2008, la proximité *renvoie naturellement à sa dimension géographique*<sup>24</sup>. Elle est souvent référée à la dimension entre deux (ou plus) agents positionnées sur un territoire déterminé.

La proximité a été durant longtemps appréhendée dans sa signification spatiale. Celle-ci ne se résume pas à cette seule dimension. Certes elle fait appel à l'existence d'interaction de nature spatiale mais aussi organisationnelle entre les acteurs, entre objets techniques ou entre acteurs et objets. Elle refuse la référence exclusive aux coûts de transport de l'analyse spatiale, fondée sur un raisonnement en termes de distance et à une conception physique de la relation entre acteurs et lieux. Selon cette approche la proximité est considérée non dépouillée de sa dimension sociale et économique (Gilly et Torre 2000.p.14).

#### **3.5.2. Les principales formes de proximité**

On distingue trois formes<sup>25</sup> de proximité :

**a. La proximité géographique :** La proximité géographique est basée essentiellement sur un voisinage dans l'espace physique. La proximité géographique fait référence à la séparation dans l'espace et à des liens en termes de distance. Il s'agit du nombre de mètre ou de kilomètre qui séparent deux entités. Quand on parle de proximité géographique, on pense le plus souvent à une relation entre deux individus ou entre deux groupes de personnes. Même sans entrer dans les considérations des éléments géographiques, et en s'entend aux

---

<sup>24</sup> BOUBA-OLGA O. et al (2008), « la proximité 15 ans déjà ! », revue d'Economie Régionale et Urbaine n°3, p, 280.et CORIS M. et al (2009), « les dynamiques spatiales des activités prédictives », Working Paper du GRETHA n° 2009-20, p.12

<sup>25</sup> AMZEL, « La gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la Wilaya de Bejaïa » Mémoire de Master en Management Economique des Territoires et Entreprenariat, Université Mira, Bejaïa 2011 ; p 46-47.

caractéristiques des seules actions humaines, il apparaît que la notion de proximité géographique s'applique également aux objets.

**b. La proximité organisationnelle :** Dans sa signification traditionnelle, la proximité organisationnelle « *lie les agents participant à une activités finalisés dans le cadre d'une structure particulière et elle se déploie à l'intérieur des organisations – firmes, établissement, etc. – le cas échéant, entre organisations liées par un rapport de dépendance ou d'interdépendance économique ou financière- entre sociétés membres d'un groupe industriel ou financier, au sein d'un réseau, etc. -»*<sup>26</sup>( Kirat, Lung, 1995).

En effet, la proximité organisationnelle repose sur deux types de logique :

- Selon la logique d'appartenance, sont proche en termes organisationnelle les acteurs qui appartiennent à un même espace de rapport (firme, réseau)
- Selon la logique de similitude, sont proche en termes organisationnelles les acteurs qui se ressemblent c'est-à-dire qui possèdent le même espace de référence et partagent les même savoirs.

**C. La proximité institutionnelle :** La proximité institutionnelle fait référence à des liens plus fortement identitaires qui n'impliquent pas obligatoirement des similitudes organisationnelles ou une proximité géographique.

« *La proximité institutionnelle repose sur le partage de valeurs, de règles et sur l'existence d'un langage commun, de représentations collectives entre les acteurs* » (North, 1990 in Colletis Wahl, 2008, p, 15).

La proximité institutionnelle lie les acteurs qui se ressemblent ou qui possèdent le même espace de référence, et partagent les même savoirs. Cette proximité est liée à une relation de ressemblance des représentations et des modes de fonctionnement.

## Conclusion

A travers ce qui a été présenté, nous avons tenté de mettre en exergue les notions de développement local, décentralisation et gouvernance locale.

Le développement local est un processus qui vise à améliorer le niveau de vie des populations, il concerne l'ensemble des différents acteurs d'un territoire, il nécessite une grande mobilisation au plus près de leurs préoccupations. Tandis que le succès des stratégies de développement local dépend largement de l'exercice de système institutionnel local approprié. Pour aboutir, le développement local doit rester une démarche fondamentalement

---

<sup>26</sup>KIRAT (N). LAZARIC et (J.M) MONNIER, « coordination économique et apprentissage des firmes », Economica, Paris, p.213.

politique (avant de mettre en œuvre des techniques), c'est-à-dire une démarche qui pousse chaque citoyen d'un territoire, à devenir un acteur engagé de son avenir.

La décentralisation qui est un transfert de responsabilité et de prise de décision de l'administration centrale vers les autorités intermédiaires ou locales, donne l'autorité pour les différents acteurs de participer dans la prise de décision.

Le processus de la gouvernance locale fait appel à la mise en place de la proximité. L'analyse de ses principales dimensions (géographique, organisationnelle, et institutionnelle) révèle que la proximité a une incidence favorable sur les mécanismes de la gouvernance locale. Le concept de la gouvernance met l'accent sur les liens étroits, qui associent les décideurs publics et les représentants des différents autres acteurs.

# *Chapitre II*

## **Introduction**

La relation entre la décentralisation et développement local est une relation complexe et primordiale, comme si l'une engendrait l'autre, et qui trouverait en elle l'instrument utile de sa réalisation.

Il est utile de revenir sur la conception d'une relation complexe entre deux notions qui, loin d'être originellement complémentaires, et aussi de partager la conviction que chaque situation exige sa propre grille de lecture.

Si le développement local est fondé sur la participation et le consensus, la décentralisation en revanche contient l'expression d'un droit de substitution légitime ; c'est la différence fondamentale entre la décentralisation, comme projet politique, et le développement local, comme pratique sociale. Engendant de possibles tensions, elle est générique du débat ancien entre démocratie représentative et démocratie participative.

Quelle est la relation entre décentralisation et développement local ?

Dans ce chapitre on présentera la relation supposé entre développement local et la décentralisation, la démocratie participative et la coopération intercommunal comme renforcement de développement local, enfin en présentera un aperçu sur le développement local et la décentralisation en Algérie.

### **1. La relation estimée entre développement local et décentralisation**

La relation entre décentralisation et développement local<sup>27</sup> est une relation importante, certains acteurs considèrent que les ressources des collectivités locales ont une importance dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Le développement des collectivités locales appelle d'importantes ressources financières et des ressources humaines qualifiées. La décentralisation pour être fonctionnelle, n'exige qu'un certain nombre de conditions. Selon Doly Christian(2010), « *dans la politique de décentralisation, on note l'existence d'autorités locales élues, traduisant une participation politique des populations à travers des élections. Mais pour sa mise œuvre, le transfert effectif des compétences aux collectivités locales et l'appui technique et financier de la défense sont indispensables* ».

Pour permettre aux collectivités locales d'assurer des services publics de qualité aux populations, elle nécessite la mobilisation des ressources locales, pour garantir la réussite du

---

<sup>27</sup>[http://www.memoireonline.com/06/11/4564/m\\_le\\_développement-local-face-a-la-politique-de-décentralisation10.html](http://www.memoireonline.com/06/11/4564/m_le_développement-local-face-a-la-politique-de-décentralisation10.html), consulté le 19-08-2013 à 11h.

processus de la décentralisation. Dabiré et Bicombe Logo (1996) pensent que la décentralisation appelle une démocratie de proximité, c'est un moyen de stimuler le développement local qui est « une interpellation ». Elle interpelle tous les acteurs de développement, pour deux raisons :

D'une part, elle a pour ambition de désabuser les approches classiques de développement, de donner le pouvoir à la base, de contribuer à l'enracinement de la démocratie, de libérer les énergies populaires, de promouvoir des populations et à la satisfaction des populations locales. D'autre part, elle vise une transformation profonde des sociétés locales.

Pour Coulmin (1984) «*Le développement local ne peut se concevoir qu'avec les collectivités que la décentralisation a rendues majeures* ».

Donc le développement local et la décentralisation ont comme base de participation de la population. Cette dernière signifie responsabilité des populations dans le processus de décisions locales. Il faut un minimum d'une telle participation pour que l'aide par soi-même puisse faire sentir ses effets et être durable.

La décentralisation est un levier du développement local. Elle est un cadre propice à la participation et à la planification. Elle induit la participation des différents acteurs, ce qui est un facteur de mobilisation de ressources. Le développement local est lié à la décentralisation et à la démocratisation, car il implique l'expression d'opinion et la prise de décision par les communautés.

### **1.1. La décentralisation : Un facteur de développement local**

La décentralisation peut être un facteur<sup>28</sup> de développement dans une économie de marché. Ainsi que le souligne Greffe (1997, p361-362), l'économie contemporaine est celle de la variété permanente, compte tenu du mouvement incessant des technologies de l'information et de la communication. Dans cette perspective, la décentralisation constitue un atout dans la mesure où elle permet l'instauration de réseaux de communication mettant en jour des ressources spécifiques productrices de variétés tout en facilitant la mise en œuvre de réseau de partenariat. Ces derniers permettent de doter les collectivités locales de ressources stratégiques. De même, la décentralisation permet aux gouvernements d'investir dans des

---

<sup>28</sup>AMZEL, « la gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la wilaya de Bejaia, mémoire de Master, faculté des Sciences Economiques de Gestion Commerciale, Université de Bejaia 2012.P.82

projets d'infrastructures qui ont une incidence positive sur la vie des citoyens tout en stimulant le développement local.

Selon Alitoussin (2008)<sup>29</sup>, « *les relations entre la décentralisation et le développement local s'apparentent au dilemme de l'œuf et de la poule : tantôt c'est la décentralisation qui est au service du développement local, tantôt c'est l'inverse* ».

Le développement local est au service de la décentralisation. En effet le développement local sert de tableau de bord à la décentralisation. Elle est une sorte d'indicateur de performance de la décentralisation.

Si la décentralisation est institutionnelle, (mise en place, organisée et réglementée) matérialisant une volonté politique, le développement local lui est par contre endogène et se construit sur la base d'une volonté communautaire.

Bien évidemment que le développement local est la finalité même de la décentralisation, sinon comment comprendre l'existence même des collectivités locales.

La décentralisation est au service du développement local. En effet, dans la mesure où elle délimite un espace où s'organisent les activités et en définitive où se concrétisent les politiques publiques, elle libère les énergies et instaure la participation, mais aussi à travers un transfert de compétences, elle fournit un service public local, dans ce sens, la décentralisation est bien au service du développement local.

En effet, les lois de décentralisation de la plupart des pays prescrivent aux collectivités locales de concevoir des plans de développement local. Ces plans sont une projection à moyen et à long termes du devenir des collectivités souhaité par leurs habitants.

L'articulation entre développement local et décentralisation pourra se traduire par :

- la mise en place de systèmes d'information et d'aide à la décision pérennes et spécifiques aux services des élus et des autres acteurs des territoires.
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales à exercer leurs différents mandats et compétences transférées.
- la mise en place de fonds d'investissements au niveau national ou régional.
- l'articulation entre les approches sectorielles et les processus de développement territorial.

---

<sup>29</sup> ALITUSSIN, R.L. (Janv. 2008) : Les défis du développement au Sénégal, p192.

## 1.2. Démocratie participative locale

La démocratie participative locale apparaît comme un élément essentiel dans la promotion de développement local. Elle tend à véhiculer les aspirations d'une participation populaire ; autrement qu'au seul moment de la désignation de ses représentants à l'exercice du pouvoir politique local. L'affirmation des citoyens ne passe plus exclusivement par une représentation démocratique, mais aussi par une réelle participation (Breux, Bhérer, Colin, 2004 ; Bellavance, 2003).

### 1.2.1. Définition de la démocratie participative locale

La démocratie participative au niveau local renvoie à une « *gestion participative locale* »<sup>30</sup>. Cela revient à installer les relations entre l'Etat et la société dans une perspective horizontale communicationnelle et démocratique, et à observer des mécanismes de fonctionnement et des médiations émergeant entre les deux catégories (Gallegos, 2005). L'espace public et l'innovation institutionnelle permettent de cerner ces relations et d'observer ces mécanismes.

Selon l'expression de Le Floch (2004), la démocratie participative est aussi perçue comme une « *quête d'un remède pour la citoyenneté* »<sup>31</sup>. Elle viserait par conséquent à repêcher une citoyenneté déclinante par les projets de développement, notamment les politiques publiques.

La participation des citoyens au niveau politique est supposée existante à travers l'échange de la décision concernant la matérialisation des intérêts de leur communauté politique. Reprenant (Stewart, 2001, Gallegos, 2005) souligne que la démocratie participative suppose la constitution d'une série de cadre et de dispositifs garantissant des processus de discussion et de réflexion dont peut résulter une vision plus précise des conflits sous-jacents d'une problématique déterminée et de façon de les aborder. La notion d'espace public renvoie précisément à ce type de cadre de réflexion synonyme d'un espace de participation des citoyens au niveau politique, de dialogue et d'interaction entre les différents acteurs. L'espace public paraît comme une instance de médiation entre les acteurs qui se caractérise par une forme institutionnalisée.

Quant au processus d'innovation institutionnelle, celui-ci fait référence à l'articulation progressive entre le système politique, l'activité publique des citoyens et les organisations

<sup>30</sup>GALLEGOS, (2005). « dispositifs délibératifs pour le développement local en Equateur : le cas des municipalités indigènes », dans BACQUÉ M-H SINTOMER Y. p.257.

<sup>31</sup> LE FLOCH R. (2004), « Démocratie participative : attendus et contradiction », *Economie et Humanisme*, numéro 371, décembre 2004, p. 94.



sociales dans la perspective d'une gestion légitime des problèmes publics (Gallegos, 2005). Dans ce cadre, il existe des dispositifs spécifiques favorisant la participation des acteurs dans l'élaboration des politiques publiques tout au long des étapes de celle-ci, et conduisant à l'amélioration de la gestion publique. (Gallegos, 2005) note à propos de ce processus d'innovation institutionnelle que « *le caractère institutionnelle de la politique apparaît comme le responsable du positionnement, de la qualité et des contenus qui soutiennent les politiques de régulation économique et de redistribution de la richesse sociale* »<sup>32</sup>. L'innovation institutionnelle permet de développer des processus participatifs incluant les citoyens dans l'espace publics afin de discuter et de réfléchir sur des stratégies visant à relancer le développement local et à améliorer les conditions de vie des citoyens. La participation citoyenne au développement local permet de spécifier la dynamique des acteurs locaux tant comme le moteur et l'expression de ce développement. L'encouragement des initiatives de collaboration et de la coopération entre les acteurs et une condition à l'instauration d'une démocratie participative favorisant la négociation et à la réflexion sur les problèmes de développement entre acteurs.

### **1.2.2. Champ d'application et avantage de la démocratie participative locale**

L'idée sous-jacente à la démocratie participative est que le niveau local est l'échelon pertinent et adéquat de la prise de décision politique, autrement dit les décisions prises sur le terrain sont plus adaptées que celles prises de façon centralisée car elles sont les mieux adaptées aux réalités locales.

La première idée qui découle de la démocratie participative locale est de considérer que « *toute personne est experte du lieu où elle vit* »<sup>33</sup> afin d'éviter que les lieux soient détournés de leurs usages. Pour cela il est indispensable d'impliquer en amont les habitants pour qu'ils puissent exprimer leurs avis et leurs besoins. De même les élus ne sont pas assez nombreux pour appréhender un quartier. Ils ont besoin de l'aide des habitants. La démocratie locale a donc pour rôle de permettre un meilleur fonctionnement du quartier, en mettant en relation les élus, les habitants et l'administration.

La démocratie est aussi vue comme un moyen d'impliquer les gens dans la politique. L'échelon communal est considéré comme le lieu naturel de la participation politique. Il est

---

<sup>32</sup>GALLEGOS F.R.(2005), « dispositifs délibératifs pour le développement local en Equateur : le cas des municipalités indigènes », dans BACQUÉ M-H SINTOMER Y.

<sup>33</sup>HURAND Anne, « enjeux et limites de la démocratie participative », dans observatoire du management alternatif, édition HEC ‘apprendre à oser’, Paris, Mars 2008, P.9-21.

en effet un territoire lisible par les gens et par les groupes, c'est le lieu d'implication possible et l'objet d'une possibilité d'une mise en mouvement.

En résumé, trois (03) principaux<sup>34</sup> objectifs et avantages de la démocratie participative locale. L'insertion d'un contrat social, l'amélioration des services publics et la réhabilitation du milieu politique.

### **1.2.3. Les approches de la démocratie participative**

Elles sont diffusées en trois approches :

#### **1. La participation-démocratisation généralisée : « le pouvoir des individus »**

Au sens le plus large, mais le moins répondu, la participation de l'individu désigne le fait qu'il contribue aux informations des différents contextes dans lesquels il évolue. La participation est un vecteur de transformation sociale et de démocratisation généralisée. Selon Jean-léon Beauvois (2006)<sup>35</sup> « *la démocratie participative aurait alors pour fonction de faire en sorte que les gens participent à l'exercice du pouvoir qui règle leur existence sociale dans la quotidienneté des rapports sociaux et des relations qu'ils sont avec les appareils du pouvoir* ».

Gérard Mendel développe une approche de la participation qui se situe dans « *un esprit qui cherche à favoriser un pouvoir des individus sur leurs actes sociaux quotidiens, en particulier dans le travail. Elle vise au passage de la société de masse, celle d'aujourd'hui, à une société d'individus sociaux qui développent leurs ressources psychologiques dans la dimension privée-qui ne regarde qu'eux- mais aussi dans la sphère sociale*

.<sup>36</sup> ».

#### **2. La participation-décision : une approche qui vise à refonder le modèle démocratique**

La participation peut se définir comme l'ensemble des actes par lesquels les citoyens interviennent dans le processus de décision publique et influencent les décisions des gouvernants (Sandra Breux 2004). Dans la mesure, où cette conception de la participation est référée de manière explicite au mécanisme de la prise de décision politique, on l'appellera « participation-décision ou la participation de citoyen » à des espaces divers, mais presque

---

<sup>34</sup> [www.adels.org/ressources/observatoire.htm](http://www.adels.org/ressources/observatoire.htm)

<sup>35</sup> Cité par IDIR, B. « Etat des lieux de la gouvernance territoriale, et son impact sur le développement local cas : Commune d'Akbou » Mémoire de Master, Université de Bejaia, 2013.

<sup>36</sup> MENDEL, G. (2003), « Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative ».

toujours d'échange et de délibération, elle est un moyens : dans sa version minimum, elle consiste en l'expression des désirs des citoyens sur leurs affaires. Dans sa version maximum, elle permet de remettre à des citoyens la gestion d'un budget et d'un projet. Jean-Léon Beauvois explique l'intérêt de ce principe : « *la démocratie participative de présente comme un contrepoids face au caractère trop abstrait ou trop lointain, ou encore trop pesant (bureaucratique) du pouvoir d'état ou du pouvoir des organes centraux et de son exercice par les commissionnaires, fonctionnaires ou administrateurs, y compris décentralisés. Il s'agit de créer un contrepoids en essayant de faire descendre le plus bas possible le processus de prise, au moins d'aval démocratique, des décisions politiques, de l'amener au plus près de terrain, là où ces décisions doivent s'appliquer* ».

### **3. La participation-consultation : une approche qui ne modifie que marginalement les fonctionnements des institutions**

La notion de participation se restreint à la phase d'expression ou de consultation, et ne revendique pas des comptes sur la décision elle-même.

#### **1.3. La coopération intercommunale**

La coopération intercommunale est considérée comme un élément important qui peut renforcer au niveau local.

##### **1.3.1. Définition de la coopération intercommunale**

La coopération intercommunale est définie comme étant « *une collaboration qui joue sur le maintien des entités communale et des conseils municipaux et sur une représentation des communes et non des habitants dans les instances intercommunales. Ainsi, les structures de coopération gèrent un certain nombre des dossier et les conseils municipaux continuent de gérer ce qui ne relève pas de la compétence intercommunale* »<sup>37</sup>. Notons que l'intercommunalité<sup>38</sup> est relative à plusieurs communes ou municipalités de proximité qui se regroupent pour travailler en commun à la création et à la gestion de services d'équipements, d'infrastructures ou à la délivrance de prestations afin de mieux répondre aux besoins de leurs administrés et dans un but de développement local. Elle offre une possibilité de réaliser des économies d'échelles, autour de la gestion mutualisée d'affaires considérées comme l'intérêt général pour tous les membres, tout en recherchant un haut degré de qualité du service rendu.

---

<sup>37</sup>TESSAN, F. « développement local : principes et outils », P.1/7.pdf

<sup>38</sup>Conseil de l'Europe avec la collaboration de Clotilde DEFFIGIER, « coopération internationale », manuel de comité européen sur la démocratie locale et régionale(CDLR), 2008, P.4. Cité par IDIR

La coopération inter-collectivité est l'un des problèmes les plus difficiles auxquels sont confrontés les politiques locales contemporaines et c'est aussi un phénomène peu connu puisque par définition<sup>39</sup> la coopération est une réponse que s'efforcent de donner soit l'Etat, soit les structures intermédiaires, soit les collectivités de base elles-mêmes à l'inadéquation des institutions aux réalités économiques et sociales. En effet, la coopération intercommunale vient pour résoudre principalement deux sortes de problèmes<sup>40</sup> : l'isolement et le défaut de moyen pour les communes rurales trop petites, l'éclatement de l'urbain sur de multiples communes qui conduit à une incohérence du développement à l'échelle de locale.

### **1.3.2. Enjeux de la coopération intercommunale**

Elle vise à une répartition du pouvoir et en deuxième à une recomposition des territoires<sup>41</sup>. Sans remettre en cause directement l'autorité du maire sur le territoire, l'intercommunalité exécute une redistribution des compétences, des moyens et des responsabilités. Ce qui implique des enjeux matériels qui ne sont pas sans impact sur les modes d'exercice et de légitimation du pouvoir local.

Les maires fondent leur pouvoir en fonction de la position qu'ils occupent à l'intersection des réseaux qui structurent la communauté locale. Ils apparaissent comme des médiateurs capables d'élaborer « *une perception globale des enjeux en présence* »<sup>42</sup>. C'est pourquoi ils tentent de contrôler le développement de l'intercommunalité, les responsabilités exercées au sein d'une coopération intercommunale jouent un rôle majeur dans le déroulement des carrières politiques locales. Au-delà de ses enjeux politiques, l'intercommunalité repose sur un long processus d'apprentissage par lequel les habitants prennent conscience de leur appartenance à un même territoire. Les élus prennent, pour leur part, l'habitude de travailler ensemble, de monter des projets et d'ajuster leurs positions. Sur le plan économique et fiscal, elle intervient pour répartir équitablement la charge financière entre les communes.

## **2. Rôle de la décentralisation dans la réduction de la pauvreté**

Depuis ces dernières années la décentralisation occupe<sup>43</sup> une place importante dans les politiques de développement. Si l'on cite quelques avantages et risques du transfert du

---

<sup>39</sup> DELCAMP Alain. « la coopération intercommunale en Europe », Association pour la recherche sur les collectivités locale en Europe (ARCOLE), institut d'étude de supérieur d'Aix-en Provence, P. 1/22 pdf

<sup>40</sup> TESSAN, F, « développement local : principes et outils », P.1.pdf

<sup>41</sup> RANGEON, François. « présentation : l'intercommunalité en questions », P.9/12 pdf

<sup>42</sup> FAURE, A. (1995). Les politiques locales entre référentiels et théorie dans A. Faure, G. pollet et Warin (dir) la construction du sens dans les politiques publiques, l'harmattan, P. 74.

<sup>43</sup> [www.oecd.org/dev/reperes](http://www.oecd.org/dev/reperes) consulté le 13/09/2012 à 12h.

pouvoir et des ressources à des échelons locaux de gouvernement, on commence à s'intéresser au rapport entre la décentralisation et la réduction de la pauvreté.

L'application d'une stratégie cohérente de décentralisation et d'indicateurs de suivi des progrès réalisés apparaît comme un instrument prometteur susceptible d'améliorer les capacités et la qualité des institutions locales.

Alors que pratiquement tous les pays en développement expérimentent une forme ou une autre de décentralisation, le degré réel d'application reste extrêmement variable.

En théorie, la décentralisation devrait avoir un impact positif sur le problème, dans la mesure où elle devrait :

- permettre aux pauvres de mieux se faire entendre,
- améliorer leur accès à des services publics de meilleure qualité et réduire leur fragilité.

Une véritable délégation des pouvoirs ouvre la voie à l'instauration d'institutions démocratiques au sein desquelles ces derniers pourront participer activement, prendre des décisions et défendre leurs intérêts. Une meilleure connaissance du milieu et une concurrence plus ouverte conduisent à une meilleure adéquation aux besoins locaux et à de meilleures politiques. Ces améliorations engendrent des gains d'efficacité en termes d'accès, de qualité et de ciblage au niveau de la prestation de services. Tout système décentralisé renforçant la capacité de contrôle des citoyens sur les responsables et les hommes politiques locaux, les occasions de parvenir à une meilleure transparence et, partant, de réduire la corruption et d'optimiser globalement la gouvernance locale, se multiplient. Cette amélioration de la gouvernance locale devrait contribuer à réduire la fragilité des pauvres.

Dans les pays où l'État est incapable de remplir ses missions de base, au départ, les inégalités sont très marquées, il existe un risque réel de voir la décentralisation agraver la situation au lieu de la réduire. Le rapport entre la décentralisation et la réduction de la pauvreté est loin d'être évident et que le résultat de la décentralisation est fortement tributaire des spécificités de chaque pays mais aussi de la manière dont le processus a été conçu.

Les facteurs liés à la conception et à la mise en œuvre de la réforme de décentralisation (engagement des élites, pouvoirs et ressources délégués, informations sur les institutions locales, mécanismes participatifs) sont essentiels pour la réussite d'une décentralisation.

On les regroupe dans quatre éléments, chacun reflétant le champ d'intervention publique correspondant :<sup>44</sup>

## **1. Fonction politique**

L'engagement des élites, du gouvernement central, mais aussi la mise en place d'un processus transparent et participatif, sont essentiels. Elle exige des autorités centrales qu'elles soient capables de mener à bien les réformes et qu'elles soient disposées à le faire.

Ce constat a plusieurs implications : les gouvernements locaux reçoivent des ressources stables, fiables et en quantité suffisante ; des investissements dans les capacités humaines locales sont réalisés, le gouvernement national poursuit des politiques rationnelles ; l'appui des bailleurs est lui aussi cohérent et substantiel.

Une bonne circulation des informations entre les gouvernements locaux et la population permet aux citoyens de participer aux prises de décision. Ce système favorise l'efficacité et l'amélioration de la gouvernance, Une société civile forte et l'adoption de mesures visant à l'intégrer dans le processus de décentralisation.

## **2. Fonction administrative**

Il nécessite une répartition importante des fonctions entre les différents acteurs, et consacrer du temps au renforcement des capacités locales et régionales.

La plupart des pays en voie de décentralisation sont confrontés à une interférence plus ou moins marquée de la part du gouvernement central. Elle sera directe ou indirecte, conséquence dans ce cas-là de l'incohérence des politiques.

Les gouvernements centraux tendent à justifier leur ingérence dans la politique locale en insistant sur le manque de capacités locales. Pourtant, cet argument masque en général une vraie réticence à déléguer les pouvoirs. La délégation des pouvoirs engendrer des processus d'apprentissage par la pratique qui grâce aux initiatives prises par les autorités locales.

## **3. Fonction budgétaire**

L'octroi aux autorités locales de ressources garanties est vital. Lorsque les gouvernements locaux devaient se contenter de financer leurs politiques par les impôts locaux, la décentralisation a accru les inégalités inter-régionales, Parallèlement, le financement des politiques locales qui déterminants d'une décentralisation favorable aux pauvres.

---

<sup>44</sup> [www.oecd.org/dev/reperes consulté le 13/09/2012 à 12h](http://www.oecd.org/dev/reperes consulté le 13/09/2012 à 12h)

Passe surtout par des transferts du gouvernement central est typique d'États qui cherchent à saper la réforme. La dépendance à l'égard de ces transferts réduit l'autorité et la légitimité des autorités locales. Les ressources doivent provenir à la fois des gouvernements centraux et des impôts locaux. Les autorités locales peuvent aussi rechercher l'appui du secteur privé (à but lucratif) pour la prestation de services publics, en déléguant totalement les responsabilités et fonctions à des prestataires privés (privatisations) ou en adoptant des formes institutionnalisées de collaboration qui prévoient un partage des risques et des dépenses entre tous les acteurs (partenariats publics-privés).

#### **4. Le rôle des autorités locales**

Elles servent de point d'entrée pour l'instauration et l'amélioration des politiques favorables aux pauvres. L'intervention des autorités locales dans l'instauration de cette politique au niveau local et régional est cruciale. Une fois la décentralisation réalisée, il convient de prendre des mesures qui permettent de suivre les progrès réalisés en termes d'amélioration du ciblage, de la prestation de service, des procédures administratives et de la participation.

La responsabilité globale de l'adoption de politiques favorables aux pauvres relève toujours de l'État central. Ce sera d'autant plus vrai dans les environnements marqués par de fortes inégalités reposant sur des institutions sociales traditionnelles.

Si personne ne conteste le rôle moteur que l'État central doit continuer d'assumer dans la prestation de biens publics ayant des retombées sur plusieurs domaines de compétence, les autorités locales ne jouant alors qu'un rôle subsidiaire, les opinions divergent encore quant aux biens qui ne sont pas exclusivement publics, à l'instar de la santé, de l'éducation.

Les points suivants sont apparus comme des facteurs essentiels pour l'implication des bailleurs dans les processus de décentralisation susceptibles d'améliorer le sort des populations pauvres :

- Les politiques des bailleurs doivent faire preuve davantage de cohérence et d'une coordination accrue.
- Les bailleurs doivent avoir davantage de l'économie politique de la décentralisation en tant que processus de changement.
- Ils doivent souligner le caractère instrumental de la décentralisation pour la création d'un environnement favorable à la réduction de la pauvreté au niveau local.

-Ils doivent encourager les systèmes de transfert doublés d'incitations à améliorer l'efficacité et ils doivent aussi contribuer à l'instauration de capacités locales susceptibles de générer sur place des ressources durables.

Ces systèmes de transfert aideront à trouver un équilibre entre la responsabilité (descendante) des autorités locales vis-à-vis des citoyens et leur responsabilité (ascendante) vis-à-vis des institutions centrales.

## **2.1. Décentralisation : facteur de bonne gouvernance et réduction de la pauvreté**

L'un des principaux avantages de la décentralisation tient à ce qu'elle favorise la bonne gouvernance en introduisant la responsabilité, la transparence et la réactivité aux préférences de la population locale. Les fonctionnaires doivent avoir justifié leur action devant la population, notamment par l'intermédiaire de ses représentants locaux élus.

En théorie, la décentralisation devrait avoir un impact positif sur la pauvreté, dans la mesure où elle devrait permettre aux pauvres de mieux se faire entendre, améliorer leur accès à des services publics de meilleure qualité ; et réduire leur fragilité. Une véritable délégation des pouvoirs ouvre la voie à l'instauration d'institutions démocratiques au sein desquelles ils pourront participer activement, prendre des décisions et défendre leurs intérêts. Une meilleure connaissance du milieu et une concurrence plus ouverte conduisent à une meilleure adéquation aux besoins locaux et à de meilleures politiques. Ces améliorations engendrent des gains d'efficacité en termes d'accès, de qualité et de ciblage, au niveau de la prestation de services<sup>45</sup>.

## **3. La problématique du développement local en Algérie**

On analysera, la problématique du développement local en Algérie, à savoir en premier le contexte historique, et les différents programmes mise en œuvre pour la planification du développement.

### **3.1. Contexte et historique**

Afin de cerner notre travail sur cette conceptualité du « développement », il est jugé important de maîtriser le point sur le développement local en Algérie et cette analyse portera essentiellement sur l'analyse de la politique budgétaire. En effet pour tout développement

<sup>45</sup> AMZAL « La gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la wilaya de Bejaia, mémoire de Master, faculté des sciences économiques de gestion commerciale, université de Bejaia 2012.P.82

local d'un pays ou d'une région, passe par l'épanouissement de la commune, en effet elle présente la collectivité territoriale de base. Elle est définie dans le code communal dans son article premier « *La commune est la collectivité territoriale politique, économique, social et culturel de bas.* »<sup>46</sup>

Dès l'indépendance, la juridiction et l'activité communale se trouve limiter au régime colonial, ce qui l'a placé dans une mauvaise posture où elle ne peut réaliser et satisfaire les besoins locaux. Cette négativité du modèle colonial a fait pousser l'Etat algérien de mettre en œuvre une charte communale qui a été adoptée en 1966<sup>47</sup>, pour renforcer la structure communale et d'aboutir à sa nouvelle mission qui est de corriger les différentes disparités régionales, et les inégalités des revenus, mais qui reste comme même peut-être la situation réel du terrain, l'absence de la gestion centralisée et le manque des ressources a fait naître des régions qui sont dotées d'infrastructure fortement urbanisée, et un arrière-pays démunie de tout richesse.

Cette évolution historique de l'institution communale s'est faite marquée aussi par l'effondrement des cours du pétrole en 1986 qui est un tournant majeur dans la politique budgétaire<sup>48</sup>, et donc les communes ne pouvaient échapper aux effets de la crise et voient à leur tour leur dotation budgétaire se contracter sans que leurs missions ne soient révisées. La rareté des ressources et la non maîtrise des investissements, les communes algériennes se trouvent confrontées à une inadéquation des moyens financiers dont elles disposent, ce qui fait que le système de financement des budgets publics locaux (BPL) a démontré ses limites, car plus de 1350 des communes sont déficitaires.<sup>49</sup>

**a. De la pertinence du redéploiement territorial de 1984:** Son état est l'une des causes de l'aggravation des difficultés financières des communes notamment rurale car il a érigé en communes des zones totalement marginalisées du développement économique des années 1970 dont les communes mères ont bénéficié, ce qui fait que la plus grande partie d'entre elles ne subsistent que grâce aux subventions de l'Etat via FCCL (Fond. Commun. Collectivité. Local)

---

<sup>46</sup> Ordonnance N°67-24 du 18 Janvier 1967 portant code communal.

<sup>47</sup> La charte communale.

<sup>48</sup> Extrait du rapport N° 16171 de la Banque Mondiale (BM) « les dépenses publiques ; vers une plus grande efficacité cas de l'Algérie », 1997

<sup>49</sup> BOUMOULA Samir. « La problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publiques communales de la wilaya de Bejaia», mémoire magister en science économique, UMAB de Bejaia, Juin 2011, P226.

En effet, l'industrialisation de la décennie 1970 a impliqué une concentration des activités dans certaine régions géographiques, et elle a causé des régions totalement rurales complètement marginalisées.

**b. La structure des ressources locales :** Elles sont principalement d'origine fiscale, impôts revenant intégralement provient d'impôts indiciaires, mais lorsque on examine de près cette structure on trouve :

Des impôts analytiques car ils frappent un bien, une situation économique prise de façon isolée comme la taxe foncière, en conséquence ce mode d'estimation est un caractère abstrait<sup>50</sup>aux impôts locaux, peut de contrôlable sont au courant de leur existence et très peu font une distinction entre les impôts de L'Etat et les impôts locaux.

De cette approche il apparaît clairement que le pouvoir budgétaire des communes est très limité car non seulement elles ne disposent pas du pouvoir de percevoir ces recettes mais aussi de les utiliser librement ; ce qui nous conclue à dire que le développement local en Algérie est peu. Il faut des moyens plus adaptable et des politique plus flexible afin de décentralisé mieux le pouvoir de la commune, et inciter le citoyen à développer son propre territoire d'habitation.

### **3.2. Le développement local dans le contexte de planification centralisée**

La planification centralisée du développement met l'accent sur le programmes que l'Etat a mis en œuvre afin d'arriver à un développement global, ces programmes sont :

#### **3.2.1. Des programmes spéciaux**

Ils ont été conçus pour la première fois en 1966 avec les programmes de développement économique rural (PDER), et donc l'Etat a mis en œuvre une enveloppe pour ces programmes qui est estimé à 10.26 Milliards de dinars entre terme courants entre 1967 et 1978<sup>51</sup>. Ces programmes ont pour but la planification et la décentralisation qui intègre les collectivités locales dans les objectifs de la politique socio-économique nationale.

Ces programmes, qui ont touché plusieurs secteurs (agriculture, artisanat, équipements socio-économique, éducation) visent à réduire les inégalités entre les régions notamment dans le domaine des infrastructures et des équipements ainsi que la création d'industrie locales.

<sup>50</sup>BOURDIN.J, (1995). « Les finances publiques locales », édition L.L.D.G, Paris, P.134.

<sup>51</sup>BRAHIMI, A. (1989) « L'économie algérienne », édition, OPU, Alger, P.147.



A cause de leur caractère d'urgence et inadapté aux spécificités des concernées, ces programmes, décidés centralement et hors de tout cadre d'aménagement du territoire, n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Il s'agit, en fait, de mesure ponctuelle destinées à atténuer certaines inégalités trop marquées et jugées politiquement inacceptables.

Par ailleurs, les programmes spéciaux, qui complètent les investissements régionalisés inscrits dans le plan national, sont eux-mêmes complétés à l'échelle locale, de 1970 à 1973, par les programmes d'équipement local des communes (P.E.L).

### **3.2.2. Les programmes d'équipement local (P.E.L)**

Les P.E.L, dont le cadre d'intervention est la commune, ont été mis en œuvre par le premier plan quadriennal (1970-1973). Placés sous la responsabilité de chaque wilaya, ces programmes poursuivent les objectifs suivants :

- Le développement des infrastructures économiques et sociales.
- La lutte contre le chômage par la création d'emplois d'intérêt local.

Pour ce faire, cinq types de programmes d'équipement local ont été définis, il s'agit de :

- Crédits de plein emploi pour la création d'emplois dans le domaine de l'agriculture et des infrastructures.
- Développement de l'industrie locale, notamment dans le secteur de l'artisanat, et de transformation des productions locales.
- Dépenses d'équipement collectif dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie des populations.
- Développement économique et rural dont l'objectif est de soutenir et promouvoir le secteur agricole traditionnel.
- Crédits de rénovation et d'équipement des collectivités locales sahariennes et subsahariennes.

Présentés sous cette forme, les PEL apparaissent comme « *les outils les plus appropriés à un développement planifié, décentralisé et intégré des communes* ».<sup>52</sup>

En effet, les actions menées dans le cadre des PEL, ne nécessitent pas d'investissements lourds et s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'économie locale. Ce que signifie, du

---

<sup>52</sup>ECREMENT.M (1986). Indépendance politique et libération économique ED ENAP-OPU Alger, P.166.

moins théoriquement que ces programmes doivent tenir compte, en priorité, des richesses et des besoins locaux et constitue de ce fait une véritables politique de développement local.

En générale, les PS et les PEL se caractérisent par l'absence d'une vision globale et cohérente du processus de développement.

Ceci va conduire l'Etat à élaborer en 1974 à l'occasion du lancement du second plan quadriennal, de nouveaux instruments mieux adaptés aux réalités locales ; il s'agit des plans communaux de développement (PCD) et des programmes des industries locales(PIL), qui viennent compléter les premiers.

### **3.2.3. Les plans communaux de développement (P.C.D)**

Ce sont des plans qui s'inscrit dans la politique national du développement, elles sont définis comme « *des programmes d'action à court terme décider par les autorités compétentes dans le cadre de la période du plan national* »<sup>53</sup>, ils sont réalisé par tranches annuelle. Ses objectives sont :

- La fixation des populations afin d'éviter l'exode rural ;
- Assurer un financement intégral des opérations de développement<sup>54</sup>;
- Plier au problème de difficulté de trésorerie lié aux avances consentis aux communes<sup>55</sup> ;
- L'intégration de la commune dans le processus national de planification<sup>56</sup> ;
- L'aboutissement à une vision globale de développement des collectivités locales.

Théoriquement, les P.C.D embrassent l'ensemble des secteurs (agriculture, industrie, hydraulique, enseignement, santé), mais dans la réalité, seuls trois secteurs d'investissement à savoir l'agriculture, la santé et l'hydraulique ont été confiés aux communes.

Les autres secteurs sont pris en charge par les échelons supérieurs de la planification dans le cadre des investissements sectoriels.

Pour la réalisation de ces programmes communaux, deux types d'opérations sont inscrits dans la nomenclature des autorisations de programme (A.P). Il s'agit d'opérations nouvelles

---

<sup>53</sup>BOUMOULA (Samir). « La problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publique communales de la wilaya de Bejaia», mémoire magister en science économie, UMAB de Bejaia, Juin 2011, P.204.

<sup>54</sup>GUERMOUD, M. « le financement des plans communaux de développement et des plans de modernisation urbaine », In revue financière N°1, 1974, P.23.

<sup>55</sup>BENAISSE, « la déconcentration financière », In revue financière N°2 ; 1974, P.63.

<sup>56</sup>SAHEB, « Opportunité et opérationnalité des plans communaux de développement dans la politiques micro-spatiales d'aménagement : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire magister en science économie, université de Tizi-Ouzou, 1989, P.42.

portant sur la création d'entreprises communales, prévue par le code communal (1967) et le code de wilaya (1969).

L'élargissement des compétences de la commune, à travers ce nouvel instrument adapté aux réalités de chaque commune, fait que cette dernière participe activement à la promotion du développement économique et social de son territoire.

Néanmoins, la faiblesse des ressources propres et le manque de moyens de réalisations notamment dans les communes rurales, limitent fortement l'impact de ces programmes et condamnent la commune à rester dépendante vis-à-vis de l'Etat central. En effet, « sans ressources propres, sans capacité d'études technico-économiques, sans moyens de réalisation, sans pouvoir de décision autonome, la commune n'a, encore une fois, aucune prise réelle sur le processus de planification qui demeure, même quand il concerne le développement local du ressort strict des instances centrales et déconcentrées de l'Etat »<sup>57</sup>.

### **3.2.4. Le programme des industries locales (P.I.L)**

Venu compléter les P.C.D, notamment la réalisation des projets P.C.D, le programme des industries locales est à l'origine d'un second secteur public industriel décentralisé dont l'objectif est de corriger les effets négatifs du processus d'industrialisation conduit par le centre.

Cette nouvelle forme d'industrialisation, fondée sur les attributions communales en matière de développement économique et social, reposait sur les principes suivants :

- Dotation de chaque région d'un ensemble de petites industries en relation avec les ressources locales, en vue de lui assurer une relative autonomie quant à la satisfaction de certains besoins locaux.
- Le renforcement de la décentralisation administrative par l'élargissement des responsabilités locales sur le plan économique.
- L'industrie locale à travers la création d'emplois locaux est un facteur essentiel de réduction des disparités régionales et de lutte contre l'exode rural. Elle constitue également un facteur d'aménagement du territoire, en faisant reposer le processus d'industrialisation sur des bases régionales et locales.

---

<sup>57</sup>FERFERA, MY. (1996).: Le Développement local, ses institutions et son statut dans le modèle algérien de développement, in Abdelmalik.L et Courlet. C ; Les nouvelles logiques du développement, Ed Harmattan, Paris - P338.

Le P.I.L a contribué à réduire les inégalités entre les régions par la création d'un tissu industriel diffus, ce qui a permis une stabilisation relative des populations rurales à travers notamment la création d'emplois non agricoles.

Mais l'insuffisance des ressources et des moyens, l'inexpérience des collectivités locales en matière de gestion ont limité le succès de ce programme.

La mise en place des P.C.D et des P.I.L s'était accompagnée d'une réforme institutionnelle allant dans le sens de l'affirmation des entités locales et de leur plus grande participation au processus de développement. Il s'agit du redécoupage territorial de 1974 qui a donné lieu à une manipulation des collectivités locales.

C'est ainsi que le nombre de wilaya est porté de 15 à 31 et celui des communes de 676 à 703.

La réorganisation territoriale, qui sera approfondie dix ans plus tard, constitue un facteur important de la planification décentralisée.

### **3.2.5. Les plans sectoriels décentralisés (P.S.D)**

C'est un ensemble d'opérations et de programmes rattachés directement à un secteur donné, ils sont des programmes en liaison avec ceux du plan national. Ces objectifs<sup>58</sup> sont :

- Le développement de l'investissement ;
- L'organisation de l'assainissement ;
- La recherche d'un équilibre entre les ressources local et national,
- La poursuite de la politique de désenclavement et de l'électrification rurale.
- La création des postes d'emplois durable,<sup>59</sup>

Ces plans sont confrontés à plusieurs problèmes, essentiellement : des problèmes de sous-évaluation des contenus physiques qui affecte lourdement la réalisation optimale. Ce qui produit un écart défavorable par rapport aux objectifs tracés de ces plans<sup>60</sup>.

## **4. La politique algérienne de décentralisation**

Malgré la volonté affichée par l'Etat algérien de consacrer la décentralisation comme un mode de gouvernance, en promulguant, notamment, l'ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967, « *les*

<sup>58</sup>BOUMOULA (Samir), « La problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publique communales de la wilaya de Bejaia», mémoire magister en science économie, UMAB de Bejaia, Juin 2011. P.218.

<sup>59</sup>Décret N°37-135 du 09-08-1973 portant déconcentration des crédits d'équipements et d'investissement du l'Etat au profit des Wilayas, JORA N°67 du 21-08-1973, P773.

<sup>60</sup>BOUMOULA (Samir), « La problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publique communales de la wilaya de Bejaia», mémoire magister en science économie, UMAB de Bejaia, Juin 2011. P.219.

*collectivités locales (communes) ont demeuré paradoxalement, et ce, durant des années, comme de simple entités territoriales administratives, dépourvues de tout pouvoir décisionnel. En effet, leurs missions se résumaient uniquement dans la mise en œuvre des programmes de développement décidés par le gouvernement. Cette attitude de s'accaparer de tous les pouvoirs décisionnels par le gouvernement est qualifié par l'auteur* ». Arhab (2004)<sup>61</sup>, de « centralisme exagéré de la décision ». Les autres acteurs du territoire, tels que les associations, entreprises ou élus locaux sont tout simplement exclus dans la prise de décision concernant l'inscription des projets de développement. Ainsi, toute initiative de développement local émane du seul gouvernement central.

Toutefois, cette politique de gestion centralisée n'a pas donné de résultats probants. Le développement économique et social n'a été encouragé que dans les grandes agglomérations, au détriment des régions périphériques aux grandes villes. L'échec a été favorisé par les décisions centralisées caractérisées par une lenteur flagrante.

C'est vers le début des années 1980 que l'Etat algérien a décidé de mettre en place une stratégie de développement consacrant plus de souplesse dans le processus de prise de décision. Cela s'est traduit dans la pratique par une libéralisation de l'économie et une restructuration organique des grandes entreprises. Ces dernières ont été divisées en petites unités ou filiales, réparties à travers le territoire national. En outre, et sur le plan de la gestion territoriale, l'Etat a procédé à un nouveau découpage territorial en 1984. Désormais, l'Algérie compte 48 wilayas, composées de 160 daïras contenant au total 1541 communes.

Pour rendre la décentralisation réelle, les wilayas et les communes, en tant qu'institutions territoriales, ont été dotés d'organes de fonctionnement. La wilaya est gouvernée par un Wali, lequel est nommé par décret présidentiel, et par une Assemblée Populaire de Wilaya (APW) élue. La commune quant à elle est gérée par une Assemblée Populaire Communale élue. Ce réaménagement consacre la wilaya, représentée par un exécutif nommé par le président de la république, ainsi qu'une assemblée élue (APW), en tant qu'entité décentralisée du gouvernement central. La commune, quant à elle, représente une entité territoriale locale, représentée par son assemblée et son exécutif municipal. Cependant, il a fallu attendre la promulgation des lois n°90-08 et 90-09 du 07 avril 1990 relatives respectivement à la commune et à la wilaya, pour que ces deux échelons territoriaux (wilaya et commune) aient plus de prérogatives dans la prise des décisions. Par exemple, l'article 1 du code communal (loi

---

<sup>61</sup> ARHAB B. (2004), « La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement », dans FERGUENE Améziane (Ed) (2004), « Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud », l'Harmattan, Paris, PP.163-173.

90-08 du 07 avril 1990) stipule clairement que « *la commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière* ». Cette loi lui confère des prérogatives pour se doter des différents services nécessaires pour son fonctionnement. Concernant le côté financier, l'article 163 du code communal explique quelles sont les sources financières de la commune. Elles viennent, entre autres, des ressources fiscales perçues au profit des communes, des participations ou attributions financières de l'Etat, les taxes, droits et rémunération des services rendus...etc.

Ce sont ces lois qui ont marqué la rupture avec le modèle de gestion centralisée et encouragé l'initiative locale. Par ailleurs, et dans le but de renforcer ces nouvelles mesures, l'Etat a promulgué la loi n°90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations, l'un des acteurs censés participer à la gouvernance territoriale. Cette nouvelle loi, selon B. Arhab (2004, p. 171), a permis la création d'environ 60 000 associations en l'espace de sept ans, entre 1990 et 1997. A travers la promulgation de cette loi sur les associations, la voie est ouverte à la concrétisation de la participation citoyenne et d'autres acteurs associatifs dans l'élaboration des politiques de développement économique et social.

## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de cerner la relation supposée entre décentralisation et développement local, et la démocratie participative, la coopération intercommunale comme renforcement de base au niveau local.

En effet, le développement local n'est pas seulement lié au contexte économique. D'autre contexte et dimension interviennent. Il s'appuie essentiellement sur les ressources locales, et sur l'idéologie de mobilisation de la population locale autour d'un ou plusieurs projets communs.

En résumé, le développement économique d'une région est un processus auquel, il met en interaction le territoire et ses acteurs. Ces derniers se présentent comme un attribut nécessaire afin de réaliser une expansion économique divertissante. Le développement local en effet repose sur une large densité de ces ressources (développement par le bas), un système auquel il fait référence à la notion de la collectivité locale, comme un acteur décentralisé du territoire et comme une unité de valorisation du territoire.

# *Chapitre III*

## **Introduction**

Après avoir fait le tour d'une recherche théorique en explicitant les divers concepts : (développement local, décentralisation, la gouvernance locale et la démocratie participative). Ces derniers occupent une place primordiale dans notre sujet de recherche.

Ce chapitre sera consacré à l'étude du cas pratique, afin de mieux illustrer ce qu'on a déjà vu dans la partie théorique, et comme première point, on tentera de présenter le terrain d'étude et l'enquête de terrain. Pour le seconde il sera consacrée plutôt à analyser les résultats de l'enquête établie par un questionnaire et menée au sein de la commune de Bejaia.

### **1. Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon**

On présente l'enquête menée auprès d'un ensemble d'acteurs de la commune de Bejaia. L'objectif est de recueillir le maximum d'informations nécessaires, qui nous permettront, par la suite, de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses.

#### **1.1. Objectifs et déroulement de l'enquête**

Ce travail empirique, a été réalisé à travers une enquête de terrain consistant à distribuer un questionnaire adressé aux acteurs locaux de la commune de Bejaia. Le but recherché est d'étudier la relation d'influence entre une démarche prospective de développement local et un processus de décentralisation, fondé sur la concertation, la participation et l'intégration.

#### **1.2. Présentation de l'échantillon de l'enquête**

L'échantillonnage est un moyen qui permet de viser une partie plus large de la population dans le but de tirer des conclusions qui permettent par la suite de vérifier le sujet ou l'objet de l'investigation. Il s'agit là de faire connaitre des résultats relatifs au sujet de recherche. Il est nécessaire alors de déterminer l'échantillon à étudier.

Afin de déterminer notre échantillon final, nous avons visé un ensemble d'acteurs dans la commune de Bejaia, utilisant un échantillonnage stratifié en raison de la méconnaissance de la taille réelle de la population ciblé. Bien que, dans ce cadre, la méthode aléatoire paraisse plus appropriée à suivre car elle ne prend pas en compte des critères spécifiques, elle permet de cerner un maximum d'acteurs visés.

Une fois la méthode d'échantillonnage à suivre choisie, nous avons ciblé un ensemble d'acteurs qui appartiennent à la commune de Bejaia. Nous avons sélectionné un nombre de 51

acteurs. Cet échantillon couvre 3 formes d'acteurs citées comme suit : Elus locaux (APC), le secteur productif/entrepreneurial et la société civile. Cependant, en raison des problèmes rencontrés sur le terrain, nous avons limité notre enquête à 37 acteurs.

Dans le but de mieux cerner notre problématique de recherche, nous avons travaillé sur l'ensemble des acteurs de la commune d'étude. Ces acteurs se structurent comme suit :

**a. Les élus locaux (APC) :** Cette catégorie d'acteurs désigne l'assemblée populaire communale, dans notre cas nous avons ciblé les différents membres de l'APC de Bejaia 5, à savoir le président de l'APC, le vice-président, le secrétaire général et deux membres de l'APC.

**b. Le secteur productif / entrepreneurial :** Dans cette catégorie, nous avons choisi 10 entreprises. Le choix a été aléatoire, entreprises commerciales et entreprises de services. On a espéré de choisir plus mais la plupart des entreprises ont refusé de nous répondre en raison de l'indisponibilité du temps.

**c. La société civile :** Elle comprend 5 associations et 31 citoyens. Le choix des acteurs de cette catégorie a été aléatoire.

Pour une description finale de notre échantillon, voir l'annexe n°1 page 94.

**Tableau n°1 : Taille et composition de l'échantillon**

Catégorie	Désignation des acteurs
Elus locaux (APC)	5 élus
Secteur productif/ entreprenariat	10 entreprises
Citoyens	31 citoyens
Associations	5 associations
Total	51 acteurs

Source : Données de l'enquête.

### 1.3. Présentation du questionnaire

L'enquête par questionnaire est un moyen pratique pour collecter rapidement des informations nécessaire.

Dans le but de mieux explorer le terrain d'étude, nous avons mis en place un questionnaire qui nous permettra de mener à bien notre investigation dans la commune de Bejaia. Il s'avère un moyen grâce auquel, nous pouvons collecter les informations dont nous avons besoin pour confronter nos hypothèses sur le terrain. Il vise à structurer des réponses autour de l'existence d'une décentralisation au sein de la commune de Bejaia, et de l'existence d'une concertation entre les différents acteurs de la commune. Notre questionnaire se compose de quatre axes qui sont présentés comme suite :

- La partie identification consiste à recueillir des informations générales sur les acteurs enquêtés.
- Le premier axe « vision de développement local par les acteurs de la commune de Bejaia », son objectif est déceler la vision des acteurs par rapport au projet de développement local.
- Le deuxième axe « la décentralisation et participation des acteurs locaux aux processus décisionnel », vise à montrer, si les acteurs participent ou non au processus de la prise de décision.
- Le troisième axe « La concertation entre les différents acteurs de la commune » cet axe vise à montrer si les différents acteurs de la commune se collaborent entre eux.

Le questionnaire d'enquête que nous avons élaboré contient trois types de questions :

- **Les questions fermées :** le premier type de question a pour objectif de vérifier certaines situations. Il procure l'avantage de la facilité de réponse et de traitement. Les questions dichotomiques s'illustrent dans la formulation d'une question contenant uniquement deux possibilités de réponse. L'exemple type de ce genre de question que nous avons utilisé est présenté comme suit :

- Connaissez-vous la signification du développement local ?

- 1. Oui            2. Non

- **Les questions semi-ouvertes ou semi fermées :** le second type est utilisé pour vérifier et approfondir certaines situations. Il a pour particularité de guider l'acteur questionné dans son choix, à travers la suggestion d'un nombre de réponse supérieur à

deux, tout en lui laissant le libre choix de développer les points qu'il juge importants.

Ce type de questions est illustré comme suit :

- Quels sont, selon vous, les atouts économiques de la commune de Bejaïa ?

1. Son agriculture

2. Son industrie

3. Son tourisme

Autres

.....  
.....

- **Les questions ouvertes :** ces questions servent à approfondir et à explorer un sujet vague et particulier. Dans ce genre de questions, nous laissons la liberté au répondant de s'exprimer et de développer son idée sans intervenir, sans lui mettre de garde-fou. Nous posons uniquement la question à travers laquelle nous voulons avoir son opinion. En voici, un exemple.

Quels genres de problème rencontrez-vous lors des réunions tenues avec les différents acteurs de la commune ?

.....  
.....  
.....

L'ensemble des réponses aux questions que contient chaque axe vont nous permettre de répondre à notre problématique de recherche.

#### **1.4. Déroulement du questionnaire et outils méthodologique utilisés pour la collecte d'information.**

Pour la collecte des informations concernant le travail d'étude, deux méthodes existent pour le déroulement de l'enquête. La première est nommée « administration directe du questionnaire », dans laquelle l'enquêteur n'est pas présent lors du remplissage du questionnaire. C'est le répondant qui reporte lui-même ses réponses. La seconde dite « administration indirecte du questionnaire ». Elle se caractérise par la présence de l'enquêteur lors du remplissage du questionnaire. C'est lui-même qui pose les questions et transcrits les réponses.

Dans notre cas, pour collecter les informations nécessaires, nous nous sommes déplacés sur terrain, à la rencontre des acteurs, pour qu'ils répondent aux questions posées.

Au terme de notre enquête de terrain qui a duré 2 mois (de 15 Octobre à 16 Septembre) nous avons distribué 51 questionnaires. Les réponses formulées vis-à-vis de notre demande de participation à l'enquête de terrain sont différents d'un acteur à autre. Nous avons aussi constaté une certaine méfiance à l'égard du questionnaire. En effet, quelques acteurs ont catégoriquement refusé de répondre, soit parce qu'ils craignent l'exploitation des informations à une fin autre que celle de la recherche, soit parce qu'ils ne disposent pas de l'autorisation, celle de leur chef hiérarchique, pour nous fournir les informations nécessaires.

Au total, nous avons pu récupérer 43questionnaire, dont 37 sont explorables et 6 autres nous ont été remis vierges après un long délai d'attente, et justifier par l'indisponibilité des acteurs.

## **2. Présentation de la commune de Bejaia**

Bejaia connue à l'époque romaine sous le nom de SALDAE, elle devient au Moyen Âge l'une des cités les plus prospères de la côte méditerranéenne, capitale de grandes dynasties musulmanes. D'abord connue en Europe grâce à la qualité de ses chandelles faites de cire d'abeille auxquelles elle a donné son nom, les bougies, Bejaia a également joué un rôle important dans la diffusion des chiffres arabes en Occident.

Bejaia située au cœur de l'espace méditerranéen, elle occupe une superficie de 3 223 ,5 km<sup>2</sup>et composée de 19 Daïras et 52 Communes. Elle a des limites avec la mer Méditerranée au Nord et cinq wilayas :

- La wilaya de Jijel à l'Est ;
- Les wilayas de TiziOuzou et Bouira à l'Ouest ;
- Les wilayas de Bordj Bou Arreridj et Sétif au Sud.

La commune de Bejaia est située à l'Est d'Alger à 275km, et présente le Chef-lieu de la daïra composée de deux communes : Oued Ghir et Bejaia. Elle s'étale sur une superficie de 120,22km<sup>2</sup>. Administrativement parlant, elle est limitée par

- La commune de Boukhlifa à l'Est ;
- La commune d'Oued Ghir et Tala Hamza au Sud ;
- La commune de Toudja à l'Ouest ;

### **Figure n°III.5. : La situation géographique de la commune de Bejaia**



Commune de Bejaia

Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/fichier:dz> consulté le 03/06/2014 à 10h.

## 2.1. La population de la commune de Bejaia

La commune de Bejaia qui représente le chef-lieu de wilaya est une zone attractive. Avec une population de 182 401 habitants soit 19,5 % de la population totale de la wilaya, et une densité de 1517,22 Hab /km<sup>2</sup>, cela fait de la commune de Bejaia la plus peuplée dans la wilaya et la deuxième en densité démographique après la commune de Sidi Aiche, avec une densité de 1833,8 Hab/km<sup>2</sup>. Le tableau n°1 indique la répartition de la population au niveau de la commune de Bejaia.

**Tableau n°III.2.: La répartition de la population.**

Communes	Total population	Agglomération Chef-lieu	Agglomération secondaires	Zones Eparses
<b>BEJAIA</b>	182 401	180 508	476	1 417

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPAT 2011.

La commune de Bejaia dispose d'un capital humain très remarquable, révèle sa forte attractivité issue de la diversification des activités commerciales et de la disponibilité des services publics.

En termes de classification de la population selon le sexe, le nombre de sexe masculin dépasse légèrement le nombre de sexe féminin au sein de la commune. Le tableau n° 3 l'illustre.

**Tableau n°III.3. : Classification de la population de la commune de Bejaia, selon le sexe.**

Communes	Femmes	Hommes
BEJAIA	89724	92677

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPAT, 2011.

## **2.2. L'éducation et l'enseignement dans la commune de Bejaia**

La commune de Bejaia présente une assez bonne carte scolaire, vu le bon déroulement des rentrées scolaires pour chaque année et la réalisation de nouvelles infrastructures pédagogiques pour répondre à la demande. Elle possède quarante-huit (48) écoles primaires, vingt (20) établissements moyens et dix (10) lycées.

**Tableau n°III.4. : Situation des infrastructures éducatives de la commune de Bejaia.**

Désignation	Nombre d'établissements	Capacité	Nombre d'élèves	Nombre de classe utile	La moyenne d'élève par classe
Enseignement primaire	48		14204	438	32,42
Enseignement moyen	20	14640	14264	350	40,75
Enseignement Secondaire	10	8760	8515	207	41,13

Source : Données fournis par la DPAT de la wilaya de Bejaia, 2011.

D'après le tableau ci-dessus, nous pouvons constater que la commune de Bejaia enregistre un nombre élevé d'élèves par classe. Les statistiques indique que la moyenne nationale est moins de 40 élèves par classes ; alors qu'au niveau de la commune de Bejaia, on enregistre plus de 40 élèves au niveau de l'enseignement moyen, et plus au niveau de l'enseignement secondaire soit plus de 41.

Le taux de scolarisation dans la commune de Bejaia atteint :

- 97,02% pour les enfants âgés de 6 ans ;
- 95,76 % pour les enfants âgés entre 6-15 ans ;
- 57,18% pour les enfants âgés entre 16-19 ans.

La commune de Bejaia dispose de 13,82% des établissements d'éducation de la wilaya. Cela représente un point positif pour la commune, mais au niveau des écoles primaires 22,53% des classes sont classées non utiles.

La commune compte également deux centre de formation professionnelle (CFPA filles/ CFPA/ garçons).

### **2.3. L'enseignement supérieur**

L'université Abderrahmane Mira située au niveau de la commune de Bejaia, elle débute avec seulement 03 facultés en 1998, aujourd'hui l'université dispose de 08 facultés, qui sont :

- Faculté des Sciences Exactes ;
- Faculté de Technologie ;
- Faculté de Droit et des Sciences Politiques ;
- Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion ;
- Faculté des Lettres et des Langues ;
- Faculté des Sciences Humaines et Sociales ;
- Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie ;
- Faculté de Médecine.

En 2011, l'université Abderrahmane Mira a accueille 39350 étudiants, dont 38002 sont en graduation et 1348 en post-graduation.

### **2.4. L'économie de la commune**

L'activité économique de la commune est important dans le développement local de tout le territoire, on va montrer la situation de secteur économique de la commune de Bejaia.

#### **2.4.1. L'agriculture**

La commune de Bejaia dispose de 11 326 hectares de terre agricole. Pourtant la répartition de ces terres ne leurs donne pas une vocation agricole comme l'illustre le tableau n°5.

**Tableau n°III.5. : La répartition générale des terres au niveau de la commune de Bejaia (en hectare)**

Commune	Surface agricole utile	Pacages et parcours	Terres improductives des exploitations	Superficies forestières	Terres improductives non affectées à l'agriculture	Total superficie de la commune
BEJAIA	359	387	20	10580	676	12022

Source : Données fournis par la direction des services agricoles.

Nous constatons qu'il y a une petite partie qui est directement affectée à l'agriculture (359 ha) soit 2,98% de la superficie totale de la commune. Ce qu'il faut savoir aussi qu'au niveau de toute la wilaya de Bejaia, la commune de Bejaia est classée à la première position concernant la superficie agricoles utiles et de ce fait la moins productrice.

#### **2.4.2. La pêche**

La commune de Bejaia dispose d'un port de pêche, avec une capacité d'accueil de 110 postes d'accostage. Ce port dispose de trois appontements et un quai :

- Appontement 1 : 85,5 mètres pour les chalutiers ;
- Appontement 2 : 79,5 mètres pour les sardiniers ;
- Appontement 3 : 67,5 mètres pour les petits étiers ;
- Un quai de 62,71 mètres pour le déparquement.

Pour ce port, il lui a été prévu un plan d'aménagement, commençant par la délocalisation de l'ancienne station vers une nouvelle station avec une superficie de 300 m<sup>2</sup>.

La pêche, est une branche qui doit se développer à moyen et à long terme vue son caractère stratégique.

### **2.4.3. L'industrie**

L'activité économique au sein de la commune de Bejaia est caractérisée par quelques industries, dont le secteur industriel public présent par des entreprises de petite taille, qui contribuent très peu à la création d'emplois.

Au niveau de la commune de Bejaia on trouve des entreprises publiques et entreprises privé, qui donnent un avantage pour la création d'emploi. Les entreprises publiques emploient environ 4528 employés presque le double de ce qu'emploient les entreprises privé soit 2727 employés. L'activité industrielle de la commune s'est concentrée au niveau de la zone industrielle. Cette dernière se situe sur une partie du port de Bejaia qui est un lieu stratégique très important. Un lieu stratégique profitant non seulement des externalités dégagées par le port, mais aussi des effets d'agglomération leur procurant à la fois une proximité des clients, mais aussi aux fournisseurs. La zone industrielle se situe aussi à proximité de l'aéroport.

Le tableau suivant nous montre les unités industrielles installées au niveau de la commune de Bejaia.

**Tableau n°III.6. : Unités industrielle localisées au niveau de la commune de Bejaia**

	<b>Entreprises</b>	<b>Statue</b>	<b>Effectif</b>
01	SONELGAZ	Public	375
02	SPA TRANSBOIS	Public	329
03	ALCOST	Public	487
04	ICOTAL	Public	410
05	EPE SPA ENMTP	Public	159
06	COGB- LABELL(UP07etUP08)	Public	613
07	KHAHRIF Brigade de Bejaia	Public	37

08	ENCG(UP08)	Public	305
09	ALGRAN ENOF	Public	100
10	SOMACOB	Public	279
11	SPA BEGE Bejaia Emballage	Public	346
12	NAFTAL DISTRICT COM	Public	624
13	SONATRACH BRB	Public	464
14	CEVITAL	Privé	886
15	EURL LE Meunier	Privé	14
16	SARL TCHIN-LAIT	Privé	234
17	SNC (société des Céramiques de la Soummam)	Privé	301
18	SARL SICAM	Privé	21
19	SIBEA Unité Bejaia	Privé	199
20	SNC TIAB	Privé	316
21	ETDE (Entreprise de travaux de distribution d'Energie)	Privé	144
22	SIMB	Privé	128
23	SOCIETE DE TREIFERIE DE LA SOUMMAM	Privé	184
	TOTAL		6955

Source : Donnée fournis par la DPAT de la wilaya de Bejaia, 2011.

#### **2.4.4. Santé, culture, jeunesse et le sport dans la commune de Bejaia**

La commune de Bejaia connaît une insuffisance importante en termes d'infrastructure sanitaire, une situation qui peut être qualifiée de critique. Cependant, la commune de Bejaia dispose aussi d'un encadrement sanitaire privé.

Le tableau n°6 les présente :

**Tableau n°.III.7. : Infrastructures sanitaire de la commune de Bejaia**

COMMUNE	Nombre de Pharmacies privée et PCA	Nombre de salle se soins	Nombre de polycliniques	Nombre d'EPH
<b>BEJAIA</b>	56	12	3	0

Source : Donnée fournis par la DPAT, 2011.

En matière d'infrastructure culturelle, la commune de Bejaia dispose :

- Une seule salle de cinéma dont la capacité d'accueil est de 400 places.
- Une maison de la culture de 900 places et un théâtre régional de 400 places.
- 1 salle de lecture avec une capacité de 690 place qui est la mieux équipée au niveau de la wilaya.

Concernant le secteur de jeunesse et des sports, la commune de Bejaia dispose de 29 Airs de jeux, 01 Voute, 01 Maison de jeunes, 02 Stades communaux (la seule commune de la wilaya à disposer de deux), 01 Piscine couverte, 04 Cour de tennis.

D'une manière générale, la zone d'étude qui a pour une population de 182 401 habitants est faiblement dotée en infrastructures sportives, même si cette dernière reste la mieux dotée par rapport au reste des communes de la wilaya.

### **3. Analyse des données de l'enquête**

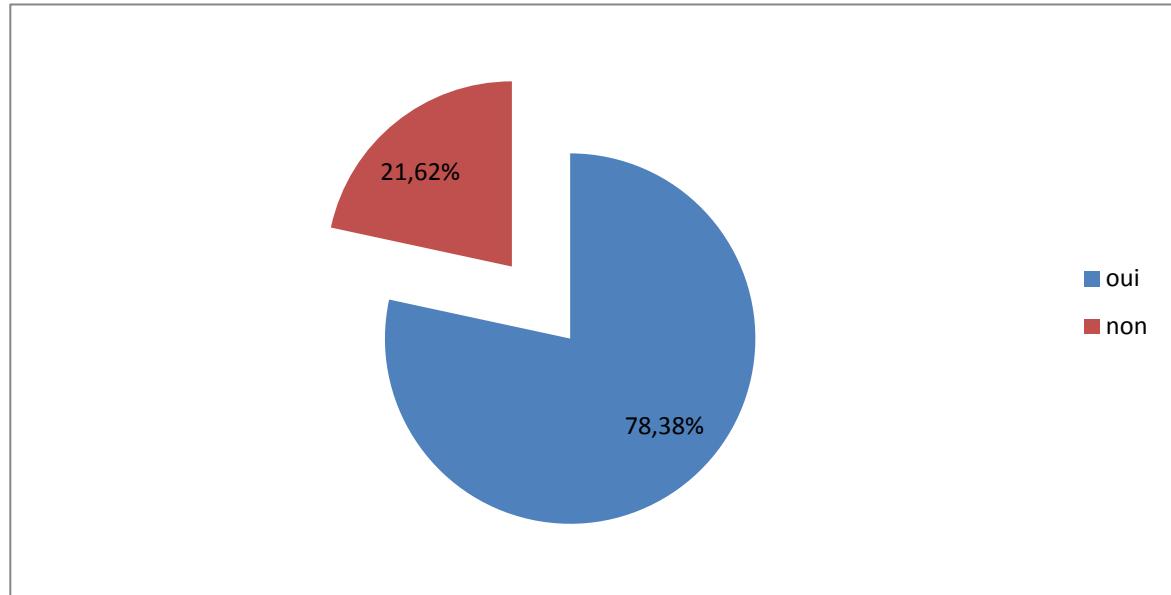
Dans cette partie, nous allons analyser les données obtenues après le traitement de questionnaire de l'enquête adressé aux acteurs locaux de la commune de Bejaia.

Cette analyse nous permettra d'avoir un aperçu général sur le point du vue des acteurs de la commune de Bejaia.

#### **3.1La vision de développement local par les acteurs de la commune de Bejaia**

Afin de connaitre le degré de connaissance des acteurs visés de la zone d'étude sur le développement de leur commune, on a posé la question si la commune de Bejaia est sous-développée ? Les résultats sont rassemblés dans le diagramme n°1.

### Diagramme n°III.1. : Pensez-vous, que la commune de Bejaia est sous développée ?



Source : Données de l'enquête.

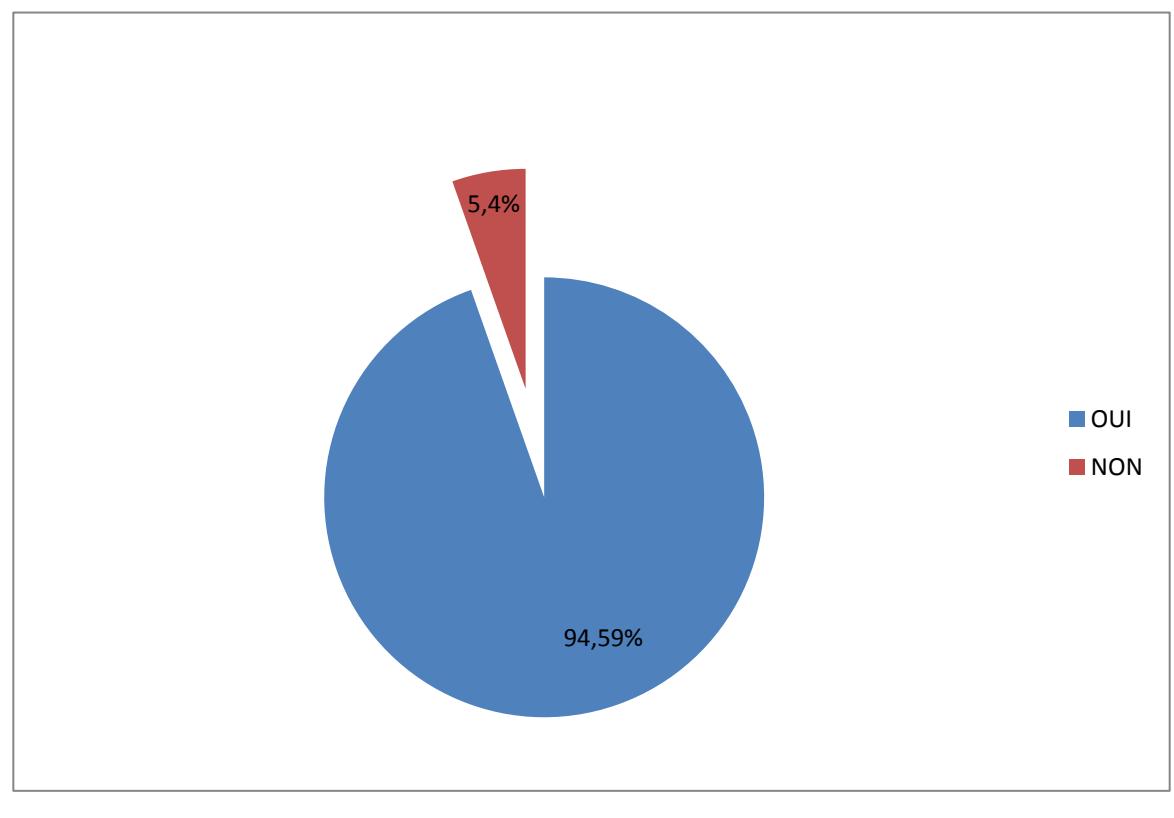
Notre enquête fait ressortir 78,38% d'acteurs, qui pensent que la commune de Bejaia est sous développée. Alors que 21,62% sont tout à fait contre ; ils considèrent que leurs communes et développée.

Ces résultats indiquent, que la commune de Bejaia est considérée par l'ensemble des acteurs sous développée, car il y a un grand manque de satisfaction de leurs besoins, et la méfiance des responsables. Cela fait de la commune de Bejaia sous développée.

Pour savoir le degré de connaissance des acteurs, sur la signification de développement local.  
On a posé la question : connaissez-vous la signification de développement local ?

On a obtenu les résultats suivants :

### Diagramme n° III.2. Connaissez-vous la signification du développement local ?



Source : Données de l'enquête

On remarque que, 94,59% des répondants connaissent la signification de développement local. Et 5,40% ne savent pas sa signification.

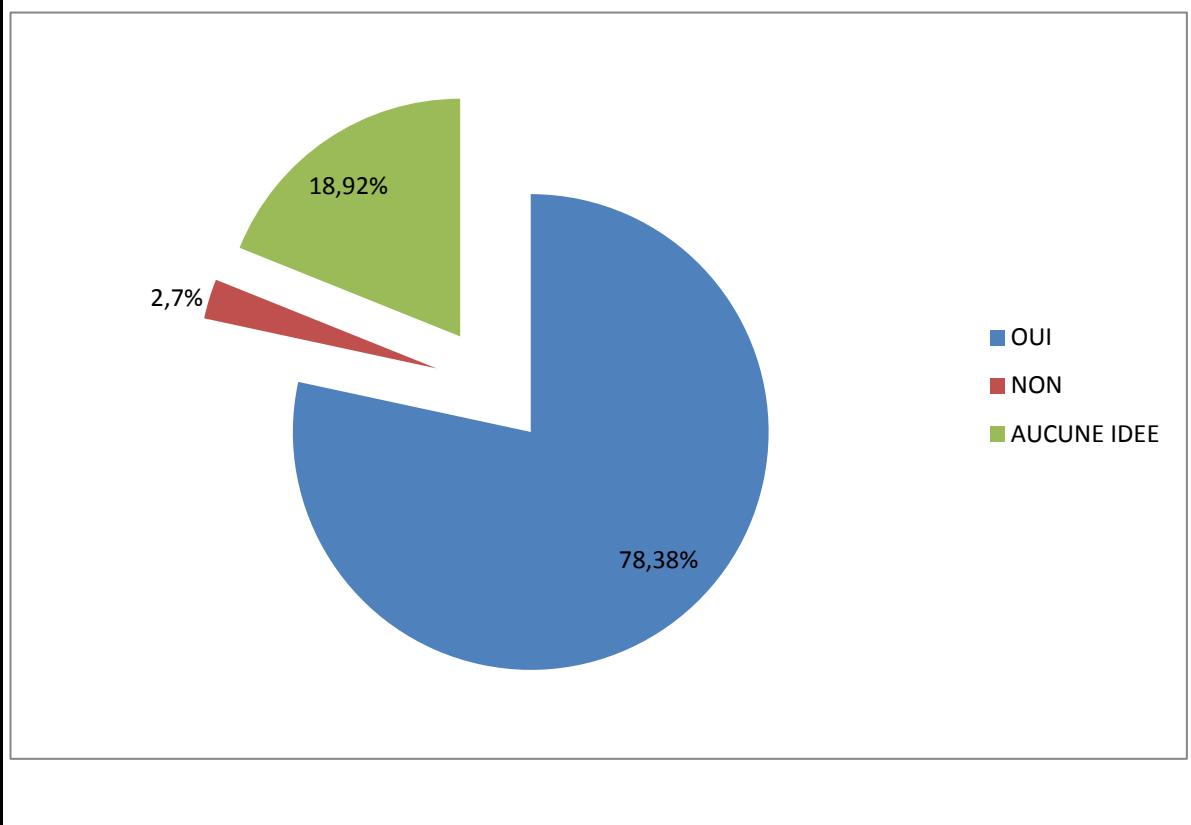
Pour mieux aider les acteurs, on leur a proposé les définitions suivantes concernant le concept de développement local :

- Améliorer le cadre de vie des personnes ;
- Créer un environnement propice aux initiatives locales ;
- Réunir les différents acteurs sur un territoire pour répondre aux situations de crise ;

32,4% des acteurs trouvent que le développement local est l'amélioration de cadre de vie des personnes et créer un environnement propice aux initiatives locales, alors que 27% pensent que le développement local, est réunir les différents acteurs sur un territoire pour répondre aux situations de crise.

On peut dire que la définition exacte de ce concept est compliquée.

**Diagramme n° III.3. : Pensez-vous que le développement local est un pont qui relie plusieurs domaines (économique, social) ?**

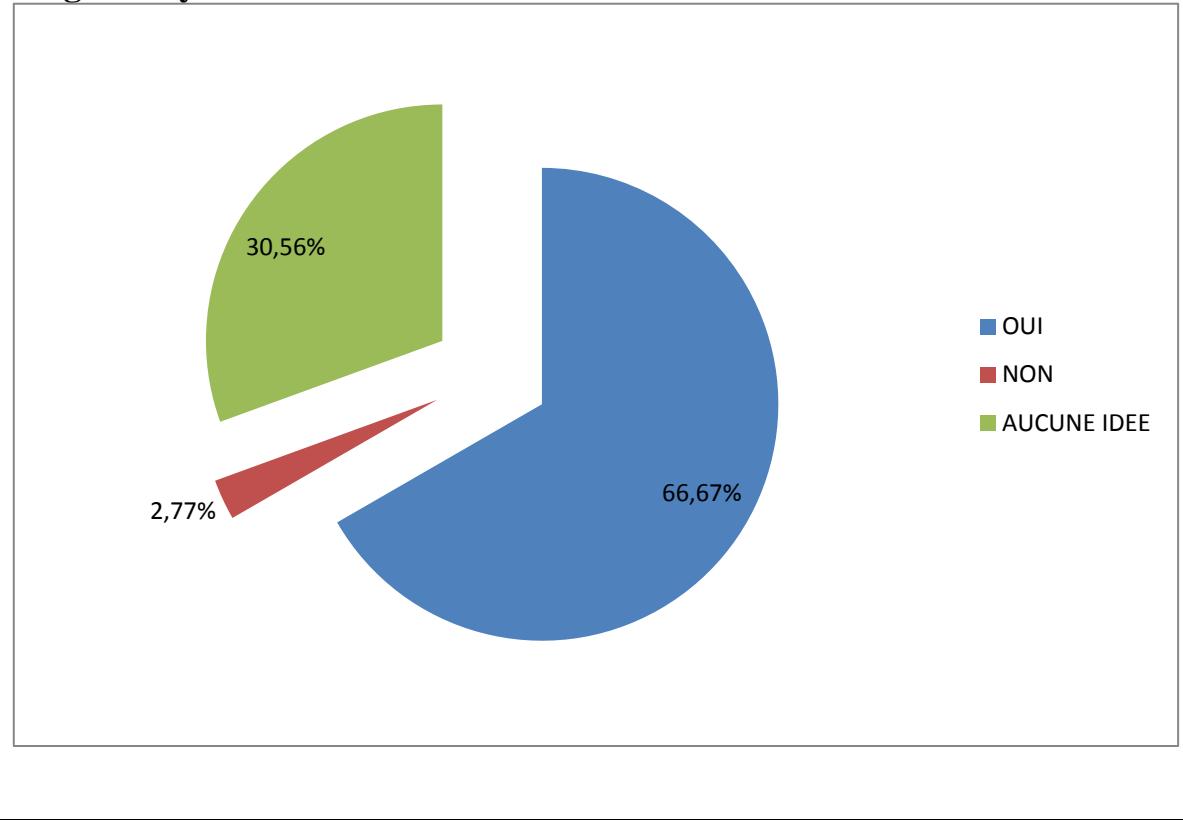


Source : Données de l'enquête.

Ces réponses ont montré que 78,38% des acteurs pensent que le développement local est un pont important entre plusieurs domaines, et 18,92% répond par aucune idée ajoutant une catégorie de 2,7% qui disent non, le développement local n'est pas un pont qui relie plusieurs domaines.

Le développement local est un pont qui relie plusieurs domaines, donc on constate que c'est une stratégie, qui permet de donner la chance à la création d'emploi, et l'amélioration des conditions de vie de la population.

#### **Diagramme n°III.4. : Existence d'un projet de développement local à long et moyen terme**

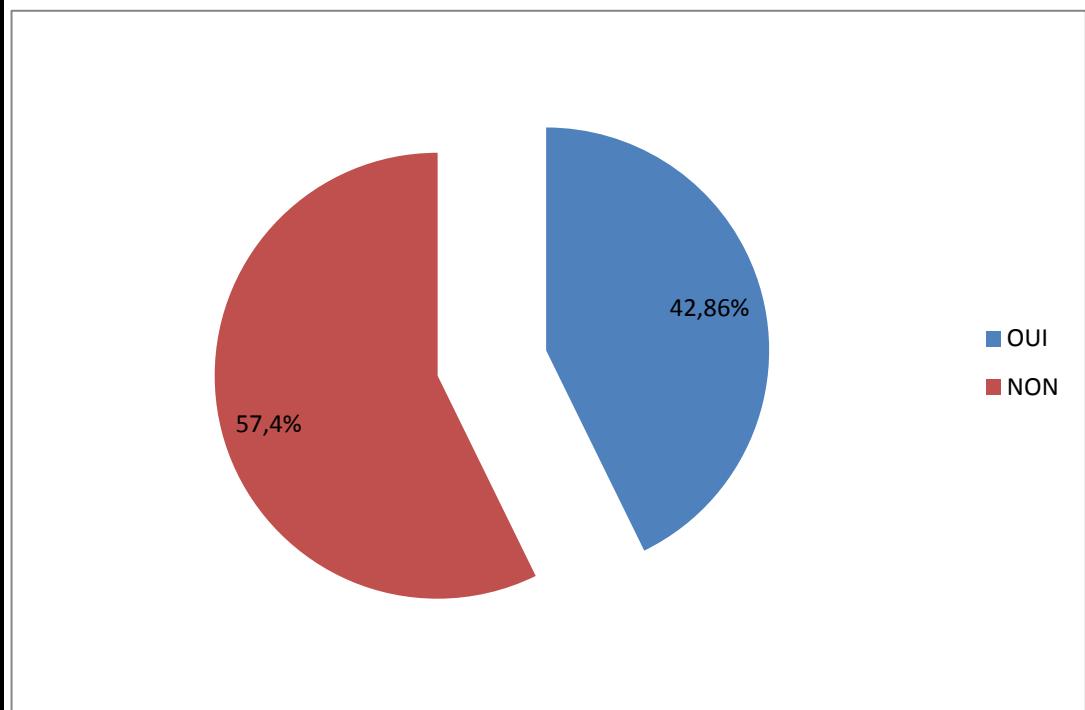


Source : Données de l'enquête.

On relève un taux élevé des répondants qui disent, qu'au niveau de la commune de Bejaia il existe un projet de développement local, à savoir 66,67%. Suivi de 2,7% qui disent n'existe pas, et 30,56% aucune idée.

Parmi ceux qui pensent qu'au niveau de la commune existe un projet de développement local, ils disent qu'ils ne sont pas associés dans ces projets avec un pourcentage de 57,1%, et 42,86% sont associé comme le montre le diagramme suivant :

### Diagramme n°III.5. :Etes-vous associe dans ce projet ?

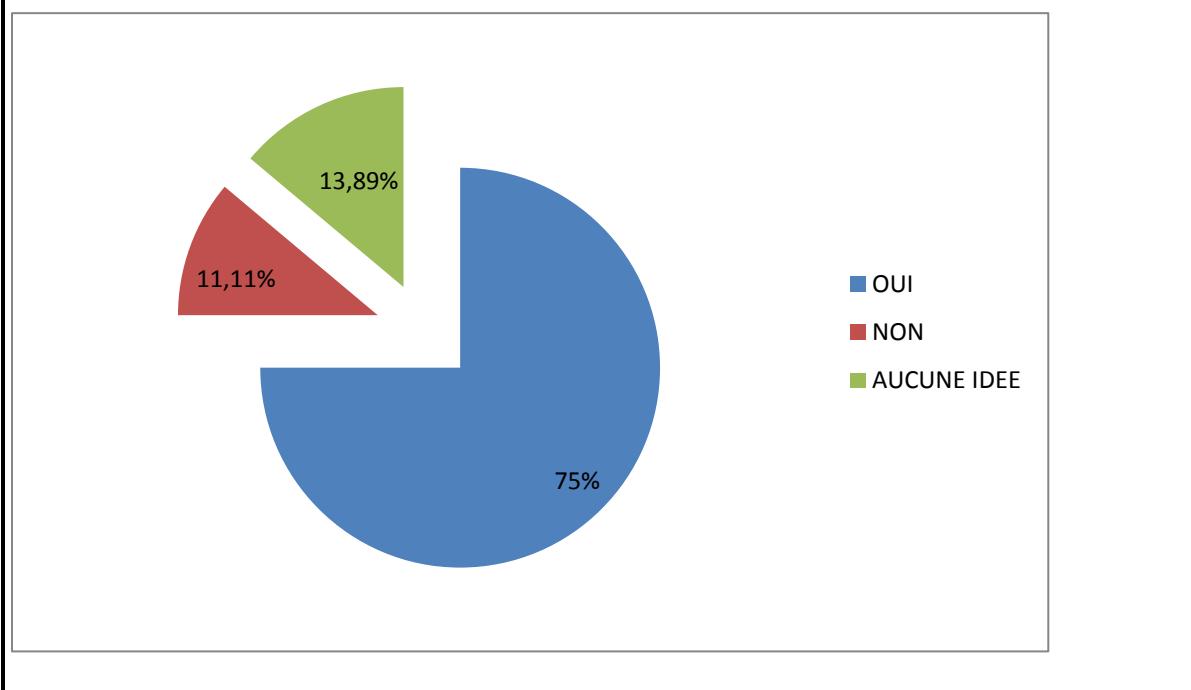


Source : Données de l'enquête.

Dans le diagramme présenté ci-dessus, on remarque que 57,14% des acteurs pensent qui ne sont pas associé dans les projets de développement de leurs communes, pour les raisons suivantes :

- Le manque d'implication des acteurs. En effet, ne sont pas assez intéressés dans l'élaboration des projets.
- L'existence d'une corruption qui résulte du manque d'encadrement.
- Le manque d'une réelle décentralisation dans la commune.

### **Diagramme n°III.6. : Selon vous, un projet de développement local nécessite, la mobilisation des différents acteurs locaux**

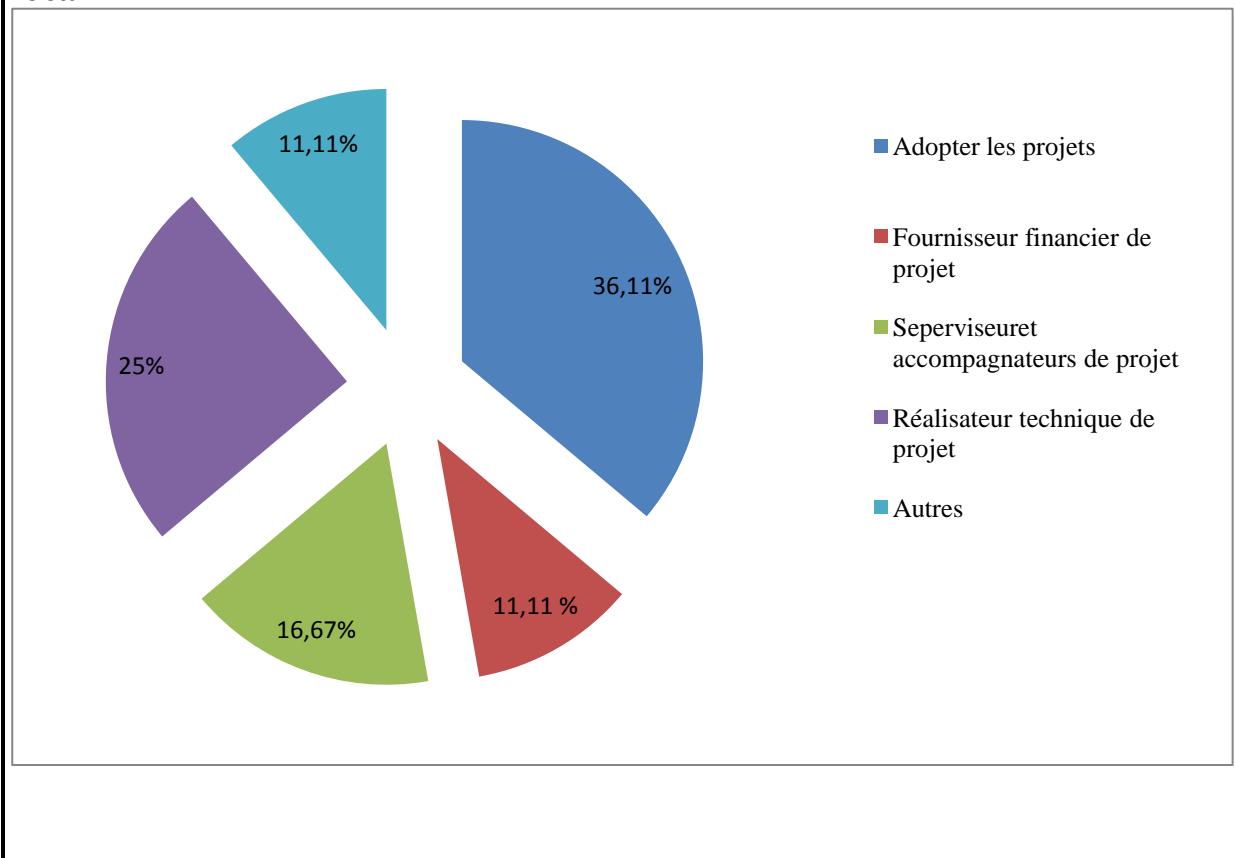


Le diagramme présenté, fait ressortir 75% d'acteurs qui pensent que la mobilisation des acteurs, est nécessaire pour la réussite des projets du développement local, suivis de 13,89% aucune idée et 11,11% pensent que la mobilisation n'est pas nécessaire.

La mobilisation des acteurs aux projets de développement local, est une condition importante car, il faut que les acteurs agissent comme s'ils avaient des droits et des devoirs réciproques.

Cette mobilisation, concerne les différents acteurs de la commune, car un projet de développement local n'est pas considéré comme un projet défini. Il intervient sur le moyen et le long terme dans lequel les habitants se connaissent et collaborent entre eux par la réalisation d'un ensemble d'objectifs.

**Diagramme n°III.7. : Le rôle des acteurs dans les projets de développement local**



Source : Données de l'enquête.

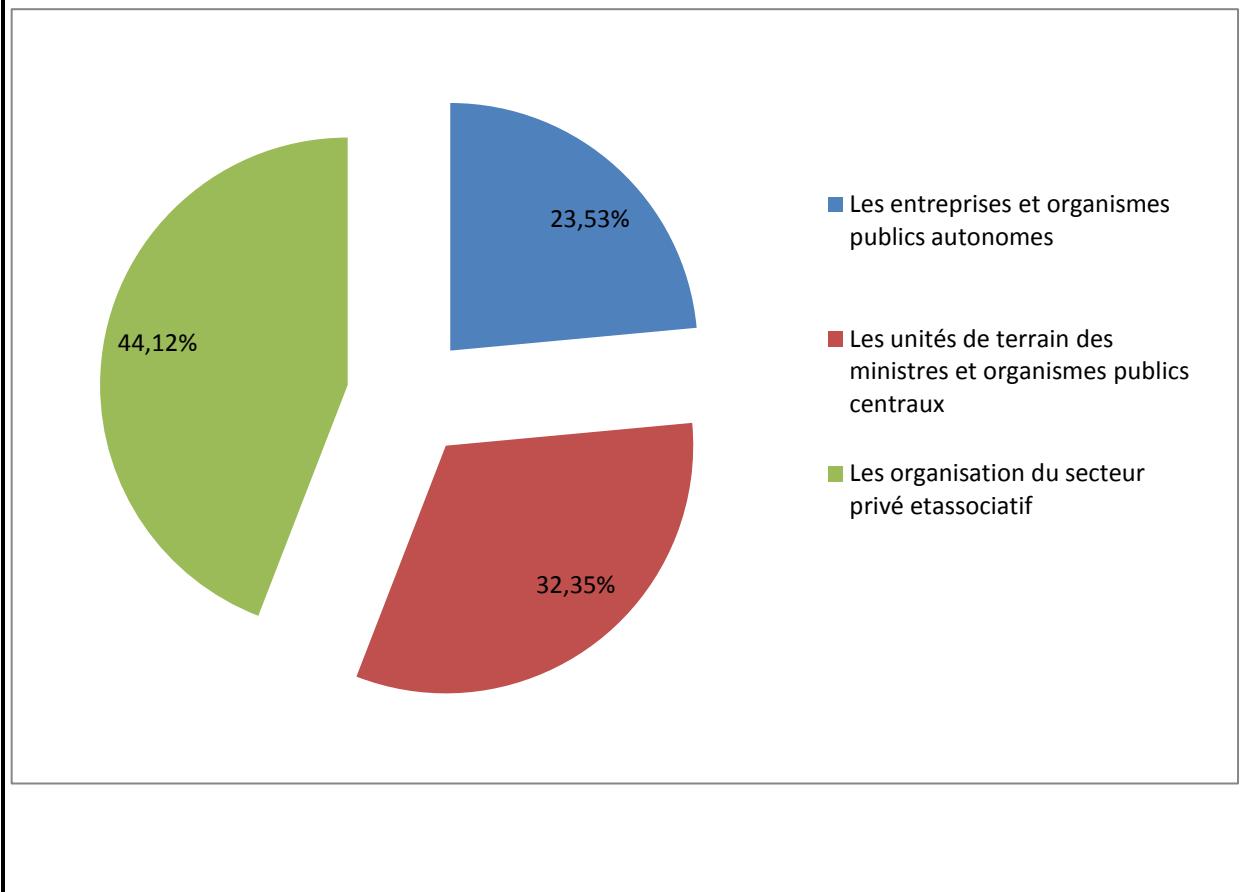
Concernant le rôle des acteurs locaux dans le projet de développement local, chaque acteur à donner sa position par rapport à son rôle, soit 36,1% des acteurs déclarent qu'ils adoptent les projets, suivis de 25% des acteurs déclarent qu'ils réalisateur technique de projet. 16,67% d'entre eux répond qu'ils sont accompagnateur des projets, et 11,11% fournisseur financer de projet et d'autre répondants en citer d'autre rôles, à jouer dans le développement local (comme créateurs d'entreprise et d'activités). Ces acteurs estiment bien qu'il aura d'autre forme de développement comme le développement de l'agriculture.

### **3.2. La notion de décentralisation et participation des acteurs locaux aux processus décisionnel au sein de la commune de Bejaia**

La décentralisation est un élément primordial pour favoriser le développement au niveau local. Le terme de décentralisation est complexe, il contient une variété de concepts. La majorité des acteurs de la commune de Bejaia, pensent que la décentralisation est le transfert d'autorité de secteur public vers le secteur privé.

Les résultats sont énoncés dans le diagramme n°9.

### Diagramme n°III.9. : La décentralisation est le transfert d'autorité de secteur public vers :



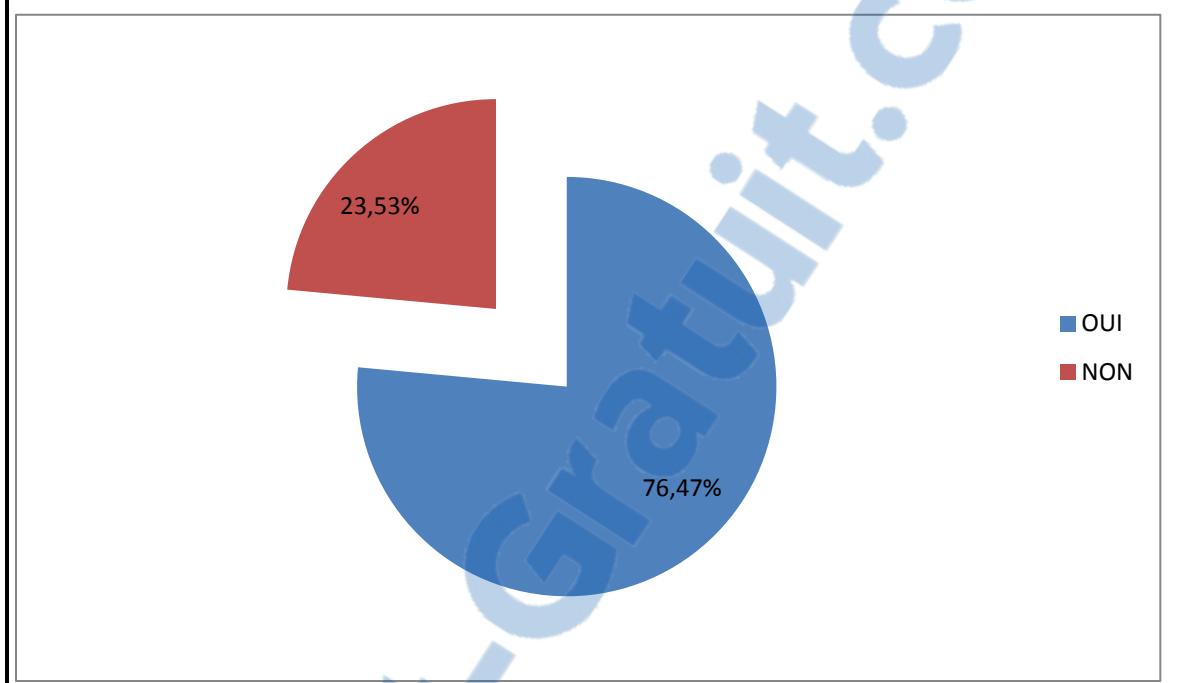
Source : Données de l'enquête.

D'après les résultats obtenus, 44,12% d'acteurs pensent que la décentralisation est le transfert d'autorité de secteur public vers les organisations du secteur privé et le mouvement associatif, 32,35% déclarent que la décentralisation est le transfert de responsabilité de secteur public vers les unités de terrains des ministères et organisation publics centraux. Enfin c'est le transfert d'autorité de secteur public vers les entreprises et organismes publics autonomes avec 23,53%.

Le terme de la décentralisation est complexe, il contient une variété de concepts et recouvre des sens différents. On constate que le terme de décentralisation est souvent utilisé de manière générique pour désigner une série de processus.

D'après ces résultats il semble que la plupart des acteurs questionnées ont une idée sur la signification de la décentralisation, c'est un avantage pour contenue l'analyse de l'enquête.

### **Diagramme n°III.10.:Pensez-vous que l'efficacité de la décentralisation repose sur la proximité géographique des acteurs ?**



Source : Données de l'enquête.

La proximité géographique est un élément important dans l'efficacité de la décentralisation et cela, par la rencontre des acteurs. Cette proximité les poussent à collaborer ensemble.

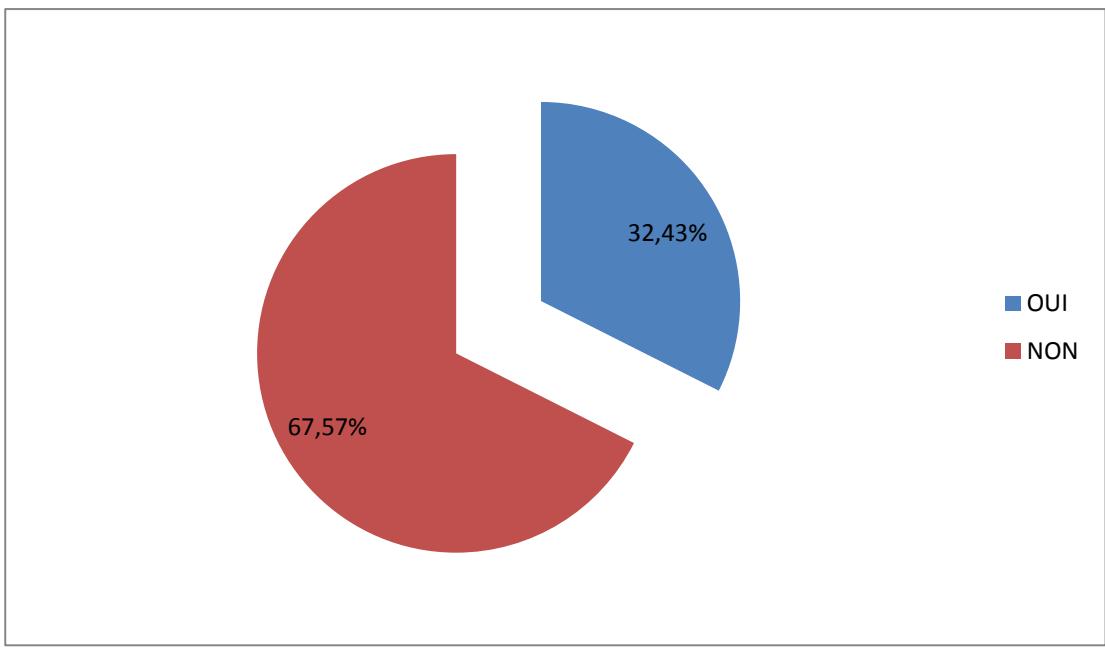
On déduit de la figure présentée ci-dessus, que 76,47% des acteurs jugent que la proximité géographique des acteurs de la commune est efficace pour la décentralisation, alors que 23,53% d'acteurs pensent que non.

La participation des acteurs locaux dans le processus de prise de décision est une étape primordiale pour qu'il y ait une bonne décentralisation, cela permettrait à la fois l'exploration des différents avis des acteurs et la prise en compte de leurs diverses préoccupations et l'amélioration de la qualité de la décision prise.

Selon les acteurs interrogés, 67,57% confirment ne pas participer à la prise de décision, ce manque de participation et d'implication est dû essentiellement au manque de communication et de dialogue entre eux. Ces derniers sont caractérisés par une absence de rencontre et de réunion. Alors que 32,43% déclarent qu'ils participent dans le processus décisionnel.

Le diagramme ci-dessous le montre :

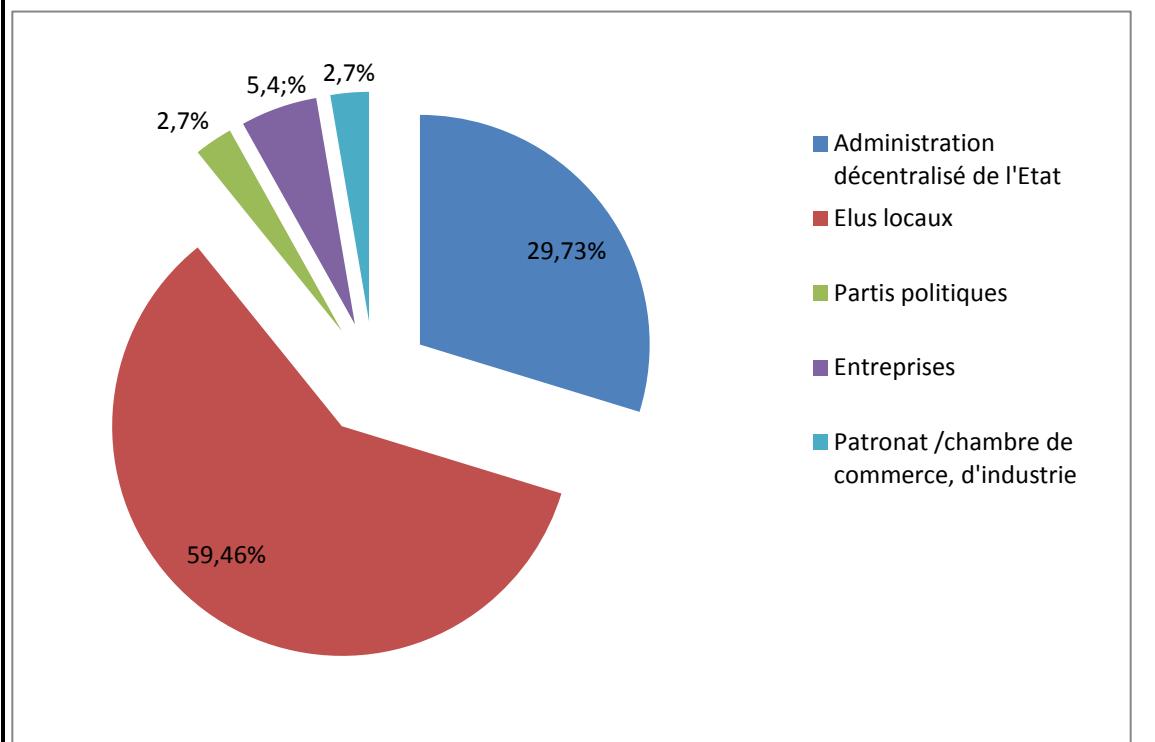
**Diagramme n°III.11. : Participation des acteurs à la prise de décision**



Source : Données de l'enquête.

Afin de connaître la situation réelle de processus décisionnel dans la commune de Bejaia, nous avons demandé aux acteurs visés de classer, selon la propriété, les acteurs les plus concernés par le processus de décentralisation. Les résultats sont rassemblés dans le diagramme n°12.

### Diagramme n°III.12. : Répartition des acteurs dans le processus décisionnel



Source : Données d'enquête

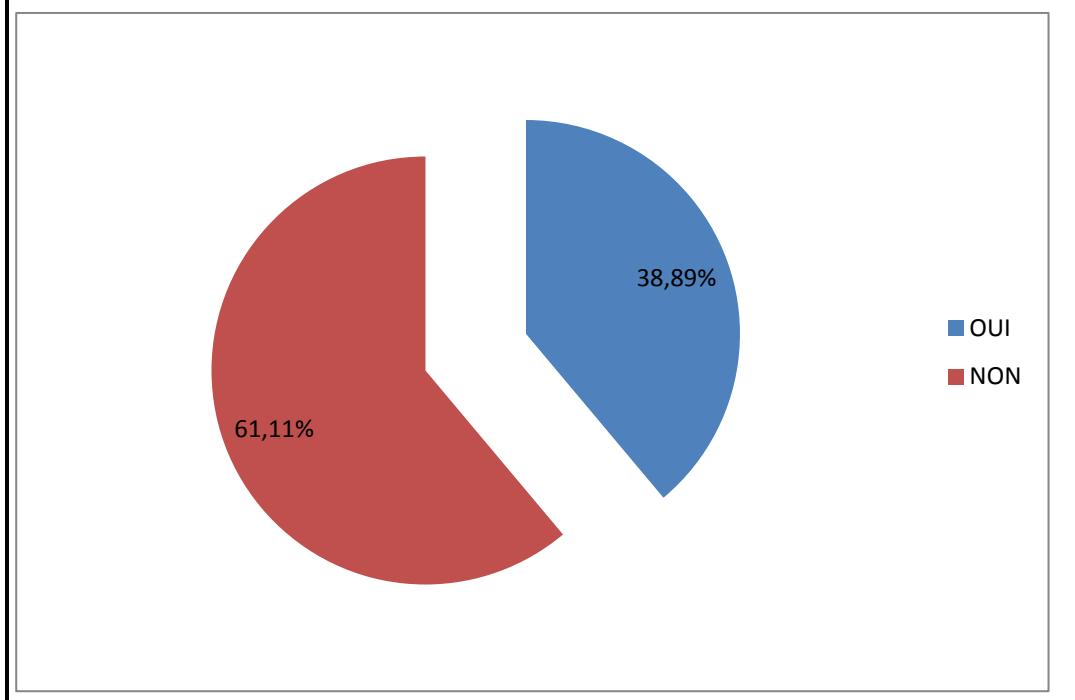
Ce diagramme montre que les élus locaux sont les premiers concernés par le processus décisionnel avec un taux de 59,46%, les deuxièmes concernés sont les administrations décentralisées de l'Etat(ADE) avec un taux de 29,73%. En troisième position les entreprises avec un taux de 5,4%, les parties politiques et patronat/ chambre de commerce et d'industrie avec un taux 2,7% occupent la dernière place. Les associations et les organisations syndicales ne semblent pas être concernées par la prise de décision.

Les acteurs jugent que les Elus locaux sont les premiers concernés par le processus de prise de décision. Ils sont désignés par l'ensemble des acteurs locaux afin de les représenter lors de la prise de décision, faire part de leurs préoccupations et résoudre leurs problèmes. Ils sont aussi les mieux concernée car, selon les acteurs, ils sont dotés d'un pouvoir décisionnel dans l'échelon territorial. Selon les acteurs, les ADE occupent la deuxième place de fait qu'elles possèdent un pouvoir décisionnel important qui ne touche pas seulement le territoire en question mais l'ensemble de la wilaya. Elles jouent aussi un rôle d'exécutant de l'Etat au niveau local c'est-à-dire, elles se contentent d'appliquer les instructions dictées par l'Etat central. Elles disposent aussi de moyens juridiques et financiers pour prendre des décisions

pertinentes. La troisième place est attribuée aux entreprises, les acteurs les considèrent comme étant des moteurs essentiels à la réussite des projets de développement local du fait qu'elles disposent de capacités financières qui leurs permettent d'intervenir dans le processus décisionnel.

En dernière position, les partis politiques, patronat/chambre de commerce semble n'avoir aucun pouvoir de décision.

**Diagramme n°III.13:Etes-vous en contact avec les décideurs locaux ?**

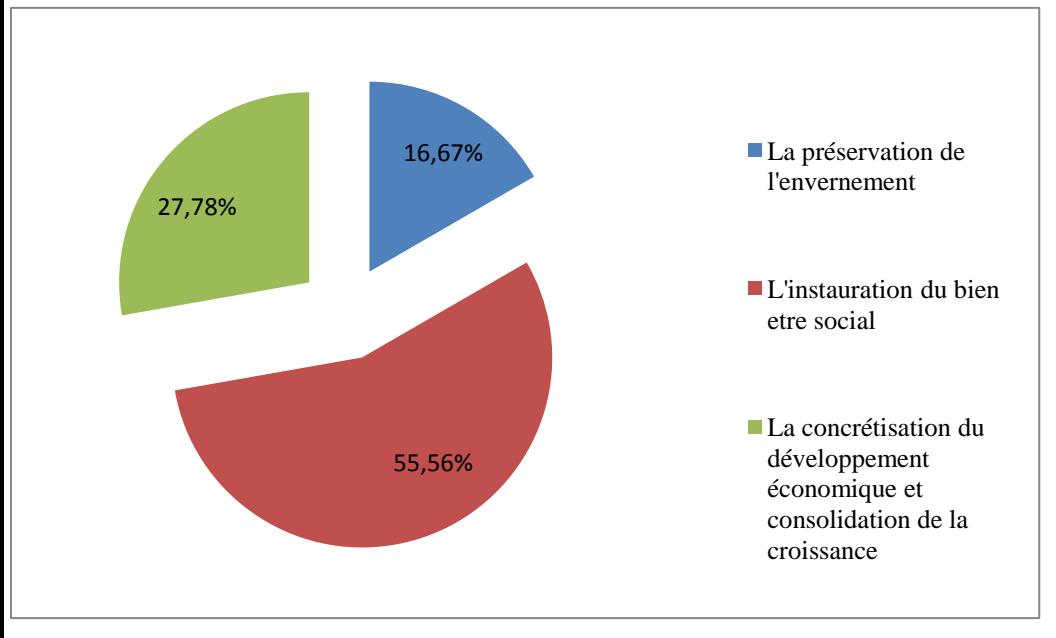


Source : Données de L'enquête.

D'après le diagramme ci-dessus, la plupart des acteurs ne sont pas en contact avec les décideurs locaux soit 61,11%, suivis de 38,89% d'acteurs déclarent qu'ils sont en contact avec les décideurs locaux.

Le degré de partage de l'information, augmente la participation locale, donc le manque de communication entre les décideurs locaux et les différents acteurs de la commune, peut considérer comme un obstacle important dans le développement local, car ce manque d'intégration des acteurs dans la prise de décision permet des créations de conflits.

**Diagramme n°III.14. : Selon vous, les collectivités locales ont pour missions :**



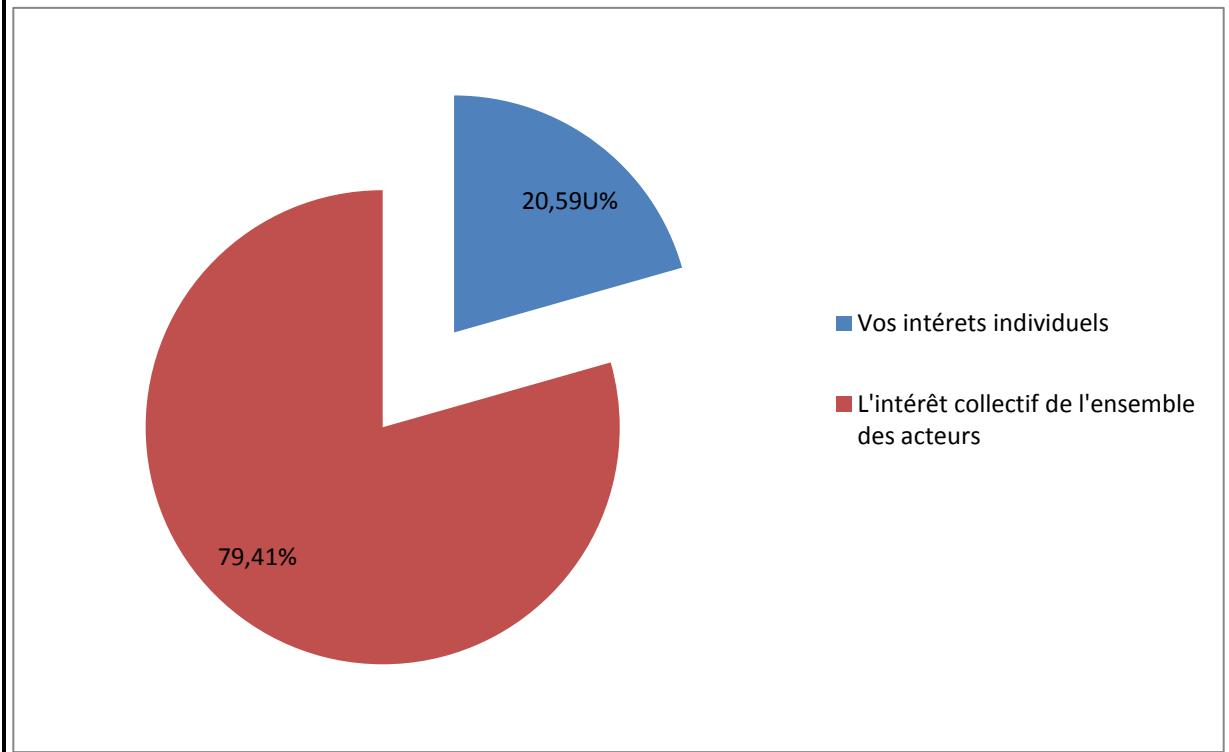
Source : Etablir par nos soins à partir le logicielle SPSS.

A partir de diagramme ci-dessus sur la mission de la collectivité locale, 55,56% des acteurs pensent que la mission des collectivités locale est d'instaurer le bien-être social, et cela pour répondre à toutes leurs préoccupations. 27,78% répond par la concrétisation du développement économique et la consolidation de la croissance, alors que 16,67% répond par la préservation de l'environnement.

### **3.3. La concertation entre les différents acteurs de la commune**

La concertation entre les différents acteurs de la commune est importante et nécessaire pour la réussite des différents projets de développement local dans la commune.

**Diagramme n°III.15. : Sur quels critères choisissez-vous vos collaborations avec les acteurs?**

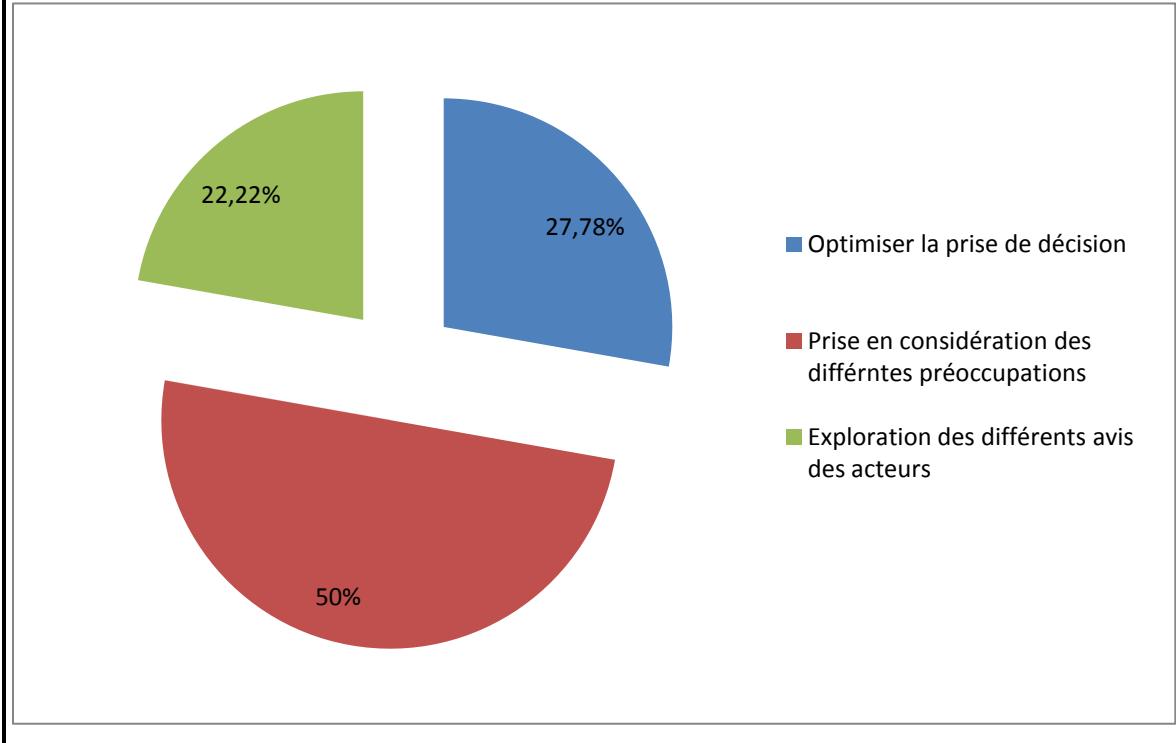


Source : Données de l'enquête.

79,41% des acteurs enquêtés déclarent, que leurs collaboration avec d'autres acteurs, est basée sur l'intérêt collectif, et 20,59% répond par intérêts individuels et cela est due au manque de confiance entre les différents acteurs locaux alors chaque acteurs pensent à son intérêt personnel.

D'après les résultats obtenus, on remarque que la collaboration entre acteurs est focalisée sur l'intérêt collectif. C'est-à-dire, il y a une certaine solidarité et la confiance, qui contribue au développement de la relation, et elle permet la reconnaissance réciproque des acteurs.

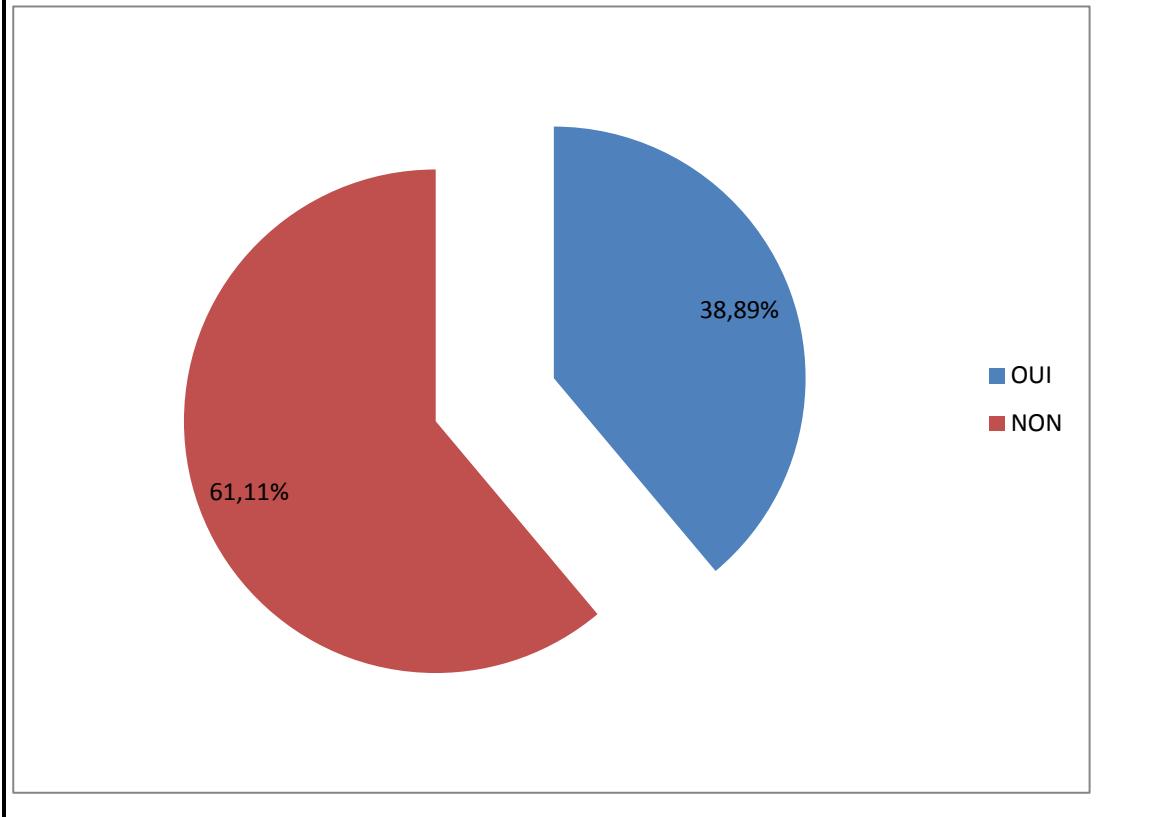
**Diagramme n°III.16. : Selon vous, quels sont les avantages apportés aux processus de la prise de décision lorsque l'ensemble des acteurs (collectivités local, citoyens, entreprise) y participe ?**



Source : Données de l'enquête.

Le diagramme n°16 fait ressortir, que 50% des acteurs pensent que l'avantage apporté aux processus de la prise de décision, lorsque l'ensemble des acteurs (collectivités local, citoyens, entreprise) y participe est de prise en considération des différentes préoccupations, 27,78% répond que l'avantage est d'optimiser la prise de la décision alors que, 22,22% pensent que c'est l'exploration des différents avis des acteurs. Généralement cette participation permet d'instaurer un climat de confiance et de renforcement des relations entre les acteurs sur la décision prise.

**Diagramme n°III.17. : Estimez-vous que la gestion des affaires locales est transparente au sein de votre commune ?**

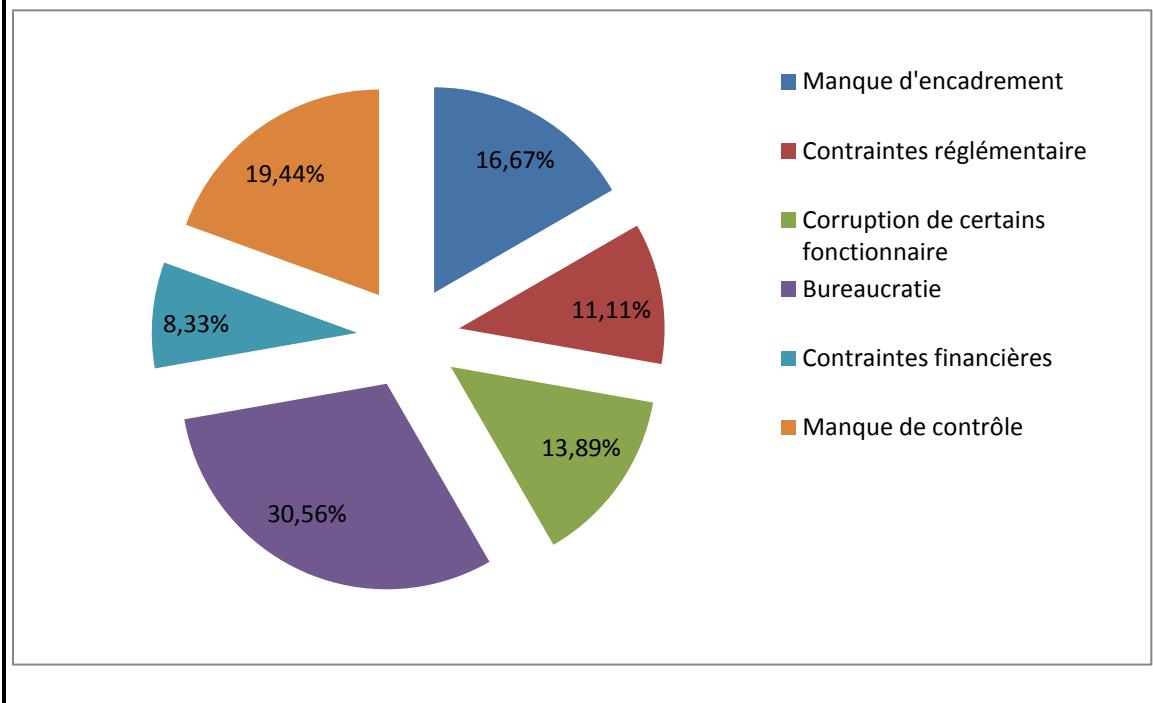


Source : Données de l'enquête.

En ce qui concerne la gestion des affaires locales de la commune de Bejaia, 38,8% des acteurs estiment qu'elle est transparente. Alors que 61,11% disent le contraire, la gestion des affaires locales n'est pas transparente.

Selon les acteurs, la gestion des affaires locales n'est pas transparente. Cela peut provoquer des conflits entre les différents acteurs de la commune.

### Diagramme n°III.18. : Si non, Pour quelle raison ?



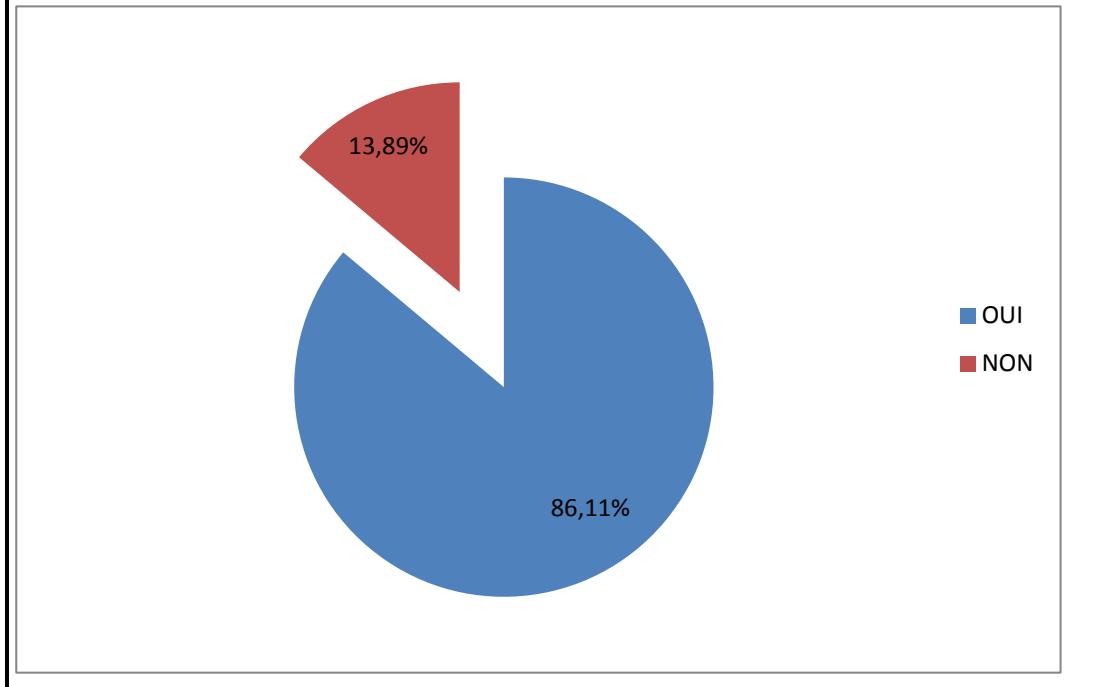
Source : Données de l'enquête.

En ce qui concerne les raisons pour lesquelles la gestion des affaires locales est jugée non transparente, on relève un taux élevé de répondant qui disent que la bureaucratie, est la première difficulté qui fait de la gestion des affaires locales soit 30,56%. Suivis de 19,44% qui pensent que c'est le manque de contrôle, 16,67% pour le manque d'encadrement, suivis de 13,89% et 11,11% pour la corruption de certains fonctionnaire et contraintes réglementaires.

Enfin le faible pourcentage observé sur la catégorie de ceux qui disent c'est contraintes financières.

D'après les résultats observés, on constate que la bureaucratie est un élément important dans la non transparence de la gestion des affaires locales.

**Diagramme n°III.19. : Selon vous, faut-il approfondir la concertation entre acteurs de la commune de Bejaia ?**



Source : Données de l'enquête.

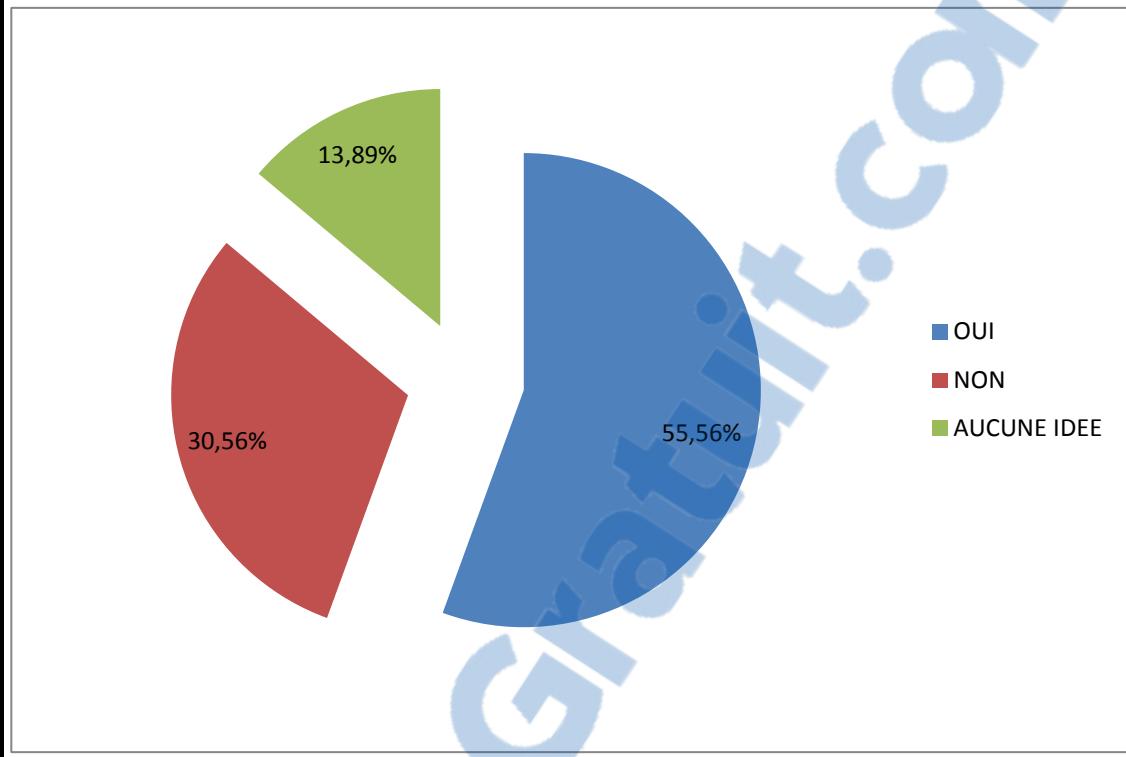
La plupart des acteurs, soit un taux 86,11% est favorable à l'approfondissement de la concertation entre les acteurs et cela pour :

- L'instauration d'un climat de confiance pour une gestion transparente des affaires, un élément sur lequel misent les acteurs.
- La mise en place d'un conseil consultatif, le renforcement des relations par des réunions de travail et les rencontres.
- Plus de communication et d'échange d'information concernant toutes les décisions prises par les administrations et les élus locaux.

La concertation entre les différents acteurs de la commune est une exigence pour la réussite des projets de développement local et comme outil servant à mettre en place un processus de décentralisation.

Suite aux résultats obtenus à partir de l'étude de terrain, nous avons constaté que, pour une efficace collaboration entre l'ensemble des acteurs dans le projet de développement local, les acteurs optent pour la désignation d'équipes de travail et la mise en place des réunions, afin de favoriser l'échange d'information.

### Diagramme n°III.20. : Pensez-vous que la décentralisation conduit réellement au développement local de votre commune ?



Source : Données d'enquête.

Le diagramme n°20 fait ressortir clairement que 55,56% pensent que vraiment la décentralisation conduit réellement au développement local, et donne un avantage pour la réussite des projets de développement local. 30,56% parmi eux pensent que ce n'est pas forcément, la décentralisation conduit au développement local et 13,89% ont répondu par aucune idée.

Une question sur les problèmes rencontrés lors des réunions tenues avec les différents acteurs de la commune de Bejaia : le manque d'implication des acteurs, le manque de la confiance, en effet chaque acteur opte pour son intérêt personnel.

D'après l'analyse des résultats on a constaté que le développement local ne se réduit pas à des éléments économique, il s'appuie sur un ensemble de postulats qui sont: la nécessité d'un soutien de proximité pour les acteurs locaux, la vocation naturelle des autorités locales dans la mesure où elles sont les mieux qualifiées pour évaluer les forces et les faiblesses de l'économie locale et les mieux armées pour définir et mettre en œuvre un projet collectif de développement local, l'aptitude enfin de ces autorités à mobiliser les moyens institutionnels et financiers appropriés.

Or, ces postulats ne relèvent pas de l'évidence car l'approche territoriale et l'approche résiliaire du développement local s'imposent, plus que jamais, de ce fait, les stratégies établies par le haut sont souvent critiquées pour la simple raison que leurs dispositions invoquent un manque de prises de considération du territoire et de ses différents acteurs.

## **Conclusion**

A travers ce dernier chapitre, nous avons présenté notre méthodologie de recherche. Celle-ci s'avère être importante, puisque, c'est de la pertinence de son déroulement dont dépendent les résultats que nous avons présentés, puis, nous avons procédé aux traitements des informations collectées.

Ainsi, l'analyse des données de l'enquête de terrain nous a permis qu'il n'existe pas réellement une véritable décentralisation au niveau de la commune de Bejaia. L'ensemble des acteurs ne participe pas au processus décisionnel concernant les projets de développement de la localité.

L'analyse des données nous a permis aussi de constater que le développement d'un territoire nécessite la mobilisation de ces différents acteurs (citoyens, collectivité local, entreprise) pour mieux répondre aux besoins de chaque acteur, et cela par le dialogue et les réunions et surtout la confiance.

Enfin, la méthodologie de recherche à laquelle nous avons opté dans cette thématique, nous a permis de faire le point sur le développement local et la décentralisation dans la commune de Bejaia.

# *Conclusion générale*

## **Conclusion générale**

Notre travail de recherche se place délibérément au niveau local, où les acteurs font le développement local et s'intéresse à la diversité des déclinaisons locales observées. Elle intègre le pluralisme institutionnel et l'enchâssement de niveaux et temporalités multiples. Eclairer et expliciter l'interaction entre local et global est nécessaire pour rendre génériques certaines observations locales, pour spécifier les actions menées au nom du développement local ou encore identifier la manière dont se combinent des actions intentées à différents niveaux.

La question du développement économique local et des modalités de l'action publique pour l'encourager prend un relief particulier, il est essentiel de réfléchir aux niveaux et aux modes d'action territoriale les plus pertinents. C'est ainsi que de nombreux États voient la décentralisation comme un moyen d'améliorer la pertinence et la qualité des services et de répondre aux besoins et possibilités de l'économie locale.

En effet le développement économique d'une région est un processus auquel, il met en interaction le territoire et ses acteurs. Ces derniers se présentent comme un attribut nécessaire afin de réaliser une expansion économique divertissante. Le développement local en effet repose sur une large densité de ces ressources (développement par le bas), un système auquel il fait référence à la notion de la collectivité locale, comme un acteur décentralisé du territoire et comme une unité de valorisation du territoire.

La décentralisation, présente dans de nombreux pays développés, un élément majeur du vaste soutien apporté par les partenaires développement à la réforme du secteur public. Cependant, ces résultats sont pour le point de vue de l'efficacité de la réforme dont la prestation de services plus efficace, la promotion de la réforme démocratique, du développement économique.

Au cours de notre travail, nous avons essayé d'analyser le processus de développement local aux niveaux de la commune de Bejaia, tout en essayant de détecter le rôle de la décentralisation dans l'organisation des relations entre les acteurs locaux.

Dans les deux premiers chapitres nous avons tenté de cerné le cadre théorique lié à la question (le développement local et la décentralisation).

Nous avons d'abord construire l'échantillon, après on a présenté le terrain d'étude, afin de mettre l'accent sur l'importance de développement local dans la commune de Bejaia.

Après l'analyse des résultats obtenus, l'hypothèse selon laquelle la décentralisation existe-t-elle au niveau de la commune de Bejaia est infirmée. Selon les acteurs il n'existe pas une réelle décentralisation, car la décentralisation à elle seule ne suffit pas à garantir le bien-être social. La décentralisation donc ne s'est pas avérée être une voie facile vers l'amélioration des services publics. Ce phénomène est une conséquence des mesures partielles qui sont prises. Nous avons également constaté que la plupart des acteurs de la commune ne participent pas à la prise de décision concernant le développement et que réellement la décision finale revient aux élus locaux. Cette participation est considérée comme une condition nécessaire pour le bon fonctionnement des projets de développement local car cela permet d'explorer les différents avis, faire part des besoins et des préoccupations et améliorer la décision prise.

Pour la réussite d'un projet de développement local et pour que la décentralisation peut promouvoir aux besoins de la population il est favorable :

- Soutenir les autorités locales dans leurs compétences en matière de délivrance des services publics locaux en cherchant une gestion efficace et durable, fondée sur la participation des différents acteurs.
- Renforcer la concertation entre acteurs et entreprises par la création des partenariats notamment publics/privé.
- Sensibiliser et informer les acteurs sur l'importance de l'adoption d'un processus de gouvernance pour la réussite des projets de développement.
- Le renforcement du processus de décentralisation : la décentralisation élargie constitue un cadre approprié pour assurer la participation et l'adhésion effectives des acteurs locaux et de développement, ce qui augmente les chances de réussite des projets développement local.

Les acteurs de la commune de Bejaia jugent à la nécessité de l'instauration d'un nouveau code communal. Répondant aux vrais besoins de la décentralisation, notamment à travers la délégation de prérogatives, et de pouvoir aux élus locaux, et donnant lieu à une participation de l'ensemble des acteurs de la localité. Quant à la prise de décision concernant leurs projets de développement, et conduisant alors à la mise en place d'une démocratie participative. En deuxième lieu, ils souhaitent intégrer une politique de proximité organisationnelle ou l'ensemble des acteurs coopèrent dans l'intérêt commun et d'une proximité institutionnelle en instaurant des mécanismes de coordination.

Au terme de ce travail, nous faisons remarquer que les considérations suscités peuvent constituer une vision pratique de la réalité du développement local à la commune, et une source de réflexion future pour stimuler la croissance et le développement local.

# *Bibliographie*

## **Bibliographie**

### **Ouvrage**

1. ALITUSSIN, R.L. (Jan 2008). : Les défis du développement au Sénégal, p192.
2. AYDALOT.P. (1989) .Economie régionale et urbaine, édition ECONOMICA, Paris.
3. BOUEF, JL et MAGNAN. M (2005). Les collectivités territoriales et la décentralisation, Edition vie politique, p. 38
4. BOURDIN,(1995). « Les finances publiques locales », édition L.L.D.G, Paris, P.134.
5. BOYER, «la théorie de la régulation : une analyse critique ». Edition de la découverte, Paris, 1986.
6. BRAHIMI, (1989).« L'économie algérienne », édition, OPU, Alger, P.147.
7. FAURE, A. (1995) « les politiques locales entre référentiels et théorique »dans A. Faure, G. pollet et Warin (dir) la construction du sens dans les politiques publiques, l'harmattan, P. 74
8. GALLEGOS F.R. (2005), « dispositifs délibératifs pour le développement local en Equateur : le cas des municipalités indigènes », dans BACQUÉ M-H SINTOMER Y. 9. GOUTTEBEL J.Y (2003), « Stratégies de développement territorial » Economica, Paris, P.95.
10. GREFFE, X. (1984), Territoires en France, les enjeux économiques de la décentration édition, ECONOMICA.
11. GREFFE,(2002) « le développement local », Edition de l'Aube, Datar,
12. GUERMOUD, (1974) « le financement des plans communaux de développement et des plans de modernisation urbaine », In revue financière N°1, P.23.
13. KIRAT T., LUNG Y, (1995). Innovation et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage, dans N. LAZARIC et J.M. MONNIER (eds.), coordination économique et apprentissage des firmes, Economica, Paris, p.213.
14. MENDEL, G. (2003), « Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative ».
15. PAQUET, G. (2004) « Pathologies de gouvernance ». Montréal, Liber, L'Harmattan, 1997.P402-433.
16. PEQUEUR, « le développement local ; mode ou model », édition SYROS alternative,
17. PLOZE. Met Richard SHEARMURE, (2005), Economie urbaine et régionale, introduction à la géographie économique, Economica, Paris, p 376.

## **Revues et colloques**

18. BENAISSE, « la déconcentration financière », In revue financière N°2 ; 1974, P.63. 24.
19. BOUBA-OLGA O. et al (2008), « la proximité 15 ans déjà ! », revue d'Economie Régionale et Urbaine n°3, p, 280.et CORIS M. et al (2009), « les dynamiques spatiales des activités prédictives », Working Paper du GRETHA n° 2009-20, p.12
20. ECREMENT.M, Indépendance politique et libération économique ED ENAP-OPU Alger, 1986, P.166.
21. GILLY J-P., PERRAT J.2002 « Développement local et coopération décentralisée : entre gouvernance locale et régulation globale », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002, Tunisie.
22. LE FLOCH R. (2004), « Démocratie participative : attendus et contradiction », Economie et Humanisme, numéro 371, décembre 2004, p. 94.
23. LORTHIOIS J. « Le diagnostic local des ressources », ASDIC, EDITIONS W.1996.
24. WORME; « la démocratisation et la territorialisation de la fonction entrepreneuriale, in revue correspondance multiple, N°276, Mars 1987.

## **Mémoires et Thèses**

25. AMZAL« la gouvernance territoriale et le développement local : contribution à l'évaluation de la pauvreté des communes de la wilaya de Bejaia » Mémoire de Master, Université de Bejaia, 2012, P 67.
26. BOUMOULA « décentralisation et développement local ; contribution au réaménagement de schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie (approche par l'analyse de l'économie politique locale)thèse de Doctorat, faculté des sciences économique, de gestion commerciale, université de Bejaia 2011.p. 17
27. BOUMOULA, « La problématique de la décentralisation a travers l'analyse des finances publiques communales : cas des communes de la wilaya de Bejaïa » Mémoire de Magistère en Science Economique, Université A. Mira Bejaïa.2002.P.27
28. TITOUCHÉ, « l'impact des envois de fond des émigrés sur le développement local : cas de Larbaa NathIrathen », mémoire de magister, Faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales, université de Bejaia, Juin 2009, p .108

29. SAHEB, Z. « Opportunité et opérationnalité des plans communaux de développement dans la politiques micro-spatiales d'aménagement : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire magister en science économie, université de Tizi-Ouzou, 1989, P.42.
30. ZERARA, N. « Apport du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme au développement local : cas PDAU intercommunal de Bejaïa », mémoire master en science de gestion, UMAB de Bejaia, 2011, p25.

## **Articles et Rapports**

31. HURAND, « enjeux et limites de la démocratie participative », dans observatoire du management alternatif, édition HEC ‘apprendre à oser, Paris, Mars 2008, P.9-21.
32. Conseil de l'Europe avec la collaboration de Clotilde DEFFIGIER, « coopération internationale », manuel de comité européen sur la démocratie locale et régionale(CDLR), 2008, P.4
33. DELCAMP, Alain « la coopération intercommunale en Europe », Association pour la recherche sur les collectivités locale en Europe (ARCOLE), institut d'étude de supérieur d'Aix-en Provence.
34. FERFERA, MY : Le Développement local, ses institutions et son statut dans le modèle algérien de développement, in Abdelmalik.L et Courlet. C ; Les nouvelles logiques du développement, Ed Harmattan, Paris 1996-P338.
35. FERGUENE A. (1999), « dynamiques territoriales et milieux innovateurs » Cahiers du CREAD, n°50, 4<sup>ème</sup> trimestre, 1999.
36. Hans Bjorn Olsen, « la décentralisation et la gouvernance locale : définition et concepts », (direction du développement et la coopération), Suisse, novembre 2007.
37. KOOSY, K. (1996-2001) : « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept », Horizon local.
38. La commission européenne « Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers », Collection « Outils et méthodes », Document de référence n°2, Office des publications, Janvier 2007, p 18.
39. Governance for sustainable human development, New York, 1997. In DESTATTE Philippe

40. RANGEON François, « présentation : l'intercommunalité en questions », P.9/12  
Rapport relatifs à la situation financière des collectivités locales et préconisation des mesures,  
groupe interministériel (Ministères de l'économie et de l'intérieur) Avril 2002, P.11.
41. TESSAN, « développement local : principes et outils », P.1/7.pdf
42. VARINE, H. « Economie solidaire et développement local », article N° 368, mai 1996,  
P.9-17.

## Sites internet

43. [Http://www.globenet.org/horizon-local/](http://www.globenet.org/horizon-local/).
44. <http://www.memoireonline.com/06/11/4564/m> le développement-local-face-a-la-politique-de-décentralisation10.html, consulté le 19-08-2013 à11h.
45. La banque mondiale : <http://www.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL>.
46. [Www.dez-odwin-ch/ressources/ressource-FR-167-288](http://www.dez-odwin-ch/ressources/ressource-FR-167-288)
47. [www.adels.org/ressources/observatoire.htm](http://www.adels.org/ressources/observatoire.htm))
48. [www.oecd.org/dev/reperes](http://www.oecd.org/dev/reperes)

## Texte et loi

49. Décret N°37-135 du 09-08-1973 portant déconcentration des crédits d'équipements et d'investissement du l'Etat au profit des Wilayas, JORA N°67 du 21-08-1973, P773.
50. Extrait du rapport N° 16171 de la Banque Mondiale (BM) « les dépenses publiques ; vers une plus grande efficacité cas de l'Algérie », 1997
51. La charte communale.
52. Ordonnance N°67-24 du 18 Janvier 1967 portant code communal.

# **Liste des abréviations**

## Liste d'abréviations

ADE : Administration Déconcentrées de l'Etat

APC : Assemblée Communale Populaire

APW: Assemblée Populaire de Wilaya

BM : Banque Mondial

DL : Développement local

DSRP : Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté

FMI : Fond Monétaire International

GREMI : Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ODM : Objectifs de Développement du Millénaire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unit

PCD : Plans Communaux de Développement

PDER : Programmes de Développement Economique Rural

PEL : Programmes d'Equipement Local

PIL: Programme des Industries Locales

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PS : Programmes Spéciaux

PSD : Plans Sectoriels Décentralisés

R&D : Recherche et Développement

# *Annexes*

## **Annexe n°1 : caractéristiques de l'échantillon**

**Tableau n°1 : Le sexe de l'échantillon**

Désignation	Effectifs	Pourcentage
masculin	25	67,6
féminin	12	32,4
Total	37	100,0

Source : Donnés de l'enquête

**Tableau n°2 : La tranche d'âge de l'échantillon**

Désignation	Effectifs	Pourcentage
moins de 25 ans	13	35,1
de 25 à 45 ans	15	40,5
de 46 à 60 ans	8	21,6
plus de 60 ans	1	2,7
Total	37	100,0

Source : Données de l'enquête.

**Tableau n°3 : Catégorie socio-professionnelle**

Désignation	Effectifs	Pourcentage
cadre	10	27,0
fonctionnaire	7	18,9
sans emplois	4	10,8
commerçant	1	2,7
employé	2	5,4
étudiant	6	16,2
chef d'entreprise	1	2,7
enseignant	3	8,1
autres	3	8,1
Total	37	100

Source : Données de l'enquête.

Université A. Mira de Bejaia

Faculté des Sciences Economiques de Gestion et Commerciales

Département des Sciences de Gestion

Master Management Economique des Territoires et Entreprenariat

## Questionnaire

Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche de Master, encadré par Mr Meradi, intitulé «Relation d'influence entre les politiques de développement local et les processus de décentralisation cas de la commune de Bejaia ». Ce travail vise à mettre la lumière sur la situation de développement local de la commune de Bejaia et sa relation d'influence sur la décentralisation, en vue de déterminer les modes de gouvernance et de développement territorial à adopter.

Ce questionnaire est anonyme, ne vous engage à rien.

Nous comptons sur votre collaboration pour mener à bien notre travail de recherche.

Veillez, madame, monsieur agréer nos salutations les plus distinguées

**La candidate : Atoui Souhila**

## Questionnaire

1. Sexe

1. Masculin       2. Féminin

2. Dans quelle tranche d'âge situez-vous ?

1. Moins de 25 ans       2. De 25 à 45 ans  
 3. De 46 à 60 ans       4. Plus de 60 ans

3. Catégorie socio-professionnelle

1. Cadre       6. Employé  
 2. Fonctionnaire       7. Etudiant  
 3. Sans-emplois       8. Chef d'entreprise  
 4. Commerçant       9. Enseignant  
 5. Décideur locaux       10. Autres

### I. Vision de développement local par les acteurs

4. Pensez-vous que votre commune est sous développée ?

1. Oui       2. Non

5. Quels sont, selon vous, les atouts économiques de la commune de Bejaïa ? (ordonnez 3 réponses)

1. Son agriculture
2. Son industrie
3. Son tourisme
4. Ses compétences

6. Connaissez-vous la signification du développement local ?

1. Oui       2. Non

7. Selon vous le développement local vise à :

1. Améliorer le cadre de vie des personnes
2. Créer un environnement propice aux initiatives locales
3. Réunir les différents acteurs sur un territoire pour répondre aux situations de crise

*Vous pouvez cocher plusieurs réponses.*

8. Pensez-vous que le développement local est un pont qui relie plusieurs domaines ?  
(économique, social)

1. Oui       2. Non       3. Aucune idée

9. Au niveau de la commune de Bejaïa existe-t-il un projet de développement local à moyen et long terme ?

1. Oui       2. Non       3. Aucune idée

Si oui êtes-vous associer ?

1. Oui       2. Non

Si non pour quelle raison ?

.....  
.....  
.....  
.....

10. Selon vous, un projet de développement local nécessite la mobilisation des différents acteurs locaux ?

1. Oui       2. Non       3. Aucune idée

11. Le rôle des acteurs dans les projets de développement local est :

1. Adopter les projets

2. Fournisseur financier de projet
3. Superviseur et accompagnateur de projet
4. Réalisateur technique de projet
5. Autres

(Ordonnez 3 réponses)

12. Pour garantir le développement local de votre commune, il est capital d'instaurer (ordonnez 3 réponses)

1. Le bien- être social
2. La préservation de l'environnement
3. La prospérité économique

13. Le développement local améliore le cadre de vie des habitants au terme de : (ordonnez 3 réponses)

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| 1. Santé <input type="checkbox"/>     | 5. Logement <input type="checkbox"/>      |
| 2. Education <input type="checkbox"/> | 6. Formation <input type="checkbox"/>     |
| 3. Transport <input type="checkbox"/> | 7. Espace de vie <input type="checkbox"/> |
| 4. Emplois <input type="checkbox"/>   | 8. Culture <input type="checkbox"/>       |

14. Pensez-vous que le développement local aide à réduire le chômage ?

1. Oui  2. Non  3. Aucune idée

## **II. La décentralisation et participation des acteurs locaux aux processus décisionnel**

15. Connaissez-vous la signification de la décentralisation ?

1. Oui  2. Non

16. Selon vous, la décentralisation est le transfert d'autorité et de pouvoir de décision du secteur publics vers :

- 1. Les entreprises et organismes publics autonomes
- 2. Les unités de terrains des ministères et organisme publics centraux
- 3. Les organisations du secteur privé et secteur associatif

*Vous pouvez cocher plusieurs réponses.*

17. La décentralisation nécessite les 3 fondements suivants :(Ordonnez 3 réponses)

- 1. Efficacité
- 2. Efficience
- 3. Responsabilité

18. Pensez-vous que l'efficacité de la décentralisation repose sur la proximité géographique des acteurs ?

- 1. Oui
- 2. Non

19. Selon vous, la décentralisation administrative répond-elle aux besoins de la population ?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Aucune idée

20. Pensez-vous que la décentralisation est un remède adéquat aux situations de crises ?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Aucune idée

21. Est-vous impliqués dans les processus de prise de décision dans votre commune ?

- 1. Oui
- 2. Non

22. Selon vous qui sont les décideurs principaux dans la prise de décision concernant les processus décisionnel ? (ordonnez 3 réponses)

- 1. Administration décentralisées de l'Etat
- 2. Elus locaux (APC/APW)
- 3. Partie politique

4. Entreprises

5. Patronat/ Chambre de commerce, d'industries

6. Organisations syndicales

23. Etes-vous en contact avec les décideurs locaux ?

1. Oui       2. Non

24. Selon vous, les collectivités locales ont pour missions (ordonnez 3 réponses)

1. La préservation de l'environnement

2. L'instauration du bien-être social

3. La concrétisation du développement économique et la consolidation de la croissance

### **III. La concertation entre les différents acteurs de la commune**

25. Sur quels critères choisissez-vous vos collaborations avec les acteurs :

1. vos intérêts individuels

2. L'intérêt collectif de l'ensemble des acteurs

26. Selon vous, quels sont les avantages apportés aux processus de la prise de décision lorsque l'ensemble des acteurs (collectivités local, citoyens, entreprise) y participe ?

1. Optimiser la prise de décision

2. Prise en considération des différentes préoccupations

3. Exploration des différents avis des acteurs

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

27. Selon vous, faut-il approfondir la concertation entre acteurs ?

1. Oui       2. Non

28. Estimez-vous que la gestion des affaires publiques est transparente au sein de votre commune ?

1. Oui       2. Non

29. si non, pour quelle raison ?

- 1- Manque de contrôle
- 2- Contraintes réglementaire
- 3- Corruption de certains fonctionnaires
- 4- Bureaucratie
- 5- Manque d'encadrement
- 6- Contraintes financières

30. Pensez-vous que la décentralisation conduit réellement au développement local ?

1. Oui     2. Non     3. Aucune idée

○ 31. Quels genres de problème rencontrez-vous lors des réunions tenues avec les différents acteurs de la commune ?

.....  
.....  
.....  
.....

**Merci pour votre collaboration**

# *Indexe des tableaux et des figures*

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>		<b>page</b>
<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>		<b>Page</b>
<b>1</b>	Taille et composition de l'échantillon		<b>56</b>
<b>2</b>	La répartition de la population par commune et par dispersion au 13/12/2011		<b>61</b>
<b>3</b>	Classification de la population de la commune de Bejaia, selon le sexe.		<b>61</b>
<b>4</b>	Situation des infrastructures éducatives de la commune de Bejaia.		<b>62</b>
<b>5</b>	La répartition générale des terres au niveau de la commune de Bejaia en hectare.		<b>63</b>
<b>6</b>	Unités industrielle présentes au niveau de la commune de Bejaia.		<b>66</b>
<b>7</b>	Infrastructures de soins et de la santé de la commune de Bejaia		<b>66</b>

<b>1</b>	Les composantes de la décentralisation politique	<b>15</b>
<b>2</b>	Schéma général de la décentralisation administrative.	<b>16</b>
<b>3</b>	Les composantes de la décentralisation fiscale	<b>18</b>
<b>4</b>	Les trois paliers de la gouvernance selon PNUD (1997)	<b>28</b>
<b>5</b>	La situation géographique de la commune de Bejaia	<b>60</b>
<b>6</b>	La commune de Bejaia est-elle sous développée,	<b>67</b>
<b>7</b>	Connaissez-vous la signification de développement local ?	<b>68</b>
<b>7</b>	Pensez-vous que le développement local est un pont qui relie plusieurs domaines (économique, social) ?	<b>69</b>
<b>8</b>	Existence d'un projet de développement local au niveau de la commune de Bejaia à moyen et long terme ?	<b>70</b>
<b>9</b>	Etes-vous associé dans le projet ?	<b>71</b>
<b>10</b>	Selon vous, un projet de développement local nécessite la mobilisation des différents acteurs locaux	<b>72</b>
<b>11</b>	Le rôle des acteurs dans les projets de développement local ?	<b>73</b>
<b>12</b>	La décentralisation est le transfert d'autorité de secteur public vers :	<b>74</b>
<b>13</b>	Pensez-vous que l'efficacité de la décentralisation repose sur la proximité géographique des acteurs ?	<b>75</b>
<b>14</b>	Participation des acteurs aux prises de décision	<b>76</b>
<b>15</b>	Répartition des acteurs dans le processus décisionnel	<b>77</b>
<b>16</b>	Etes-vous en contact avec les décideurs locaux ?	<b>78</b>
<b>17</b>	Selon vous, les collectivités locales ont pour missions :	<b>79</b>

<b>18</b>	Sur quels critères choisissez-vous vos collaborations avec les acteurs?	<b>80</b>
<b>19</b>	Selon vous, quels sont les avantages apportés aux processus de la prise de décision lorsque l'ensemble des acteurs (collectivités local, citoyens, entreprise) y participe ?	<b>81</b>
<b>20</b>	Estimez-vous que la gestion des affaires publiques est transparente au sein de votre commune ?	<b>82</b>
<b>21</b>	Si non, Pour quelle raison ?	<b>83</b>
<b>22</b>	Selon vous, faut-il approfondir la concertation entre acteurs de la commune de Bejaia ?	<b>84</b>
<b>23</b>	Pensez-vous que la décentralisation conduit réellement au développement local au niveau de la commune de Bejaia ?	<b>85</b>

# **Table des matières**

## **Table des matières**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : développement local et décentralisation : fondements et théories.....</b>	<b>4</b>
<b>    Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>    I. Développement local.....</b>	<b>4</b>
1. Apparition du concept.....	4
1.1. Les définitions du développement local(D.L).....	6
1.2. Les approches du développement local.....	7
1.2.1. L'approche territoriale.....	7
1.2.2. L'approche régulationniste et résiliaire.....	8
1.3. Les principaux objectifs et principes du développement local.....	9
1.3.1. Les objectifs du développement local.....	9
1.3.2. Les principes du développement local.....	10
2. Les acteurs développement local.....	10
2.1 Les modes de développement local.....	11
3. Les conditions de réussite du développement local.....	12
3.1. Une volonté politique locale.....	12
3.2. Le partenariat.....	13
3.3. La mobilisation des identités.....	13
<b>    II. La décentralisation.....</b>	<b>13</b>
1. Conception de la décentralisation.....	13
1.1. Les différentes définitions de la décentralisation.....	14
1.2. Lestype de la décentralisation.....	15

1.3. Les limites de la décentralisation.....	19
1.4. Les avantages et inconvénients de la décentralisation.....	20
1.5. Les défis de la décentralisation.....	21
1.6. Lien entre décentralisation et réformes de l'Etat.....	23
 3. La gouvernance locale.....	25
3.1 La définition de la gouvernance locale.....	26
3.2. Les acteurs et typologies de la gouvernance.....	27
3.3. Les conditions de réussite de la gouvernance locale.....	29
3.4. Les principes de la bonne gouvernance locale.....	30
3.5. La gouvernance locale est dynamique de proximité.....	31
3.5.1. La proximité.....	31
3.5.2. Les principales formes de proximité.....	32
Conclusion.....	33

## **Chapitre II : Les renforcements de développement local.....34**

Introduction .....	34
1. La relation estimée entre développement local et décentralisation.....	34
1.1. La décentralisation : un facteur de développement local.....	35
1.2. Démocratie participative locale.....	37
1.2.1. Définition de la démocratie participative locale.....	37
1.2.2. Champ d'application et avantage de la démocratie participative locale.....	38
1.2.3. Les approches de la démocratie participative.....	39
1. La participation-démocratisation généralisée : « le pouvoir des individus ».....	39
2. La participation-décision : une approche qui vise à refonder le modèle démocratique .....	39
3. La participation-consultation : une approche qui ne modifie que marginalement les fonctionnements des institutions.....	40
1.3. La coopération intercommunale.....	40

1.3.1. Définition de la coopération intercommunale.....	40
1.3.2. Enjeux de la coopération intercommunale.....	41
2. Rôle de la décentralisation dans la réduction de la pauvreté.....	42
2.1. Décentralisation : facteur de bonne gouvernance et réduction de la pauvreté.....	44
3. La problématique du développement local en Algérie.....	46
3.1. Contexte et historique.....	46
3.2. Le développement local dans le contexte de planification centralisée.....	48
3.2.1. Des programmes spéciaux.....	48
3.2.2. Les programmes d'équipement local (P.E.L).....	48
3.2.3. Les plans communaux de développement (P.C.D).....	49
3.2.4. Le programme des industries locales (P.I.L).....	51
3.2.5. Les plans sectoriels décentralisés (P.S.D).....	52
4. La politique Algérienne de décentralisation.....	52
Conclusion.....	54

### **Chapitre III : Présentation de l'enquête de terrain et analyse des résultats.....**55****

Introduction.....	55
1. Présentation de l'enquête de terrain et de l'échantillon.....	55
1.1. Objectifs et déroulement de l'enquête.....	55
1.2. Présentation de l'échantillon final.....	56
1.3. Présentation du questionnaire.....	57
1.4. Déroulement du questionnaire et outils méthodologique utilisés pour la collecte d'information.....	58
2. Présentation de la commune de Bejaia.....	59

3. Analyse des données de l'enquête.....	67
3.1. La vision de développement local par les acteurs de la commune de Bejaia.....	67
3.2. La notion de décentralisation et participation des acteurs locaux aux processus décisionnel au sein de la commune de Bejaia.....	73
3.3. La concertation entre les différents acteurs de la commune.....	79
Conclusion.....	86
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>87</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>90</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>95</b>
<b>Listes des tableaux et figures.....</b>	<b>103</b>